L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1557 - VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



UNE EXPLOITATION ÇA DOIT TOURNER QUOI QU'IL ARRIVE.

GROUPAMA CAPITAL SANTÉ

Versements de vos indemnités journalières dès le 1er jour en cas d'accident*.

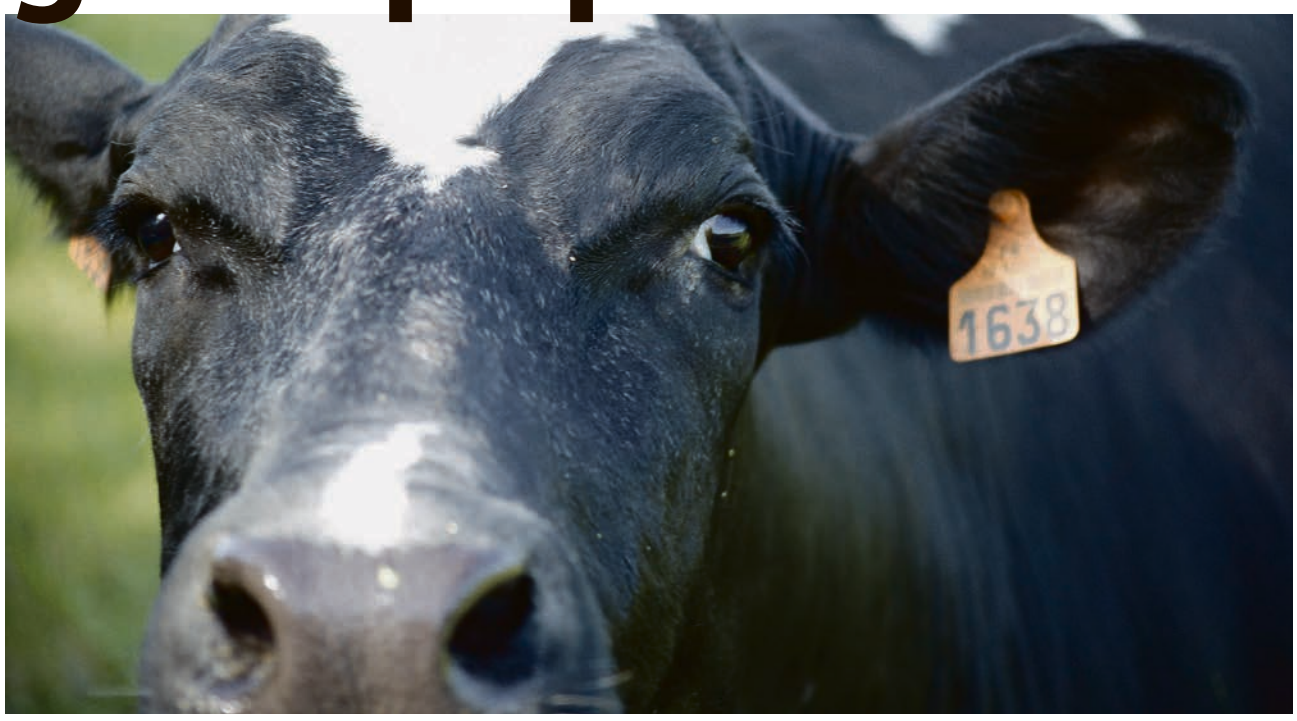
Groupama
la vraie vie s'assure ici

groupama-agri.fr

*Voir conditions et limites des garanties du contrat
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud 11/2019.

Lait

Gens qui rient… gens qui pleurent



Sur la planète lait tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Alors que le marché du lait bio poursuit sa croissance à deux chiffres et annonce un milliard de litres de lait bio à l'horizon 2020, les producteurs de lait conventionnel dans des zones exposées à des sécheresses récurrentes sont toujours sur le fil du rasoir. Tous les producteurs, en conventionnel comme en bio, ont été impactés par deux campagnes fourragères très décevantes. Mais en bio, l'offre est stimulée par une demande dynamique. En conventionnel et dans nos zones de production, le sursaut attendu se fait encore attendre. L'important pour tous maintenant, c'est de sécuriser les stocks de fourrages afin de préserver la production. En cette matière chacun a sa stratégie, tout est bon à prendre... *(Pages 7 et 20)*

Cette semaine avec votre journal

L'agenda 2020 Terres de Bourgogne



Encarts : Catalogue DAFP (sur certains cantons), Agenda 2020 (abonnés uniquement).

Côte d'Or

› Parc national

Dans l'expectative



Nièvre

› FDSEA-JA

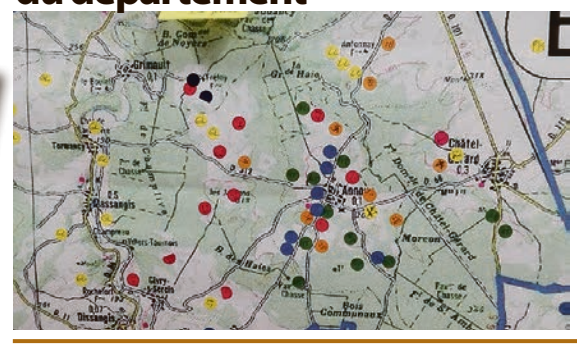
Dégâts de sangliers : changeons de méthode !



Yonne

› Réunions sangliers

La FDSEA élabore un panorama du département







Sommaire

Côte-d'Or

04 • Groupement de défense sanitaire : Vers l'éradication de la BVD
05 • Contrôle de performances 21 - Stations d'évaluation : Par monts et par «veaux»
06 • Jugement de bétail : À l'heure parisienne
07 • Production laitière : C'est encore compliqué

Nièvre

08 • FDSEA-JA : Dégâts de sangliers, changeons de méthode !
09 • Sanitaire : Le GDS fait le bilan de l'année
10 • Chambre d'agriculture : Les grandes cultures innovent
11 • Viticulture : Un événement qui fait référence

Yonne

12 • Assemblée générale : Ynovae fait le point sur son année écoulée
13 • Identité céréales : Les résultats d'analyses de blés consultables en ligne
14 • Chambre d'agriculture : La transmission de son exploitation, ça se prépare
15 • Réunions sangliers : La FDSEA élabore un panorama du département

France - Europe

16 • Législation : Vers la création d'un fonds d'indemnisation de victimes de phyto
17 • Gazole non routier (GNR) : une mesure de simplification, longtemps attendue par le monde agricole

Dossier

18-19 • Nouvelles technologies : zoom sur les drones

Filières

20 • Élevage Perspectives : Un milliard de litres de lait bio à l'horizon 2020

Infos Services

21 • Économie et gestion
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces Légales
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

en bref

Glyphosate 36 produits interdits par l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a retiré les autorisations de mise sur le marché de 36 spécialités à base de glyphosate. Ils ne pourront plus être utilisés à compter de la fin 2020. Elle a également refusé d'autoriser 4 nouveaux produits. « *Suite à la réapprobation pour cinq ans de la substance active par l'Union européenne en 2017, l'Anses procède au réexamen des autorisations de mise sur le marché des produits à base de glyphosate commercialisés en France* », explique l'Agence. Pour les 36 produits qui vont être retirés du marché (sur 69 produits à base de glyphosate disponibles sur le marché en France), l'Anses constate « *l'insuffisance ou l'absence de données scientifiques permettant d'écarter tout risque génotoxique* ». Les produits concernés représentaient en 2018, près des trois quarts des tonnages de produits à base de glyphosate vendus en France, pour des usages agricoles et non agricoles. L'Agence a par ailleurs notifié une décision négative pour 4 des 11 nouvelles demandes d'autorisation déposées depuis janvier 2018 et en cours d'examen, « *pour des raisons identiques* ». L'Anses poursuit l'examen des demandes d'autorisation et de ré-autorisation de produits à base de glyphosate. « *Seuls les produits à base de glyphosate répondant aux critères d'efficacité et de sécurité définis au niveau européen et ne pouvant pas être substitués de façon satisfaisante, bénéficieront in fine de l'accès au marché français* », conclut l'Anses. L'ensemble du processus d'évaluation sera finalisé d'ici le 31 décembre 2020.

ZNT Une décision fin décembre

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, a indiqué que le gouvernement prendra sa décision sur les zones de non-traitement (ZNT) à la fin décembre. « *En ce qui concerne l'arrêté sur les pesticides, nous rendrons une décision d'ici la fin du mois de décembre, sur la base de ce que nous avons mis en consultation. Et donc c'est trop tôt pour vous dire la décision que le gouvernement a prise* », a-t-elle déclaré dimanche 8 décembre sur France Info. Concernant la distance qui pourrait être retenue, « *quand nous avons mis en consultation, nous avons dit entre trois, cinq et dix mètres et donc on sera probablement dans cet ordre de grandeur là* », a ajouté la secrétaire d'État. La consultation publique sur les « *mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation* », s'est déroulée du 9 septembre au 4 octobre et a recueilli près de 54 000 contributions.

Économie FNSEA et JA veulent mettre la pression sur les acteurs des territoires

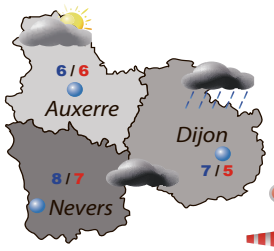
À la veille de la première réunion du comité de suivi des négociations commerciales, FNSEA et JA ont envoyé un courrier à leur réseau leur demandant de le transmettre à l'ensemble des acteurs économiques de leur territoire, explique un communiqué commun aux deux syndicats du 9 décembre. Son objet : « *pour une réelle application de l'ensemble des dispositifs de la loi EGA* ». « *Nous ne resterons pas passifs à écouter les uns et les autres tenir des discours non suivis d'effets et s'accuser mutuellement lors des réunions du comité de suivi des relations commerciales* », affirme le courrier. FNSEA et JA demandent aux grandes surfaces, industries agroalimentaires, coopératives et organisations de producteurs de s'engager sur la prise en compte des indicateurs de coûts de production dans les contrats, pour une construction en marche avant du prix et la fin de la guerre des prix tant sur les marques nationales que sur les marques de distributeurs. « *Nous veillerons à ce que l'État ne cautionne aucun contournement de l'encadrement des promotions et sanctionne ceux qui auraient recours à des pratiques abusives dans les négociations commerciales* », ajoutent-ils.

Suicides d'agriculteurs Mise en place prochaine d'un groupe de travail au Sénat

À l'issue de l'examen d'une proposition de loi visant à «*prévenir le suicide des agriculteurs*», la commission des affaires économiques du Sénat a indiqué vouloir mettre en place un «*groupe de travail*» relatif « *aux moyens mis en œuvre par l'État en matière de prévention, d'identification et d'accompagnement des agriculteurs en situation de détresse*», indique un rapport fait par la commission. La proposition de loi sera examinée en séance publique le 12 décembre, en présence du ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, mais la commission a déjà demandé son renvoi. Dans leur rapport, les sénateurs expliquent la nécessité de «*prendre le temps*» afin de «*mieux comprendre*» le phénomène du suicide des agriculteurs et rappellent que celui-ci n'est pas réductible aux seuls problèmes économiques. Ils pointent par ailleurs le manque de «*bases statistiques fiables et suivies*» sur le sujet ou encore «*l'empilement des initiatives*» visant à le prévenir. Le groupe de travail devrait remettre « *dans quelques mois* » un rapport qui « *proposera des solutions pour améliorer ce que l'État propose en matière de prévention* ». Ces solutions «*ne seront pas forcément d'ordre législatif*», a expliqué Sophie Primas, la présidente de la commission.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 13 Décembre

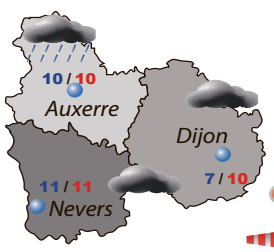


Mitigé
Ce vendredi sera partagé entre quelques précipitations et de timides apparitions du soleil.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 5 à 7°C
Vents : Ouest 40 km/h

Saint Lucie
Soleil : 08h35 - 16h56
Lune : 18h11 - 09h43

Samedi 14 Décembre



Maussade
Le ciel restera menaçant et quelques pluies persisteront localement.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 8 à 11°C
Vents : Ouest 40 km/h

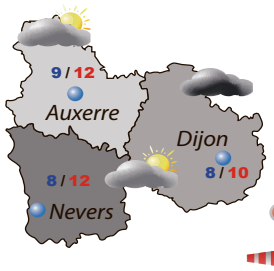
Sainte Odile
Soleil : 08h35 - 16h56
Lune : 19h13 - 10h40

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 15 Décembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Ninon
Soleil : 08h36 - 16h56
Lune : 20h23 - 11h29

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 Décembre au Mercredi 18 Décembre
Un ciel très nuageux à couvert pour cette période.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 19 Décembre au Dimanche 22 Décembre
Le ciel restera couvert et quelques précipitations sont attendues pour jeudi et vendredi.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Investissements agricoles

Le gouvernement lance son plan à un milliard pour les exploitations

Le ministre de l'Agriculture a signé avec les banques le plan de financement conjoint entre l'État et l'Union européenne, visant à garantir des prêts pour plus d'un milliard d'euros. Il servira d'abord à l'installation des jeunes ou à soutenir des projets favorisant la transition écologique.

Initiative nationale pour l'Agriculture française (Inaf) : c'est le nom du nouveau véhicule mis en place par l'État français et l'Union européenne via son Fonds européen d'investissement (FEI) pour les quatre ans à venir et qui devrait permettre de lever 1,099 milliard d'euros pour l'installation de jeunes agriculteurs ou pour des projets répondant à des critères de compétitivité ou de transition écologique.

Ce plan avait été annoncé par le président de la République, Emmanuel Macron, lors des États généraux de l'alimentation, mais il restait à sélectionner les banques intermédiaires. C'est fait. Le Crédit Agricole apportera la plus grosse part avec 625 millions d'euros, le Crédit Mutuel, 241 millions d'euros, les filiales de Banques Populaires Caisses d'Épargne (BPCE), 136 millions d'euros et enfin Arkéa, 97 millions d'euros.

«C'est un moment très important, les banques ont été proactives, nous sommes désormais à l'issue de la sélection des banques et je les remercie de leur engagement», a déclaré Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, lors de la cérémonie de signature. *«C'est le point de départ d'une nouvelle offre de financement de l'agriculture pour des projets ambitieux. Jusqu'alors, les agriculteurs prenaient trop de risques ou renonçaient. Ils obtiendront avec l'Inaf des conditions de prêts plus avantageuses qui faciliteront la transition écologique»*.

Outil de garantie

Les 1,1 milliard d'euros que devraient prêter les banques aux exploitants agricoles - en tant que personnes physiques ou leurs sociétés à objet agricole, tels que les Gaec ou Earl- sont obtenus grâce à un effet de levier. Le ministère de l'Agriculture a mis 60 millions d'euros au pot - déjà budgétés dans la loi de finances 2020 - et le Fonds européen d'investissement (FEI) 45 millions d'euros puisés dans le fameux *«Plan Juncker»*, le fonds européen pour les investissements stratégiques. Ces aides financières de départ donnent un effet de levier multiplicateur de 11, d'où le milliard d'euros au total. Ce mécanisme va permettre aux quatre banques d'offrir un outil de garantie pour permettre d'accompagner au mieux la dynamique de transformation des exploitations agricoles. L'Inaf pourra couvrir une partie des pertes éventuelles. En cas *«d'appel de garantie»*, c'est le FEI qui paiera les pertes subies. Les prêts devraient être accordés à des conditions très préférentielles, même si les banques restent maîtresses de leurs offres commerciales. Certaines promettent de renoncer aux frais de dossier, par exemple. *«L'Inaf constitue un signal fort de l'Union Européenne et ses institutions pour bâtir une agriculture européenne solide, incarnée aujourd'hui par les territoires, les filières et les agriculteurs français»*, a précisé Pier Luigi Gilibert, directeur général du FEI.

Qui va vraiment profiter de l'Inaf ? Des critères sont imposés. L'instrument vise d'abord l'installation des jeunes agriculteurs lors du renouvellement des générations, mais aussi les nouveaux entrants ou encore les projets ayant pour but la montée en gamme, la création de valeur ajoutée, la transformation des systèmes de production ou encore la recherche de diversification des revenus, par le lancement de produits ou la conquête d'un marché, par exemple. Bref, le spectre est large.

10 000 projets attendus

Au total, ce sont environ 10 000 projets *«d'un montant moyen de 110 000 euros»* que le ministre entend voir surgir dans les quatre années à venir. Mais il s'agit d'une moyenne, les besoins d'investissement pouvant être de 20 000 comme d'un million d'euros. Les banques constitueront les dossiers avec les exploitants agricoles, *«selon les procédures habituelles d'octroi de crédit»*. Le système a déjà fait ses preuves puisque le FEI avait déjà proposé un instrument financier semblable avec les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Une ferme dans l'Aude qui fabrique des fromages et des yaourts a pu transformer sa salle de traite, par exemple. Didier Guillaume et le président de la République ont donc décidé de reprendre l'idée pour l'ensemble de la ferme France, qu'il s'agisse d'exploitations laitières, céréalières ou viticoles. Le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la BPCE et Arkea devraient proposer le nouvel instrument à partir du mois de janvier prochain.

ACTUAGRI

Colloque foncier à l'Assemblée nationale

Partager et protéger la terre, une urgence absolue

Le 27 novembre à l'Assemblée nationale, organisations agricoles, collectivités territoriales et associations environnementales ont lancé un appel pour une nouvelle loi foncière afin de mieux partager et protéger la terre.

«Il faut passer aux actes» et le plus vite possible, a résumé Henri Biès-Péré, vice-président de la FNSEA, à l'issue du colloque foncier lancé par trois députés, Dominique Potier, Jean-Michel Clément et Jean-Bernard Sempastous, qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale le 27 novembre.

Cet appel à mettre en chantier une nouvelle loi foncière, promise par Emmanuel Macron, pendant la campagne électorale de 2017, est partagé par de nombreuses structures : toutes les organisations agricoles, la FNSEA et JA notamment, mais aussi les collectivités territoriales comme l'Association des Régions de France et l'Association des Communautés de France, ainsi que de nombreuses ONG et associations environnementales.

Il y a urgence, en effet, selon Emmanuel Hyest, président de la FNSafer, l'artificialisation des terres s'accélère. Malgré quelques avancées législatives, celle-ci repart à la hausse depuis 2015. 55 000 hectares ont été soustraits de l'agriculture en 2018. Quant à la concentration du foncier, elle progresse également à cause du développement des formules sociétaires qui échappent au contrôle des Safer. Si celles-ci ont permis la transmission et l'installation de jeunes agriculteurs, on assiste désormais à un certain nombre de dérives, avec l'apparition de holdings plus ou moins opaques sur le marché des parts sociales, observe-t-il.

Il déplore également l'apparition d'un phénomène nouveau, le travail à façon sur la totalité de l'exploitation. *«On va vers un accaparement des terres par des formes sociétaires, si on ne met pas en place une régulation»*, redoute-t-il.

Effets délétères

Ce constat est partagé par Hubert Cochet, professeur d'agriculture comparée à AgroParisTech qui dénonce les effets de cette évolution. Les entreprises de travaux agricoles peuvent contrôler jusqu'à 10-20 exploitations. Il apparaît une séparation de plus en plus nette entre les investisseurs (les propriétaires fonciers) et les entreprises qui réalisent le travail sur les exploitations. *«La priorité est donnée à la rémunération du capital, l'accent est mis sur la rentabilité, au détriment de la protection de l'environnement»*, observe-t-il.

Et si la diminution accélérée du nombre d'exploitations depuis la guerre et leur agrandissement a permis un accroissement de la production et celle de la productivité du travail, cette modernisation n'a pas été sans conséquence négative. Alors que pendant les *«Trente glorieuses»*, les fils d'agriculteurs qui quittaient la ferme trouvaient du travail en ville, ce n'est plus le cas désormais. *«Une exploitation qui disparaît, c'est deux chômeurs en plus»*, déplore-t-il. Même observation négative pour l'évolution de la valeur ajoutée de l'agriculture : celle-ci s'est effritée au cours du temps. Certes, le revenu agricole s'est maintenu, car les agriculteurs sont moins nombreux à se partager *«le gâteau»* grâce aussi aux aides de la Pac.

Autres conséquences déplorables : l'agrandissement a favorisé la spécialisation des exploitations agricoles et des régions, la dissociation entre les cultures et l'élevage, le développement de la monoculture et au final un appauvrissement et une dégradation des sols ainsi qu'une pollution des nappes phréatiques. Conclusion, d'Hubert Cochet : *«il est temps d'enrayer ce processus délétère. Le partage et la maîtrise du foncier en sont une condition sine qua non»*.

D'APRÈS ACTUAGRI



Groupement de défense sanitaire

Vers l'éradication de la BVD

Les assemblées cantonales du GDS21 s'achèvent la semaine prochaine : l'occasion de rencontrer l'un des vingt-trois présidents répartis dans le département.



Mathieu Labonde, désormais en période de vêlages dans son cheptel limousin et charolais, revient sur la réunion qu'il a présidée à Bligny-sur-Ouche.

La longue série de réunions cantonales du GDS est sur le point de s'achever. À Bligny-sur-Ouche, le rendez-vous était donné le 13 novembre à la mairie, sous la présidence de Mathieu Labonde, éleveur à Auxant. Ce jeune homme de 34 ans, en Gaec avec Patrice Gagnepain sur une ferme de polyculture-élevage comptant un atelier allaitant de 150 vaches, occupe cette fonction professionnelle depuis 2012 : *«À l'époque, l'équipe locale recherchait un nouveau président et, comme bien souvent, il n'y avait pas foule dans ce genre de situation ! On est venu me chercher et j'ai accepté, il fallait bien quelqu'un, tout ce qui touche au sanitaire est très important dans nos élevages. Un président cantonal est un peu un relais sur le terrain, il représente les éleveurs de son secteur, fait remonter les problématiques et informe ses collègues sur l'actualité sanitaire. Personnellement, je suis membre du bureau départemental. Cette fonction me mobilise en moyenne une fois par mois»*.

Une certaine réticence

Une quinzaine d'éleveurs ont répondu présent à la cantonale de Bligny. *«J'attendais un peu plus de monde à notre rendez-vous annuel, je dois le reconnaître, c'est une petite déception car une cinquantaine d'invitations avaient été envoyées»*, confie Mathieu Labonde, *«il est vrai que de plus en plus d'agriculteurs se diversifient, et que nos réunions s'intéressent la plupart du temps aux bovins allaitants, mais la question du sanitaire, je le redis, reste très importante pour nous tous»*. Près de la moitié de la réunion a été consacrée à la diarrhée virale bovine (BVD), maladie virale qui engendre des pertes économiques importantes dans les élevages atteints (séries d'avortements, mortalités embryonnaires, retards de croissance…) : *«le plan BVD a été présenté par des représentants de la DDPP et du GDS départemental, ce plan a pour objectif d'accompagner l'assainissement des troupeaux infectés par le dépistage et l'élimination des IPI du troupeau. L'objectif est d'assainir entre 80 et 90 % des cheptels d'ici quatre à cinq ans, avant d'aller encore plus loin à l'avenir»*, informe le président du canton. *«Une certaine réticence était palpable dans la salle»*, observe Mathieu Labonde, *«car même si nous ne pouvons pas échapper au protocole, le futur arrêt des vaccins inquiète la majorité des éleveurs. Ce plan implique également une charge supplémentaire, de 5,85 euros par bête, cela est plutôt mal perçu. J'espère que nous pourrons valoriser cet assainissement lors de la commercialisation, je pense notamment aux animaux en partance pour l'Espagne, l'Italie et peut-être la Chine»*.

IBR et «tub»

L'IBR était également à l'ordre du jour ce 13 novembre. Mathieu Labonde fait part de son point de vue : *«quelques bêtes positives traînent encore dans nos campagnes malgré un plan de lutte mis en place il y a de nombreuses années, c'est regrettable. Nous devons vraiment en finir une fois pour toutes avec cette maladie. La Région met beaucoup d'argent sur ce dossier. Si cette problématique était réglée, ce même argent, nous pourrions le reverser pour la BVD. Il est urgent que le département s'assainisse»*. Une réunion du GDS ne pouvait pas se terminer sans aborder la tuberculose bovine. *«Trois foyers ont été recensés durant la dernière campagne de prophylaxie. L'un d'eux concerne la vallée de l'Ouche avec, à proximité, un animal de la faune sauvage déclaré positif. Ce dossier est une nouvelle fois difficile. Les chiffres sont bien meilleurs qu'il y a dix ans mais arriverons-nous à l'assainir totalement ? Personnellement, j'ai du mal à le croire, car la faune sauvage est porteuse et la mycobactérie se trouve dans les sols. Chaque année, il y a des recontaminations dans le département»*. Des solutions pour tenter malgré tout de s'en sortir ont été présentées lors de cette réunion. *«Nous avons notamment mis l'accent sur la biosécurité»*, souligne Mathieu Labonde, *«un tas de choses toutes simples peuvent être mises en place pour éviter les contaminations. La chose la plus importante concerne les intervenants extérieurs, le pédiluve doit être de rigueur. Il faut aussi limiter les contacts entre animaux d'élevages voisins, être vigilants sur le transport des bêtes, éviter les bovins en divagation, surélever les pierres à sel pour que celles-ci ne soient pas accessibles à la faune sauvage… Il existe un tas d'exemples. En parlant de faune sauvage, je pense qu'il n'y a jamais eu autant de dégâts de gibier et donc de gibiers que cette année. La fédération des chasseurs annonce que 70 % des plans de chasse sont déjà réalisés, c'est bien mais il faut encore aller plus loin. J'entends aussi qu'il serait question d'autoriser de nouveau l'agrainage : les éleveurs ne comprennent pas cette position, car agrainage est synonyme d'alimentation et donc, de meilleure reproduction»*.

AG

Échos d'Arnay

La réunion d'Arnay-le-Duc, plus grand canton du département avec 20 000 bovins et près de 100 élevages, s'est déroulée le 22 novembre à Foissy. Le président Pascal Dédiot, rattrapé par l'âge de la retraite, a passé la main dans sa fonction qu'il occupait depuis une vingtaine d'années. Nathalie Raze le remplacera aux côtés de Jean-Philippe Bizouard (un canton GDS à plus de 10 000 bovins est systématiquement représenté par deux personnes). Pierre-Marie Tainturier a été élu trésorier en lieu et place de Christophe Roze.
Ce rendez-vous a été l'occasion de renouveler 10 des 18 délégués communaux du canton. L'ordre du jour était sensiblement le même que dans les autres rendez-vous départementaux avec un point sur la BVD, l'IBR, la tuberculose et d'autres maladies bovines. Jocelyn Amiot, vétérinaire à la clinique d'Épinac, a proposé un exposé sur les mélanges fourragers suisses, visiblement à même de mieux résister au changement climatique. Pour sa dernière réunion à la présidence du canton, Pascal Dédiot a partagé son plaisir d'avoir travaillé *«avec une aussi bonne équipe»*. L'éleveur du hameau de Promenois, à Jouey, est également resté une quinzaine d'années au bureau départemental du GDS, dans lequel il retiendra *«un esprit familial, des compétences, mais aussi le lourd dossier de la tuberculose bovine»*, dans lequel le Côte-d'Orien s'est particulièrement impliqué pour abaisser les seuils de sensibilité. Pascal Dédiot a souhaité bonne chance *«aux jeunes»*, en se faisant malgré tout beaucoup de soucis pour eux, rappelant *«qu'on ne peut pas faire tourner une boutique avec des broutards vendus 2,44 euros et des vaches à 3,50 euros»*.





Contrôle de performances 21 - Stations d'évaluation

Par monts et par «veaux»

Les éleveurs de Côte-d'Or comptent une cinquantaine de veaux en station cette année, en race charolaise à Créancey mais pas seulement.

Des futurs reproducteurs sont actuellement évalués dans les différentes stations de France. Comme chaque année, plusieurs dizaines de ces veaux appartiennent à des éleveurs de Côte-d'Or. Une grande majorité est de race charolaise (44 cette année sur les 600 places disponibles au niveau national), avec des veaux répartis dans les quatre stations de Bourgogne (Créancey, Jalogny, Le Marault et Charmoy). *«Lors de cette campagne, vingt-sept élevages adhérents à Bovins Croissance 21 sont apporteurs d'au moins un veau charolais, jusqu'à 3 veaux pour certains»*, souligne Isabelle Brice, en charge de la gestion administrative de la station de Créancey où sont actuellement évalués 43 veaux futurs reproducteurs pour la série du GIE Charolais Évaluation et 40 veaux pour la série de l'Union Charolais Croissance. Les ventes sont respectivement programmées vendredi 7 février à Créancey pour le GIE et le mercredi 19 février pour l'UCC. À l'image de la répartition de la race, d'autres stations charolaises sont situées sur le territoire national (Creuse, Marne, Loire, Vendée, Deux-Sèvres).

Les éleveurs de Côte-d'Or qui ont fait le choix d'une autre race ont aussi la possibilité de faire évaluer des veaux en station, par exemple à Lanaud (Haute-Vienne) pour la race Limousine ou bien à Casteljaloux (Lot-et-Garonne) pour la race Blonde d'Aquitaine. Franck Debeaupuis, éleveur près d'Époisses, est d'ailleurs concerné avec l'un de ses veaux blonds (voir encadré). Les races à faibles effectifs ne sont pas laissées pour compte : Xavier Loichot, éleveur à Précy-sous-Thil, a actuellement un veau gascon en évaluation à Villeneuve-du-Paréage (Ariège). Ce même éleveur avait par ailleurs un veau bazadais à la station de Casteljaloux en 2015.

Outils collectifs

Les stations d'évaluation sont des outils raciaux collectifs, ouvertes à tous les éleveurs, y compris les *«hors berceau»*. Les conditions d'accès sont variables selon les races. *«Pour le charolais, les critères génétiques de recrutement sont identiques pour toutes les stations, selon des bases établies par la Fédération nationale des stations et l'OS Charolais France»*, mentionne Jean-Pierre Godot, président de la station Charolaise de Côte-d'Or, *«certaines spécificités distinguent néanmoins les différentes structures : la période de naissance de la série en est un exemple. Il y a donc un réel intérêt pour un éleveur de pouvoir accéder à toutes les stations et pas seulement celle de son département d'origine. La proximité reste, il est vrai, un critère privilégié. L'élevage apporteur doit être adhérent au contrôle de performances (Bovins Croissance), au Herd-Book Charolais et participer au programme de sélection. Un veau est retenu sur ses propres critères (morphologie, condition de naissance, poids naissance) et sur le niveau génétique de son ascendance»*.

AG

Contacts : Pour tout renseignement ou conseil dans la recherche et le choix d'un taureau reproducteur, les éleveurs peuvent contacter les techniciens Bovins Croissance : Matthieu Javelle (06 85 23 36 85, charolais et autres races), Joffrey Krumm (06 85 25 35 83, charolais), Laurène Porcheret (06 85 25 61 00, charolais).

Du 21 au 47



Opium, veau de race Blonde d'Aquitaine appartenant à Franck Debeaupuis, éleveur à Montberthaut, se trouve actuellement à la station de Casteljaloux, entre Bordeaux et Agen, soit à plus de 700 km du domicile du Côte-d'orien : *«Je pense que c'est la cinquième fois que nous présentons un veau là-bas. La rentrée s'est effectuée fin septembre, la vente est programmée le 7 février. Un veau qui marche bien en station procure une belle publicité à l'élevage, il est donc très intéressant d'avoir accès à cet outil malgré le fait que nous ne soyons pas dans le berceau de la race. Nous devons être adhérents à Bovins Croissance pour pouvoir présenter un animal en station, c'est une nouveauté pour la Blonde d'Aquitaine depuis un an. Dans mon cas, je n'avais pas attendu cette obligation puisque j'adhère à ce service depuis une vingtaine d'années. Bovins Croissance représente pour moi un appui technique, un suivi rigoureux des animaux. Les tris se font plus facilement pour le renouvellement et la sélection»*.

Parc national

Dans l'expectative

Le parc des forêts de Champagne-Bourgogne est officiellement né le mois dernier. Les agriculteurs attendent désormais la position des communes, toutes appelées à adhérer, ou non, au projet.



Vincent Renault, exploitant à Châtillon-sur-Seine, livre son ressenti sur la création du parc.

Il s'est battu dans le dossier du parc depuis 2013. Ces tout derniers mois, il avait pris un peu, voire beaucoup de recul. *«Faute à la lassitude, sans doute. Les convocations en gendarmerie n'ont bien sûr rien arrangé»*, reconnaît-il. Vincent Renault, rencontré la semaine dernière dans sa ferme au hameau de Marigny, partage son point de vue sur la situation : *«Le parc est né, ça y est, mais pour l'instant rien n'a vraiment changé et les gens n'en parlent pas beaucoup. Je pense que, depuis un petit moment déjà, tout le monde s'était fait à l'idée qu'on devra faire et vivre avec. On rabâche aux agriculteurs qu'il n'y aura pas de contrainte et que tout va bien se passer… Il faut croire que ce discours détend quelque peu l'atmosphère»*.

L'exploitant de 34 ans ne regrette aucunement la pression syndicale réalisée ces six dernières années, bien au contraire. Celle-ci aura permis de diminuer substantiellement la surface de terres agricoles présentes en zone de cœur : *«notre travail a eu son utilité, mais nous voulions aller encore plus loin dans la démarche. Réduire davantage cette surface n'a malheureusement pas été possible. Nous devions aussi écrire une charte puis travailler le zonage : cela n'a pas pu se faire non plus, car tout était déjà écrit à l'avance dans ce projet d'État»*. Vincent Renault ne cache pas son scepticisme en voyant *«toute la publicité»* faite autour du parc : *«je pense qu'on nous vend un peu trop de rêves… Personnellement, j'ai bien du mal à croire que nous allons recevoir des milliers de touristes. À lire le journal local ou à entendre certaines personnes, la sortie d'autoroute de Semoutiers va bientôt bouchonner… Soyons sérieux : si autant d'emplois que ceux qui sont annoncés sont créés, ce sera bien, mais j'ai vraiment du mal à le croire»*.

Vincent Renault attend désormais la constitution du conseil d'administration du parc : *«il sera intéressant de voir qui sera en charge du dossier agricole. Cette personne ou ces personnes seront directement nommées par Paris et la préfecture, nous n'aurons bien évidemment pas notre mot à dire. Nous avons quand même un drôle de projet de territoire… À la fin du mois de décembre se tiendra une assemblée au cours de laquelle sera dissout le GIP. Le conseil d'administration du parc sera alors constitué, nous en saurons davantage à ce moment-là. Il faudra ensuite que les communes adhèrent au Parc : chacune a donné son avis lors des dernières consultations mais cela ne suffit pas. Toutes les communes vont être amenées à prendre position avant les élections communales»*.

AG

Jugement de bétail

À l'heure parisienne

Des épreuves de pointage de bovins, ovins et équins se sont déroulées la semaine dernière à Châtillon-sur-Seine.


Lors du jugement de la race brune.


Le pointage ovin, avec la participation de Jean-François Deschamps, de Poiseul-la-Ville.


Plusieurs jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan avaient fait le déplacement.


Lors des épreuves équines portaient sur des chevaux de trait et de territoire.

Le lycée agricole La Barotte a accueilli trois finales départementales de jugement de bétail le 5 décembre. Une cinquantaine de jeunes de l'établissement de Châtillon-sur-Seine et quelques-uns de la MFR Auxois sud-Morvan participaient à cette journée au cours de laquelle différents animaux devaient être évalués. Cinq jeunes, tous de La Barotte, se sont qualifiés pour le grand rendez-vous national qui se tiendra fin février - début mars dans le cadre du salon de l'agriculture à Paris.

L'épreuve ovine a été remportée par Romain Martenot, à qui l'unique ticket qualificatif dans cette catégorie a été remis. Mathieu Chevallier et Léa Tambarin se sont imposés dans le jugement bovin laitier, en race Brune, et se rendront tous les deux Porte de Versailles en 2020. Chez les chevaux, la victoire est revenue à Auréane Maitre, suivie d'Antoine Delage. Ces cinq jeunes rejoignent les lauréats des précédentes finales, organisées dans le cadre d'évènements agricoles récents : Théo Haubry et Aurélien Cereza (prim'holstein), Thomas Viardot (simmental), Laurette Millot (montbéliarde) et Julien Baulot (charolais).

AG

Jeunes agriculteurs 21

Un nouveau «*buzz*» assuré

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or sortent un calendrier du nouvel an, version «*Dieux du stade*».

Intégralement nus, les JA ! Le calendrier 2020 des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or est très original et sera disponible ces tout prochains jours dans les locaux du syndicat basé à Bretenière. «*Des ventes seront également proposées dans plusieurs exploitations*», indiquent les animatrices du réseau, elles-mêmes à l'origine de cette réalisation. «*Nous recherchions à faire un nouveau buzz pour que l'on parle en bien des JA, un peu à l'image de la vidéo qui avait été réalisée cet été pour faire la promotion de la fête départementale à Poiseul*». L'idée de s'inspirer des «*Dieux du stade*», avec des photos érotiques artistiques, a alors émergé.

Un appel aux volontaires a été effectué au sein du réseau JA, à l'aide d'internet. «*Douze hommes et une femme ont accepté de participer et se sont livrés à une séance photos le 30 novembre, un cliché en noir et blanc a été retenu pour chacun d'entre eux : un pour chaque mois de l'année et un autre pour la couverture. La majorité des cantons et des productions du département est représentée. Il n'y a, bien entendu, aucune photo osée*», précisent les animatrices. Les photographies ont été réalisées dans la bonne ambiance par Christophe Fouquin, photographe professionnel à Remilly-sur-Tille. «*Nous avons regroupé tout le monde sur la ferme de Guillaume Moyot, notre secrétaire général. Chaque JA a été monopolisé une trentaine de minutes. Il faisait moins de 10 °C, alors de nombreux essais ont été réalisés habillés !*», poursuivent les animatrices. JA21 prévoit d'éditer entre 500 et 1 000 calendriers, à un prix qui restait encore à être déterminé la semaine dernière : «*L'idée n'est pas de gagner de l'argent, ni d'en perdre, juste d'équilibrer les dépenses. L'objectif premier est bien de communiquer autour du monde agricole, en montrant que les JA sont des personnes ouvertes, sympas, qui savent rigoler et faire autre chose que manifester. Ce projet intervient aussi et surtout dans le cadre de notre lutte contre l'agribashing*».

AG


Christophe Fouquin
Lors de la journée dédiée à la séance photos, le 30 novembre à La Villeneuve-les-Convers.



Production laitière

C'est encore compliqué

Une seconde campagne fourragère très décevante impacte de nouveau les élevages laitiers.

Alysé et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont organisé leurs traditionnelles rencontres Galacsy et fourrages dans trois fermes du département : l'occasion de faire un point économique après une seconde sécheresse de grande ampleur.

La situation reste très fragilisée avec des rendements fourragers en baisse de 50 % chez plus d'un éleveur sur deux. Les surcoûts engendrés par l'achat de coproduits, pulpes, maïs ou encore luzerne sont évalués entre 20 et 30 euros les 1 000 litres. Cette nouvelle récolte de mauvais calibre a également un impact sur la production de lait, la productivité des cheptels accusait un retard de 5 % il y a peu. «*Cette baisse de volumes a débuté à l'automne 2018, suite à une récolte déjà été très inférieure aux potentiels, de l'ordre de 30 % en moyenne. Une légère reprise est toutefois constatée aujourd'hui, espérons qu'elle ne soit pas contrariée par des déficits en fourrages*», fait remarquer Franck Lavédrine, expert en économie laitière chez Alysé. Le prix du lait, heureusement stable pour la troisième année consécutive, arrive «*tant bien que mal*» à sauver les meubles. «*Le prix est à hauteur de 350 euros la tonne. Heureusement que nous ne sommes pas au plus bas. Ces aléas climatiques empêchent les éleveurs de tirer le moindre bénéfice de ce niveau de prix, meilleur depuis trois ans*», poursuit Franck Lavédrine, qui annonce un regain de la production dans d'autres régions françaises : «*ce regain semble plus marqué que chez nous. Si les volumes redeviennent plus importants, les prix pourraient logiquement en faire les frais*».

Sécuriser les stocks

Ces rendez-vous organisés dans les secteurs de Losne, Baigneux-les-Juifs et Is-sur-Tille ont été l'occasion de remettre l'accent sur la nécessité de sécuriser le plus possible ses stocks fourragers : «*valorisation de l'herbe, céréales immatures, méteils, sorgho, luzerne… Tout est bon à prendre… Il ne faut pas hésiter à accorder 20, 30, voire 40 % de ses surfaces supplémentaires en cultures fourragères. Cela se fait au détriment, bien entendu, des cultures de ventes, le temps de réaliser son objectif de stockage. Les agriculteurs s'y retrouvent toujours à l'heure de faire les comptes*».

AG

À chacun sa stratégie



Thibaut Barithel, responsable de la ferme de l'Abbaye de Cîteaux qui élève près de 90 vaches de race Monbéliarde, participait à la journée du 19 novembre organisée à Losne puis à Saint-Symphorien-sur-Saône sur la ferme de l'EARL Verne. Le Côte-d'Orien de 35 ans, comme tous les éleveurs présents, a partagé sa propre stratégie pour sécuriser au maximum ses stocks fourragers : «*Notre exploitation a pris un tournant à partir de 2015, année au cours de laquelle nous avons eu une très mauvaise récolte de maïs. Il n'y avait pas d'épis, nous avons été contraints d'en acheter pour 25 000 euros à l'époque pour garantir des UF dans les rations. Nous avons pris les choses en main à partir de ce moment-là. Aujourd'hui, nous fauchons du ray-grass italien avant le maïs, puis du maïs ensilage plante entière, puis de la luzerne avec quatre à cinq coupes par an, nous récoltons ensuite du maïs plante entière en fin de saison, du maïs épis et du maïs grains en boudins ! Nous n'avons plus un seul levier pour piloter les rations, mais plusieurs. Au final, nous n'avons pas eu le moindre problème lors de ces deux dernières années de sécheresse. Nous sommes dans une démarche d'autonomie totale*».

Présent à ces trois rencontres organisées en Côte-d'Or, Thierry Crespo, expert nutrition chez Alysé, a incité les éleveurs à diversifier au maximum leurs fourrages afin de se constituer des stocks suffisants : «*Historiquement, le maïs était la plante idéale : il faisait systématiquement du rendement et permettait une bonne production laitière. Ce n'est plus totalement vrai aujourd'hui avec les trois années difficiles que nous avons eues lors des cinq dernières campagnes. Nous invitons les éleveurs à changer leurs habitudes en récoltant des fourrages sur les six premiers mois de l'année. Mieux vaut aussi prévoir des coupes d'automne pour pouvoir rattraper d'éventuelles lacunes. Il existe différentes options possibles, à adapter selon les systèmes et les besoins des animaux. L'herbe, bien sûr, mais aussi le sorgho, la luzerne, les méteils peuvent être des solutions. Pour ceux qui conserveraient uniquement du maïs : mieux vaut le cultiver avec des précocités différentes et avec des semis étalés dans le temps pour élargir les périodes de fécondation*».

Alliance BFC

Le plein d'ambitions

L'Alliance BFC a tenu sa première assemblée générale le 28 novembre à Longvic sous la présidence de Marc Patriat. Au programme : bilan d'un exercice bien rempli de 18 mois depuis le lancement de l'union en janvier 2018, en présence de 80 participants administrateurs et cadres des coopératives.



Grâce à la maîtrise d'œuvre de chaque coopérative au service de l'Alliance BFC, des projets phares ont été engagés et concrétisés.

- à l'image de Selvah (unité de production de protéines végétales texturées destinées à l'alimentation humaine, projet piloté par Bourgogne du Sud). Cette unité illustre la maîtrise de la chaîne protéines des coopératives de l'Alliance, depuis l'expérimentation jusqu'à la transformation (Selvah ou Extrusel en alimentation animale) en passant par la traçabilité logistique.
- à l'image de Sécalia, unité de méthanisation 100 % végétale dont le projet pilote (porté par Dijon Céréales) avance dans le nord Côte-d'Or et ouvre les portes de «*l'énergiculture*» aux agriculteurs.
- l'Alliance investit aussi dans des outils existants, avec le rachat de la société Coquy (projet piloté par Terre Comtoise). Le marché de l'œuf est un débouché pour les céréales régionales dans une logique de filière de qualité avec un aliment d'origine locale, de quoi pérenniser et sécuriser la valeur ajoutée sur le territoire.

L'Alliance BFC se veut disruptive, pour investir le champ du futur de l'agriculture.

- Un projet comme Vivas (viticulture en Val-de-Saône, Bourgogne du Sud) tend de nouvelles passerelles entre grandes cultures et viticulture avec la production de raisins «*vins de France*».
- Les plateformes expérimentales de l'Alliance BFC (au nombre de 16) ont ouvert large les champs de l'expérimentation génétique, de l'agriculture moins utilisatrice d'intrants, de précision ou de conservation des sols. Le bio poursuit son développement.

En 18 mois, les pôles métiers (céréales, approvisionnements, R&D, productions animales, distribution grand public…) mais aussi les services transversaux (RH, financier, juridique, informatique, communication…) ont avancé de concert sur des dossiers comme les offres de conseil et services ou encore les plateformes e-services prochainement en phase pilote. Si chaque coop continue de gérer son terrain indépendamment, l'apport mutuel est important.

Et pour porter une image positive de l'agriculture du XXIème siècle en Bourgogne Franche-Comté, avec la campagne «*Agriloving*» www.agri-loving.fr (lancée par les JA BFC avec le soutien de l'Alliance), les trois coopératives régionales ont de l'ambition pour demain.

Communiqué



▶ Formations

16/12 Se former pour réaliser pour le DUER

Vous souhaitez rédiger votre DUER (Document unique d'évaluation des risques) mais vous ne savez pas comment y parvenir ? La FDSEA de Côte-d'Or vous propose de participer à une journée de formation collective pour acquérir la méthode et démarrer l'évaluation des risques de votre exploitation avec le logiciel en ligne Systera. Avec Systera, l'évaluation et la saisie de votre DUER sont facilitées, vous apprenez facilement à vous en servir et vous progressez rapidement dans l'élaboration de votre document. Au programme de la formation : contexte réglementaire, enjeux de l'évaluation des risques, obligations des employeurs , des salariées et la méthodologie, prise en main du logiciel Systera, mise en application à partir des situations de votre exploitation et démarrage de votre DUER. La prochaine session aura lieu lundi 16 décembre à Châtillon-sur-Seine. Le nombre de places est limité. Tarif formation : 25 euros pour les ayants droit Vivea. Tarif de l'abonnement au logiciel Systera : 50 € HT pour les participants adhérents FDSEA option Main d'œuvre / 75 € HT pour les autres participants. Renseignements et inscriptions : accueil@fdsea21.fr ou 03 80 68 67 67.

20-21/01 à Bretenière Sauveteur Secouriste du Travail

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

24/01 à Ruffey les Beaune ou 11/02 à Créancey Rédiger son DUER

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

31/01 et 7/02 à Dijon Les fondamentaux en électricité

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

5, 12 et 24/02 à Bretenière Évoluer et (ré)agir en période de changements

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

FDSEA-JA

Dégâts de sangliers : changeons de méthode !

Les chasseurs ne maîtrisent plus rien… Ce sont eux qui le disent ! Les acquis syndicaux de l'an passé sur les nouvelles modalités de gestion ne sont pas suffisants pour faire face à l'urgence de la situation. Rendez-vous sur à la ferme du Gaec Rolin, pour une visite terrain, en forme de mobilisation syndicale, le vendredi 20 décembre au lieu-dit le Jonc à Crux-la-Ville, pour témoigner de votre situation auprès de Madame la Préfète.



« Je n'ai jamais vu une situation aussi catastrophique. Les sangliers n'ont plus peur de rien, ils rentrent la nuit dans les stabulations pour se nourrir dans la réserve d'aliments. Les conséquences peuvent être graves car les vaches peuvent être effrayées et piétiner leurs veaux » explique Michel Lebel, éleveur à Dommartin. *« Je suis fatigué et dégoûté de faire des déclarations ».*



« À Saint-Honoré-les-Bains, entre 15 et 20 ha de cette parcelle de prairie naturelle de 30 ha destinée à la fauche sont ravagés. Il n'y a qu'à cet endroit où je peux faire du foin, mon autre site étant trop caillouteux » témoigne Gaël Duvernoy, exploitant à Préporché et Saint-Honoré-les-Bains et victime de dégâts quasiment tous les ans.

Les chasseurs sont-ils encore en capacité de réguler les populations de sangliers ? Nous pensons que non. Alors que faut-il faire ? Le pays va-t-il rester les bras ballants face au retournement de nos campagnes et à la destruction de notre travail ? Cet ancestral peuple de paysans oubliera-t-il que le travail des agriculteurs sert à nourrir la population ? Si la réponse est non, le temps est peut-être venu d'envisager des méthodes alternatives à la chasse.

Parce qu'une fois de plus, la situation devient insoutenable. Que l'on parcoure le département dans un sens où dans l'autre, partout le regard s'attarde sur le triste paysage de champs, de prairies, d'accotements, marqués, voire dévastés, par la sale bête. Le long de la route qui près de notre ferme mène de Charrin à Cronat, sur quelques kilomètres, ce sont deux dépouilles qui se décomposent dans le fossé, victimes de collisions. Récemment c'est une automobiliste qui, dans le nord de la Nièvre, dans les mêmes circonstances, a perdu la vie.

Combien de temps l'État laissera-t-il les agriculteurs ruminer leur exaspération et leur désespoir ? Les agriculteurs n'ont-ils pas d'autres défis à relever qui mériteraient toute leur attention et toute leur énergie ? Combien de temps l'État laissera-t-il les automobilistes à ce point exposés au risque de percuter la sale bête sur les routes ? Combien faudra-t-il de familles endeuillées ?

Quelles sont les causes de cette situation ?

Des raisons naturelles sans doute, un milieu plus embroussaillé, plus favorable, une succession d'hivers doux, d'abondantes glandées. L'encouragement à une agriculture de conservation des sols dont la faune abondante régale ce sinistre animal.

Des raisons sociologiques, moins de paysans dans la campagne, moins de dérangements, moins de chasseurs, 2,2 millions en 1975, 1 million aujourd'hui. Et on peut penser que dans la société qui s'annonce, ce *«loisir»* séduira toujours de moins en moins de personnes. Quant aux agriculteurs, eux aussi de moins en moins nombreux, débordés par un travail qui ne leur donne pas toujours de quoi vivre dignement, ont hélas bien autre chose à faire.

Des raisons révoltantes, quand certains chasseurs se font éleveurs, gèrent plus qu'ils ne régulent. Par loisir. Ils ne souhaitent pas tirer davantage durant la saison de chasse pour que suffisamment d'animaux soient présents l'année suivante et sont acteurs de la prolifération. Par plaisir.

Les représentants des chasseurs eux-mêmes font aveu d'impuissance

Entre causes subies et causes provoquées, les conséquences sont lourdes. Les indemnisations de dégâts par les chasseurs atteignent des niveaux records. Cette charge pourrait bien finir par leur être insoutenable. Elle détournera les plus modestes et substituera peu à peu à une chasse nivernaise populaire, une chasse commerciale impopulaire pour aristocrates parvenus.

Les représentants des chasseurs eux-mêmes font désormais aveu d'impuissance. Le président de la Fédération Nationale de la Chasse reconnaît dans un entretien accordé à l'AFP le 20 octobre 2019 qu'*« il y a plein de territoires qu'on ne maîtrise plus »*. Sur le plan financier, la fédération de la Nièvre affirme qu'elle n'aura plus les moyens de faire face, souhaite changer la loi pour ne plus être la seule à payer les dégâts. Tout en continuant d'affirmer qu'il n'y a pas assez de sangliers dans certains secteurs.

Le pompier pyromane est confronté à ses propres turpitudes

Alors j'en appelle à l'État et à ses représentants dans la Nièvre pour qu'ils changent radicalement de regard sur la régulation. Les chasseurs n'y parviendront pas, ce sont eux qui le disent.

Il faut au plus vite remplacer l'agrainage par l'appâtage, mobiliser tout ce qu'il existe de louvetiers, de piégeurs, de militaires et de gens de bonne volonté pour les réduire par tir de nuit non sélectif ou tout autre moyen de piégeage. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Ce n'est pas en utilisant demain les mêmes moyens qu'hier que nous aurons des résultats différents.

L'État demande beaucoup aux agriculteurs. Aujourd'hui les agriculteurs demandent solennellement à l'État de protéger leurs récoltes et leur travail.

Stéphane Aurousseau, président de la FDSE.

Jean-Charles Seutin vice-président des JA, section Grandes cultures

« Les JA dénoncent une situation intenable avec un système à bout de souffle. Il faut changer de politique. Dans les départements voisins, la vente de bagues se fait au bureau de tabac. Nous avions adressé un premier avertissement à la FDC58 en février 2018 mais qui n'a pas été suivi d'effets. Les éleveurs gèrent leurs vaches, aux chasseurs de gérer leurs sangliers.»



«Ce qui pose problème c'est d'un côté une situation qui est devenue ingérable et de l'autre les tarifs d'indemnisation qui sont insuffisants», témoigne Gaël Duvernoy.



« Cette photo représente une parcelle parmi tant d'autres impactées sur mon secteur à Ouagne » explique Jean-Charles Seutin vice-président des JA. *« Il s'agit d'une culture de colza détruite sur environ 40 ares. C'est pour le moment inchiffrable, car aux vues du stade de pousse, il est impossible de semer de nouveau du colza.»*



Que penser du sens des responsabilités des chasseurs ? Depuis des mois et des années, la FDSEA alerte sur la situation… Avec 1,5 million de dégâts sur la campagne 2018-2019, la FDC est acculée. La logique voudrait qu'elle responsabilise les équipes locales, au lieu de chercher des sources de financement dans les caisses publiques, ou dans les poches des agriculteurs en prônant l'assurance privée.

Sanitaire

Le GDS fait le bilan de l'année

Le Groupement de Défense Sanitaire de la Nièvre tenait son assemblée générale jeudi 28 novembre à la salle des fêtes de Sermoise. Cette réunion a surtout été marquée par l'inquiétude des éleveurs face à l'arrivée de la prophylaxie BVD. Morceaux choisis.



À la tribune de gauche à droite : Jean-Michel Aucoin, secrétaire général ; Pascal Martens, Président du GDS BFC ; Rémy Guillot, président du GDS du Jura : Francis Taupin, président du GDS 58 ; Jocelyn Guerrin, vice-présidente du conseil départemental ; Didier Ramet, Président de la Chambre d'agriculture 58, Catherine Mabut de la DDCSPP et Gilles Martin, président du syndicat des vétérinaires.

Repère

650 000. C'est le montant du déficit du laboratoire départemental de la Nièvre. Un chiffre annoncé par Jocelyne Guerrin, vice-présidente du conseil départemental. Un chiffre inquiétant alors que s'ouvre la campagne de prophylaxie de la BVD. Nous avions sollicité une interview auprès de Jocelyne Guerrin, il y a quelques mois pour avoir des précisions sur ce sujet. Mais notre demande est pour le moment restée lettre morte. Par ailleurs, l'assemblée générale a procédé au renouvellement des administrateurs.

À noter, René Gonnet, sortant n'a pas souhaité se représenter. Jean Michel Douet, Rodolphe de Givry et Pascal Loisy ont été réélus. Cédric Biet, lui, fait son entrée au sein du conseil d'administration.

Une année intense se termine au GDS de la Nièvre. Entre les nombreux cas de FCO qu'il a fallu évaluer en urgence et le second épisode de sécheresse, l'exercice 2018-2019 n'a pas été de tout repos pour les adhérents et le personnel de la structure sanitaire. *«Notre budget a été largement impacté par ces aléas sanitaires, notamment la gestion de foyers besnoitiose»* a expliqué Rodolphe Morizot, le directeur du GDS en introduction. De plus, le GDS 58 a reversé 118 084 € aux adhérents (notamment grâce au soutien financier du Conseil Régional) durant l'exercice pour des actions qui n'étaient pas aidées jusqu'alors (0,50 €/ PDS et 4 €/S.I IBR). La caisse d'entraide a également été très utilisée cette année à hauteur d'environ 10 000 euros. Chaque année c'est entre 15 000 à 20 000 euros qui sont utilisés pour venir en aide aux éleveurs en difficulté. Pour l'exercice 2019-2020, le budget du GDS est adopté avec un résultat prévisionnel à - 29 500 euros pour une cotisation qui reste à 1,15 euros par bovin. La structure doit faire face à une diminution du nombre de bovins cotisants liée à la décapitalisation des cheptels. À titre de comparaison sur l'exercice 2012-2013, il y avait encore 2 134 éleveurs dans le département pour 375 818 bovins. Sur le dernier exercice, le nombre d'éleveurs chute à 1 807 pour un effectif de 348 741 bovins.

Une année chargée en aléas sanitaires

Ce constat n'empêche pas le GDS de rester très actif pour la poursuite de certaines prophylaxies à l'image de l'IBR où il ne reste *«que»* 9 % des cheptels à assainir. *«Nous avons fait durant l'année un plan de relance pour que les éleveurs éliminent le plus possible leurs bovins positifs. Mais malgré le vaccin, il reste des foyers positifs dans le département. Dans certain cas, un vaccin par an ne suffit pas»* explique Rodolphe Morizot. Du côté de la FCO, ce fut la très mauvaise surprise de l'année avec des cas importants de mortalité. Cette situation a poussé le GDS 58 à mener une enquête rapide qui a par la suite été complétée par une analyse approfondie du Dr Petit du GDS BFC. Les deux grands enseignements à retenir de cette étude sont une augmentation du nombre de morts en période néonatale sur la période de l'étude (environ +1 000/n-1) et un déficit très important du nombre de naissances (-10 000 sur la même période). Dernière prophylaxie encore en cours, c'est la Besnoitiose. Rodolphe Morizot n'a pas caché son agacement sur ce sujet : *«Il reste un foyer, mais ce qui est rageant, c'est qu'il s'agit d'un foyer d'un éleveur voisin qui n'a pas souhaité s'assainir alors que le GDS 58 a financé 100 % du dépistage. Nous ne pourrons pas y arriver seul et je rappelle que ce n'est pas une maladie réglementée. Il n'y a ni vaccin, ni traitement véritablement efficace. J'attire votre attention sur le fait que c'est une maladie qui s'achète»* a mis en garde le directeur du GDS.

La BVD inquiète les éleveurs

Depuis le 1er août, date de la publication de l'arrêté ministériel, le dépistage et l'assainissement de la BVD sont obligatoires. Les éleveurs français devront dépister et assainir leur cheptel à partir du 1er août 2020. Les GDS (OVS) ont la maîtrise d'œuvre des mesures de prévention, surveillance, lutte et la responsabilité de la délivrance des appellations (statuts). Parmi les points à retenir :
La surveillance des troupeaux devient obligatoire. Si troupeau infecté, l'assainissement doit être mis en place. C'est-à-dire, dépistage troupeau dans le mois, élimination des IPI. Si le troupeau est suspect, la sortie des bovins est conditionnée à un dépistage virologique favorable 15 Jours avant la sortie ; sauf bovins non IPI. Si les animaux sont issus de troupeaux infectés, ils ne peuvent pas être introduits dans des cheptels d'élevage (cartes vertes) tant que tous les IPI ne sont pas éliminés, pendant un mois supplémentaire besoin d'un dépistage favorable pour destination élevage. Les modalités d'application seront précisées dans un cahier des charges et une note d'application. Dans la Nièvre, la généralisation du bouclage est prévue pour septembre 2020. Le GDS 58 finance actuellement la campagne de dépistage en prenant en charge le coût des pinces, le surcoût des boucles préleveuses ou les boucles boutons et frais d'envoi au laboratoire. La charge à l'éleveur est de 5,60 euros HT. Cette nouvelle prophylaxie a suscité des réactions dans la salle où certains éleveurs craignent une augmentation des charges sur leur exploitation. *«Il faut savoir mettre de l'argent aujourd'hui pour en gagner demain»* leur a conseillé Rémy Guillot, le président du GDS du Jura et invité pour l'occasion. Ce dernier a engagé le GDS 39 dans la prophylaxie BVD depuis 2017. Résultat cette année sur 95% des veaux dépistés, 85% ont été déclarés non IPI.

THÉOPHILE MERCIER

Extrait du rapport d'orientation du président du GDS

Dans son rapport d'orientation, Francis Taupin, le Président du GDS 58 est revenu sur la nouvelle prophylaxie BVD : *«Je souhaite que la tarification des analyses soit au prix du marché et que le laboratoire départemental soit doté de moyens humains et techniques pour faire face à cette nouvelle campagne. Concernant la gestion de l'IBR, il faut donner un nouvel élan à cet assainissement car le rythme d'attribution de statuts et d'élimination des bovins positifs ralentit. De plus en plus de départements obtiennent le statut de zone épistémologiquement favorable (statut qui permet de ne plus analyser que 20 % des bovins en âges de prophylaxie). Il faut y arriver. Enfin concernant la Besnoitiose, j'ai le sentiment que le GDS travaille à poser des pansements chez ses adhérents mais qu'il n'y a aucune articulation nationale. J'espère qu'il est encore temps de «maîtriser» ce parasite qui a déjà coûté à la Nièvre».*

Révision du protocole d'avortement

Contexte : système jugé assez compliqué par les vétérinaires, compliqué pour le Laboratoire départemental (avec risque d'erreurs de facturation) et des résultats insuffisamment valorisés par le GDS.
Proposition de protocole pour la campagne 2019-2020 :
1er et 2e avortements : recherche brucellose
3e avortement (dont 2 derniers en moins de 30 jours-vérification/ laboratoire) : recherches brucellose + Fièvre Q, chlamydiose, BVD, Néospora
4e avortement : brucellose + salmonellose, listériose, anaplasma et BVD
Si d'autres avortements après le 4e, avis vétérinaire-laboratoire-GD

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

▸Agenda

14/12 Concours de jugement de bétail
Les JA du canton de Château-Chinon organisent leur jugement de bétail le samedi 14 décembre à 14 heures, chez François Breugniot à Rangleau 58 120 Blismes.
Restauration le soir à la salle des fêtes de Montigny-en-Morvan.
Tartiflette à 12 euros.
Plus d'informations au 06 31 11 21 64.

14/12 Concours de jugement de bétail
Les JA du canton de Corbigny organisent leur jugement de bétail le samedi 14 décembre à partir de 13 h 30 au lieu-dit «Le Gouillas» à Chaumot (58 800). Une exposition de matériel est également proposée.
Repas le soir sur réservation au 06 48 75 27 34.

21/12 Finale départementale du jugement de bétail
Les Jeunes Agriculteurs organisent la finale du jugement de bétail le samedi 21 décembre au Gaec Roubeau
sur la commune de Pazy.
Renseignements : 06 26 28 50 23.

▸Formations

16/12 Affouragement en vert en élevage caprin
Le pôle élevage de la Chambre d'agriculture organise une porte ouverte le lundi 16 décembre à 14 h 30 à EARL Caprices des Chèvres, chez Charline et Loïc Pourroy. 1 Chemin du Château 58 220 Couloutre Cougny

14/01 Des haies et des arbres en élevage bio : quels intérêts dans mon système ?
Bio Bourgogne organise une formation le mardi 14 janvier de 09 à 17 h 30 à Luthenay-Uxeloup. Sylvie Monier, mission haies Auvergne, sera l'intervenante.
Formation gratuite - Contact pour informations et inscriptions avant le 5 janvier : Damien Nicolas, 06 30 02 24 01, damien.nicolas@biobourgogne.org.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Chambre d'agriculture

Les grandes cultures innovent

L'équipe Grandes cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre a organisé le vendredi 6 décembre à Prémery, un forum avec plusieurs structures de collecte, de courtage et/ou proposant des contrats de cultures. Une première sous ce format plutôt inhabituel pour le département.

Trouver des solutions alternatives à la rotation classique, tel était l'objectif de ce forum organisé à la mairie de Prémery par l'équipe Grandes cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Les conseillers ont essayé de proposer un format relativement différent de ce qui se pratique habituellement. «*L'objectif était de permettre aux exploitants du département d'avoir un contact plus direct avec les professionnels du secteur qui collectent et/ou proposent des contrats de cultures et sous un format souple pour ne pas les bloquer tout un après-midi*» expliquent Yoann Marin et Cédric Zambotto, conseillers Grandes cultures à la Chambre d'agriculture. Ils ajoutent : «*Nous avons donc proposé à plusieurs courtiers, négoces et coopératives de se regrouper dans un même lieu et d'échanger sur leurs solutions en matière de cultures alternatives et d'allongement de rotation. Chaque agriculteur présent a ainsi pu poser ses questions et même trouver des pistes de réflexion en fonction de ses besoins*» précise Yoann Marin. Parmi les professionnels présents on peut citer les établissements Dodat, Jeudy, Martignon SAS, Naudet Frères, Identité Céréales ou encore la coopérative Plantes de Pays. Les conseillers de la Chambre présentaient également des itinéraires types et des marges moyennes sur trois ans issues d'enquêtes sur quelques cultures sous contrat.

THÉOPHILE MERCIER



Ce forum a permis aux agriculteurs présents de trouver des pistes de réflexion pour allonger leur rotation ou modifier leur assolement.

FDSEA-JA

Un partenariat durable

La FDSEA, les JA, le Service de Remplacement et le Crédit Agricole Centre-Loire ont renouvelé leur partenariat au travers de la signature d'une convention. Le Village By CA située à l'Inkub de Nevers a servi de cadre à ce rendez-vous.


L'ensemble des partenaires du Crédit Agricole Centre-Loire réunis pour entériner ce partenariat.

C'est un rendez-vous qui est devenu une tradition. Chaque fin d'année, le Crédit Agricole, le Service de Remplacement, les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA entérinent leur collaboration à travers une convention de partenariat. Ces OPA reçoivent ainsi un soutien financier de la part du Crédit Agricole Centre-Loire pour le développement de leurs actions. Travaux obligent au siège du Crédit Agricole à Varennes-Vauzelles, ce rendez-vous annuel a été délocalisé au sein du Village By CA situé à l'Inkub à Nevers. L'occasion pour un certain nombre de participants à cette signature, de découvrir les activités de cette pépinière de Start-up. Pour Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA et vice-président du Crédit Agricole Centre-Loire, «*ce village est bien la preuve que le Crédit Agricole accompagne toutes les formes d'entreprises sur mesure et dans la durée* ». Une présentation détaillée du Village By CA a justement été effectuée par Luc Meunier, le «*maire*» du village. Actuellement, huit start-up sont hébergées dont «*Intégrale Drone*», dirigé par Cédric Delbet. Ce dernier propose entre autres un service de cartographie de parcelles agricoles qui pourrait être très utile dans les estimations des dégâts de gibiers. C'est ce qu'il est venu proposer entre autre aux différents élus réunis à l'occasion de cette convention. Cette soirée s'est poursuivie par un moment conviviale qui a permis à tous d'échanger de manière informelle.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

Certiphyto : pensez au renouvellement

La Chambre d'agriculture propose des formations pour obtenir ou pour renouveler le certificat pour l'utilisation des produits phytosanitaires.

Quelle que soit votre situation (première obtention ou renouvellement) ce document est obligatoire pour l'utilisation de vos produits phytosanitaires, alors mieux vaut ne pas tarder à se lancer dans les démarches. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture vous accompagne en vous proposant des modules de formations. Pour ce qui est des agriculteurs qui doivent renouveler leur Certiphyto, il est important de regarder la date d'expiration de votre document. L'idéal est d'engager les démarches entre trois à six mois avant la date butoir. Inutile de la faire avant, mais attention à ne pas renouveler après la date car vous risqueriez de recommencer à zéro. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour le renouvellement :
1- Soit une formation de renouvellement de sept heures. La chambre vous propose pour cela un pack Certiphyto par semestre, comprenant la formation et la réalisation de la démarche administrative de renouvellement de votre certificat.
2- Un QCM seul de 30 questions avec un minimum de 50 % de bonnes réponses. Il est réalisable à la Chambre d'agriculture (à partir de trois stagiaires). Comptez 75 euros HT (inclus les frais de démarches administratives).
3- Le suivi de 14 heures de formation labellisé Écophyto par Vivea dans les trois ans précédents le renouvellement. Ces formations vous permettent de perfectionner vos connaissances et vos pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires ou d'avoir recours à des méthodes alternatives à ces produits et en diminuant les risques et les impacts. Vous devez par la suite compléter ces 14 heures de formation par un module de formation en ligne de deux heures sur le site du Vivea (à faire au minimum quatre mois avant la date de renouvellement).

Modalité d'obtention : Premier certificat.
Pour une première obtention, vous pouvez suivre la formation «*Premier Certiphyto*» de deux jours à la Chambre d'agriculture (formation comprenant un QCM avec obligation de résultat) ou passer par le mode QCM avec les mêmes modalités que pour un renouvellement.

THÉOPHILE MERCIER

Concours charolais

Clap de fin

La 124ème Super Finale de Moulins s'est déroulée le jeudi 28 novembre au Parc Moulins Expo à Avermes (03). Cette grande finale a clôturé la saison des 28 concours reconnus de l'année 2019.

Fin de saison pour le Herd-Book Charolais qui a clôturé la saison des 28 concours reconnus en France par la super grande finale à Avermes. La Nièvre s'est distinguée en remportant deux prix majeurs (voir palmarès). Ces distinctions prouvent que les éleveurs reproducteurs nivernais savent répondre présents lors des grands rendez-vous en proposant au jury des animaux de grande qualité. Le prochain rendez-vous pour le Herd-book charolais c'est le Salon International de l'agriculture qui se déroulera comme chaque année porte de Versailles à Paris du 22 février au 1er mars.

Extrait du palmarès

Super prix d'honneur mâles adultes a été attribué à Neptune de la SCEA Raymond Jean-Christian (58).
Super prix de la Fédération mâles adultes a été décerné à Maori de la Scea Bonnichon (18).
Super prix d'honneur femelles adultes a été attribué à Juline du Gaec de Maublanc (Deroche S.) (71).
Super prix de la Fédération femelles adultes a été décerné à Joconde, Gaec Clame-Andriot (03).
Super prix d'honneur veaux mâles a été attribué à Ptitlouis élevage Gagnepain Champenois (71).
Super prix de la Fédération veaux mâles a été décerné à Porto, Gaec Langillier (71).
Super prix d'honneur veaux femelles a été attribué à Poupée, Gaec Roube-Fayet (58).
Super prix de la Fédération veaux femelles et prix Ajec a été décerné à Pompomgirl, Gaec Lacour (71).
Super prix d'Honneur veaux mâles d'automne a été attribué à Octroi, de chez Greau Pierrick (85).



Super prix d'honneur mâles adultes a été attribué à Neptune de la SCEA Raymond Jean-Christian.


Le Super prix d'honneur veaux femelles a été attribué à Poupée, Gaec Roube-Fayet (58).

▸ *Formations*

17/12 Biosécurité dans les élevages de porcs
La Chambre d'agriculture organise une formation biosécurité pour les éleveurs de porc. Cette dernière est désormais obligatoire depuis le 16 octobre 2018. Objectif : connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine, être capable de concevoir et de gérer un plan biosécurité et savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène. Informations et inscriptions auprès de Clémence Guillaumet, conseillère en diversification au 03 86 93 40 20.

Viticulture

Un événement qui fait référence

Pour la troisième année consécutive, le Lycée viticole de Cosne-sur-Loire a organisé le Cosne Wine Tour, un salon des vins dans lequel les élèves ont pu mettre en avant leur travail de l'année, mais pas seulement.


Pour la troisième édition, le Cosne Wine Tour a attiré 320 personnes dont Hicham Boujillat, conseiller régional délégué aux mutations économiques.

C'est un événement qui est en train de devenir une référence dans le département. Pour la troisième édition, le Cosne Wine Tour a attiré 320 personnes dont Hicham Boujillat, conseiller régional délégué aux mutations économiques. Un chiffre de fréquentation en hausse par rapport à l'année dernière qui avait attiré un peu plus de 221 visiteurs. L'objectif de cet événement est avant tout pédagogique puisqu'il permet aux élèves nivernais de présenter eux-mêmes les bouteilles du domaine des athénées, nom du domaine d'exploitation de l'établissement, mais aussi des bouteilles provenant de cépages différents. Des découvertes rendues possibles grâce au groupement économique des lycées viticoles de France. Huit stands de vins étaient au final proposés dont deux réservés au lycée de Cosne pour présenter entre autres la cuvée des élèves 2019 intitulée *«la Grand'Heure». «À noter cette année, la présence d'un stand de produits du terroir issus de notre boutique située à Plagny. Il faut remercier nos collègues du lycée qui ont accepté de faire le déplacement pour l'occasion. Le Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc-le-Chapus situé en Charente-Maritime a également proposé un bar à huîtres. L'établissement était présent dans le cadre d'un échange pédagogique d'une semaine»* a précisé Marie Fleury, responsable de site au lycée Agricole et viticole de Cosne sur Loire.

«Côté commerce, 120 ventes ont été réalisées sur l'ensemble de la journée (comprenant chacune plusieurs bouteilles et/ou références), et 250 verres de dégustation ont été vendus. Par ailleurs, l'association des élèves a réalisé une cinquanteaine de repas. Une journée coordonnée par environ 35 élèves qui étaient présents pour accueillir, servir, et faire déguster les visiteurs» a ajouté Marie Fleury.

Le prochain rendez-vous pour le lycée viticole, le 20 décembre avec la remise de diplôme.

THÉOPHILE MERCIER



► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Evaluer mon exploitation
Le 8 janvier 2020.
Contact :
Sylvie Huyghe au 03 86 94 22 16.

Maîtriser les couverts et les engrais verts en viticulture
Le 9 janvier 2020. Contact : Florian Bussy au 03 86 94 28 91

Comment fertiliser mes vignes pour atteindre mes objectifs ?
Le 13 janvier 2020.
Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.

Apprendre à mieux communiquer sur son métier
Le 14 janvier et 11 février 2020.
Contact :
Alexia Boulmeau au 03 86 94 82 93.

Formations proposées par Bio Bourgogne :

Des haies et des arbres en élevage bio : quels intérêts dans mon système ?
Le 15 janvier 2020. Contact :
Aurélie Billon au 06 80 43 16 97.

► En bref

MSA : Débat alimentation et santé
Le 5 décembre, à la salle Vaulabelle d'Auxerre, a eu lieu une soirée débat avec les délégués icaunais de la MSA Bourgogne, qui ont choisi d'aborder le thème de *«l'alimentation pour la santé»*. Une trentaine de personnes étaient présentes à ce moment d'échanges, animé par Pascaline Patout Hermann (sophrologue, psychothérapeute hors cadre réglementé) et Daniel Hermann (naturopathe, médecine fonctionnelle). Les intervenants ont présenté les différentes familles d'aliments, le fonctionnement du système digestif et ont su répondre à de nombreuses questions sur l'équilibre alimentaire et les conséquences de l'alimentation sur notre santé.

CHRISTOPHER LEVÉ

Assemblée générale

Ynovae fait le point sur son année écoulée

Le 29 novembre a eu lieu l'assemblée générale d'Ynovae, à Auxerrexpo. L'occasion de tirer un bilan de l'année écoulée, de parler des projets à venir pour la coopérative et d'évoquer l'actualité chaude du moment en agriculture.


L'assemblée générale d'Ynovae a eu lieu le 29 novembre, à Auxerrexpo (photo Ynovae).

«Le contexte dans lequel évolue l'agriculture d'aujourd'hui bouge très vite pour de nombreuses raisons, mais je n'en aborderai que trois : les risques sanitaires, la géopolitique et l'évolution des conditions climatiques». C'est par ces mots que Laurent Poncet, président d'Ynovae, a commencé son discours lors de l'assemblée générale de la coopérative, le 29 novembre dernier.
«Une crise sanitaire sur l'élevage français n'a pour ainsi dire aucune conséquence sur le marché mondial de la viande. La peste porcine qui décime les élevages de porcs chinois démontre le poids des grandes puissances sur le marché avec deux conséquences qui nous impactent». L'une positive, par l'augmentation des importations de porcs français par la chine qui bénéficie aux éleveurs par une augmentation des courts. L'une négative avec une baisse des importations d'orges françaises à destination de l'alimentation des élevages de porcs en Chine. *«Il peut être bon de rappeler que la qualité et la sécurité alimentaire des produits français sont reconnues à l'international, faute de l'être chez nous»*, ajoute Laurent Poncet.


Laurent Poncet, président d'Ynovae, a parlé de l'actualité chaude de l'agriculture, lors de son discours.

L'humidité retarde les semis de blé dans l'hémisphère nord
Sur la raison géopolitique, *«l'arrivée au pouvoir de dirigeants quelque peu atypiques comme Donald Trump aux États-Unis ou Boris Johnson au Royaume Uni nous font perdre en lisibilité pour anticiper l'avenir»*, poursuit Laurent Poncet. *«Ainsi, en pleine guerre économique entre la Chine et les États Unis, la simple annonce par Trump d'un accord probable dans les relations commerciales entre les deux pays entraîne la prévision à la hausse des exportations du soja US à destination de la Chine avec pour conséquence une hausse des cours pour les importations européennes»*.
Quant à l'évolution des conditions climatiques ? *«Elle se caractérise par une forte sécheresse dans l'hémisphère sud ce qui entraîne la baisse de volume en blé et orge pour l'Australie et un retard des semis de soja au Brésil, ainsi que des interrogations sur la deuxième récolte de maïs»*.
Dans l'hémisphère nord, c'est l'humidité qui retarde les semis de blé et perturbe la récolte avec une détérioration des qualités. *«En France, malgré une récolte de blé tendre importante de 39,5 Mt, les blés français bénéficient d'une parité euro/dollars au plus bas à 1,09 qui dope notre compétitivité à l'export et nous permet de gagner des marchés sur l'Égypte et le Maroc. Cependant le niveau de prix n'est pas satisfaisant»*, commente le président d'Ynovae.

Une récolte de qualité
Lors de l'assemblée générale, la coopérative a également fait le bilan de son année écoulée. *«La collecte a été en retrait de 6 % et a atteint 345 000 tonnes»*, annonce Jean-Luc Billard, directeur d'Ynovae. *«On a une collecte moyenne en rendement mais plutôt bonne en qualité, toutes espèces confondues»*.
Aussi, le directeur d'Ynovae précise que la coopérative continue de progresser dans les projets de l'entreprise vers des productions en filière sous cahier des charges, *«puisqu'aujourd'hui on a presque 50 % de nos blés qui sont contractualisés en filière. Et plus particulièrement en filière CRC (culture raisonnée contrôlée)»*.
Ynovae s'inscrit dans des démarches durables où l'environnement, la santé, la qualité du produit et la biodiversité sont mis en avant. Durant l'année 2019, des investissements majeurs ont été faits, comme l'achat d'un bâtiment à Sens, proche du silo RDV (silo Seveso seuil bas). *«La coopérative a également fait l'acquisition de groupes froids au silo de Brienon/Armançon pour stocker nos grains sans insectes et sans insecticides de stockage, dans de très bonnes conditions. Et en recherchant à améliorer la qualité de nos blés stockés (orge et colza)»*, continue Jean-Luc Billard.

Le développement du bio
Autre nouveauté : le lancement d'une nouvelle application mobile courant juin. *«Elle permet à l'agriculteur d'avoir un maximum d'informations sur son activité avec la coopérative. Il a aussi la possibilité de vendre des céréales avec des cotations qui sont en ligne (vente en ligne)»*. Il peut également faire des demandes administratives diverses et variées. Et il a une bibliothèque à sa disposition où il récupère les informations techniques et les flashs d'informations sur la coopérative.
Le bio se développe au sein d'Ynovae. *«On a décidé d'accompagner cette production. On met en place une organisation nouvelle pour répondre aux attentes de nos adhérents et on a recruté une animatrice en production biologique au sein d'Ynovae, arrivée courant décembre. Aussi, nos techniciens vont, en partie, avoir une double compétence : technicien conventionnel et technicien production bio. Ils sont en train de suivre des formations»*, explique Jean-Luc Billard.
Quant aux projets pour 2020 ? *«On continue de renforcer nos installations de stockage. On a investi dans un nettoyeur/séparateur pour continuer à nettoyer les grains dès l'entrée des marchandises à la récolte, pour les stocker sans insecticides. On se lance également dans la production de semences biologiques»*, conclut le directeur d'Ynovae.

CHRISTOPHER LEVÉ

Identité céréales

Les résultats d'analyses de blés consultables en ligne

À l'occasion des JTIC (Journée techniques des industries céréalières) qui ont eu lieu les 16 et 17 octobre, à Lille, Identité Céréales a lancé son site internet dédié à la communication de sa bibliothèque de résultats d'analyses de blés : Le Grenier d'Identité.

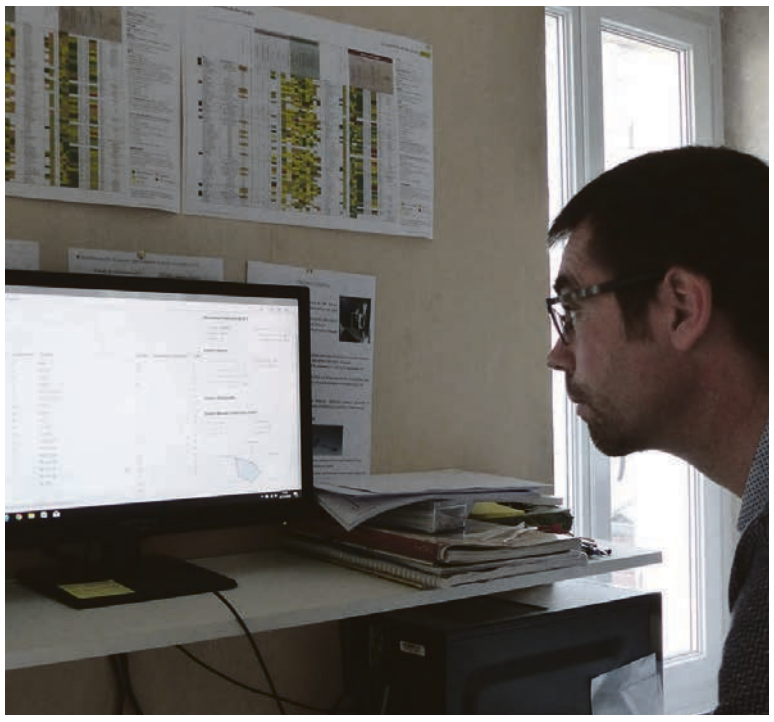
Basée à Chablis, Identité Céréales est une structure spécialisée dans la commercialisation en direct ferme. *«Aujourd'hui, l'objectif est de développer des méthodes d'analyses et d'identifications rapides des lots»*, indique Fabien Maurice, directeur général d'Identité Céréales. *«On a un laboratoire interne à l'entreprise pour les analyses des récoltes. Et depuis deux ans, nous avons développé un programme de recherche sur un appareil qui s'appelle le Mixolab, qui nous permet d'avoir des analyses rapides (prédiction alvéographe et panification)»*.
À la moisson, les producteurs font des échantillons et les amènent à la structure pour analyses. *«Avec les résultats, on a créé une bibliothèque, sur des analyses classiques de niveau 1. On peut également faire des analyses un peu plus poussées techniquement pour les blés»*, explique-t-il.
Et lors des JTIC (Journée techniques des industries céréalières) qui ont eu lieu les 16 et 17 octobre, à Lille, Identité Céréales a lancé son site internet Le Grenier d'Identité, dédié à la communication de sa bibliothèque de résultats d'analyses de blés.

«Mettre en valeur les qualités des blés stockés et identifiés en ferme»

Alors, qu'est-ce que Le Grenier d'Identité ? *«Il a pour but de mettre en valeur les qualités des blés stockés et identifiés en ferme, par rapport au type de stockage, la zone géographique et aux critères technologiques»*, répond Fabien Maurice. *«Le Grenier d'Identité est le lieu unique où vous pourrez trouver des variétés de blé particulières, effectuer des sélections selon des critères qualitatifs (poids spécifique, protéines…) ou selon une identification du stockage (pas d'insecticide sur le grain, département…)»*.
Un site principalement à la destination de la meunerie, pour facilité sa sélection de blés et pour lui faire connaître les variétés disponibles à la vente. *«L'objectif est vraiment de mutualiser la connaissance des stocks et faciliter la commercialisation»*, complète-t-il.

Un objectif de développement national

Aussi, Le Grenier d'Identité a vocation à *«mettre en lumière ce que les producteurs sont capables de faire sur le plan qualitatif, leur savoir-faire en termes de production et leur savoir-faire en termes de stockage»*, continue le directeur général d'Identité Céréales. La base de données concerne l'ensemble de la Bourgogne mais aussi d'autres départements et d'autres régions. *«L'objectif est qu'elle soit nationale»*.
L'inscription au site est gratuite pour consulter la bibliothèque avec un accès limité des données. Il est possible d'avoir un accès complet aux analyses sur demande auprès d'Identité Céréales.


Les analyses de blés se font directement dans le laboratoire d'Identité Céréales, à Chablis. Les résultats sont ensuite entrés sur le site.

Christopher Levé

Soufflet agriculture

La mise à profit des journées pluvieuses pour phosphorer

Avant de pouvoir retourner dans les champs, les clients Soufflet ont été invités à la réunion technique d'hiver localisée à Champs-sur-Yonne pour préparer la campagne de printemps. Le programme a permis de répondre aux questions des agriculteurs en recherche d'alternatives à la baisse de la surface en colza et les difficultés d'emblavement de cette arrière-saison très (trop) arrosée.

La première intervention technique est orientée sur la maîtrise de l'enherbement dans nos céréales compte tenu de l'impact économique (perte de 35 q dans les essais de Vallan en 2018) et qualitatif (l'ergot est latent chaque année). Dans le contexte de résistance avérée avec les herbicides de printemps, le rappel de l'intérêt du désherbage d'automne est primordial malgré les soucis de sélectivité et de possibilité de passage. En lien avec les messages OCP (Objectif Cultures Propres avec Arvalis), l'automne 2019 aura heureusement permis d'importants faux semis.

Le colza n'a pas été oublié avec un retour sur les fondamentaux agronomiques en répondant à la question : un chemin les sépare, mais pourquoi certaines parcelles sont réussies d'autres pas ?
«Le colza, tout se joue à l'implantation» est illustré depuis la plate-forme de Noyers par une communication très pédagogique sur l'implantation (travail du sol et date de semis), un objectif biomasse 60 g/pied (variété, densité et couvert associé) et la fertilisation pour éviter toute faim automnale.

Les cultures de printemps abordées

Enfin, la partie la plus importante concernait les cultures de printemps que Soufflet Agriculture sait valoriser par un débouché sûr l'orge de brasserie, mais également des têtes d'assolement comme le tournesol, le sorgho ou la lentille pour Vivien Paille.

Dans le contexte 2020 où les surfaces en cultures de printemps vont être supérieures à n-1, la ferme Yonne ne peut mettre tous les œufs dans le même panier mais doit cultiver des alternatives aux céréales d'hiver avec un débouché assuré.
En orge de printemps, RGT Planet reste une référence pour la malterie (de Nogent notamment) à côté de KWS Fantex, toutes deux collectées dans nos silos à la moisson.

Du côté du tournesol, l'augmentation importante des surfaces milite pour le choix rapide des variétés à semer. Les références locales dans les 2 essais implantés dans le département mettent en avant des variétés d'origine génétique variée : LG 50.465, SY Illico, ES Cinetic, Mas 82OL… par exemple. À noter que la variété SY Valeo, inscrite en 2011, affiche toujours de bons résultats.

L'après-midi s'est terminé par l'exposé de Charles Antoine Courtois (Sorghum ID) et Frédéric Guedj (Euralis) tous deux spécialistes du sorgho grain.
Soufflet Agriculture a lancé la culture du sorgho grain il y a deux ans non pas pour remplacer le maïs grain mais pour ajouter une culture aux rotations avec de moins en moins de colza. Les atouts de cette céréale sont nombreux mais elle requiert une bonne maîtrise de son itinéraire technique : du semis jusqu'à la récolte.


La réunion technique d'hiver a eu lieu le lundi 2 décembre, à Champs-sur-Yonne.

Soufflet Agriculture

Les équipes de terrain restent à votre disposition au 03 86 53 69 70.



▸Agenda

13/12 Rencontre agricole et technique à Saint-Fargeau
Le vendredi 13 décembre, une rencontre agricole et technique a lieu, de 13 h 30 à 17 h 30, à la Mairie de Saint-Fargeau, sur le thème *«Gestion de l'eau et des arbres agroforestiers»*. L'occasion d'aborder la plantation plutôt que le drainage et la valorisation des arbres en polyculture dans le bocage. Une visite de la parcelle et une récolte dans la haie sont au programme.

14 et 15/12 Marché de Noël de Champs/Yonne
Le samedi 14 décembre, de 11 heures à 20 heures et le dimanche 15 décembre, de 10 heures à 18 heures, c'est le marché de Noël de Champs/Yonne, organisé par Les amis de la Fontaine Sombron, salle Podium du Rami. Artisanat, gastronomie, produits du terroir, vente de sapins et animations de Noël sont au programme.

19/12 Marché de Noël fermier
Le jeudi 19 décembre, de 12 heures à 18 h 30, a lieu un marché de Noël fermier, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Bière, vins, miels, escargots, cerf, glaces, fromages, viandes et bien d'autres choses encore sont à venir découvrir. Un vin chaud sera aussi proposé sur place. Renseignements au 03 86 94 26 33.

20/12 Marché à la ferme de Brienon/Armançon
Le vendredi 20 décembre à lieu le marché à la ferme de Brienon-sur-Armançon spécial Noël, de 16 heures à 20 heures, à la ferme Bouy Vieux. Huitres, saumon fumé, boudin blanc, foie gras, chocolats, bûches et biscuits de Noël, chapons, pintades et bien plus encore seront à découvrir. Vin chaud, marron chaud, chocolat chaud et soupe de saison seront à déguster sur place. Et pour l'occasion, le Père Noël en personne viendra voir si les petits et grands enfants ont bien été sages, à quelques jours de Noël.

20, 21 et 22/12 Marchés de Noël fermiers
Le 20 décembre, de 14 heures à 19 heures et les 21 et 22 décembre, de 10 heures à 19 heures, ont lieu des marchés de Noël fermiers, Foie gras Rabuat et fils, à Méré. Des repas sont possibles, sur réservation.
Contact au 03 86 47 40 56.



Chambre d'agriculture

La transmission de son exploitation, ça se prépare

Du 13 au 27 novembre, trois réunions d'information, organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ont eu lieu pour préparer les agriculteurs en fin de carrière à la transmission ou la cessation de leur exploitation. Au total, 81 personnes ont assisté à ces réunions, à Saints, Jaulges et Paron.


Au total, 81 personnes ont assisté aux trois réunions d'information sur la transmission ou cessation de leur exploitation.

La quinzaine de la transmission/reprise s'est terminée le 27 novembre, avec une dernière réunion à Paron. Au préalable, deux autres rendez-vous ont eu lieu : le 13 novembre à Saints et le 19 novembre à Jaulges. Des réunions organisées et animées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
«L'objectif de ces réunions d'information, c'est d'anticiper et de préparer les agriculteurs en fin de carrière à transmettre leur exploitation. Car l'anticipation et la préparation sont les clés d'une cessation ou d'une transmission réussie», indique Marc Abonnet, conseiller d'entreprise installation/transmission à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Sur l'ensemble des réunions, 81 personnes sont venues, âgées de 57 à 65 ans. *«Jusqu'à présent, on travaillait en rendez-vous individuel, ou par formation, mais on s'est aperçu que pour sensibiliser plus de monde, il fallait passer par des journées d'information»*, explique Marc Abonnet.

«La transmission est un projet choisi»

Alors, quel est le contenu de ces réunions ? *«Il y a trois parties. Une avec des intervenants de la MSA pour donner des réponses sur l'âge de la retraite, le nombre de trimestre qu'il faut avoir, quels dossiers construire. Une partie avec des conseillers juridiques de la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour expliquer comment transmettre une entreprise, avec un axe important sur le foncier.»*

Et une dernière partie, ou le conseiller de la Chambre d'agriculture intervient lui-même. *«Je reprends les points abordés sur un calendrier plus global d'une transmission idéale, avec les étapes et les points importants à ne pas oublier. Ainsi que les accompagnements que l'on peut proposer aux exploitants pour être au plus près d'eux lors de leurs projets de cessation d'activité ou de transmission»*.

Car ces réunions sont vraiment pour expliquer et montrer qu'une cessation d'activité ou une transmission se prépare et ne s'improvise pas, pour réussir au mieux son projet. *«On considère que la transmission est un projet. Ce n'est pas parce que c'est la retraite que ce doit être un projet subi, mais plutôt un projet choisi »*, poursuit Marc Abonnet. À la fin de chaque réunion d'information, un temps d'échange a eu lieu avec les personnes présentes. *« Elles ont pu venir nous voir pour parler de leurs éventuels problèmes, leurs cas, prendre des rendez-vous…»*

Si ces rendez-vous étaient centrés sur les exploitants en fin de carrière, les jeunes intéressés par une création d'entreprise ou une reprise d'exploitation peuvent venir s'informer au PAI (Point accueil information), situé dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Il est possible de prendre rendez-vous au 03 86 94 21 99.

Un entretien individuel de 1 h 30 sera ensuite disponible où le porteur de projet pourra poser toutes les questions nécessaires : les étapes, les financements, les personnes-ressources ou encore les démarches à engager.

CHRISTOPHER LEVÉ

FDSEA Service emploi (1/6)

Annualisation du temps de travail : faites le point

La fin d'année approche à grand pas et beaucoup de salariés sont annualisés sur l'année civile. Il est temps de vérifier leur solde d'annualisation. Voici quelques éléments de rappel.

Il s'agit de moduler la durée légale de 35 heures de travail par semaine pour adapter la durée effective du travail des salariés à la nature de l'activité. L'annualisation de la durée du travail est organisée dans le cadre d'une période au maximum de 12 mois consécutifs.

Les heures de modulation effectuées au-delà de 35 heures par semaine doivent être compensées par des heures de repos appelées heures de compensation. Le nombre d'heures de modulation susceptibles d'être effectuées tous les ans est en principe limité à 250.

Les heures de compensation susceptibles d'être prises au cours d'une même semaine ne sont pas limitées et peuvent donc conduire soit à une réduction de la durée journalière de travail, soit à l'attribution d'un ou de plusieurs jours de compensation.

L'employeur qui met en œuvre l'annualisation de l'horaire de travail doit établir une programmation et tenir des comptes individuels de compensation. La programmation est communiquée à l'inspecteur du travail.

Le déclenchement d'heures supplémentaires

Lorsqu'il est constaté, en fin de période d'annualisation, que les heures de modulation effectuées excèdent les heures de compensation prises, les heures effectuées en trop constituent des heures supplémentaires (ou hors modulation). Le nombre d'heures supplémentaires est contingenté (à 100 pour une modulation d'au moins 200 heures, à 150 si elle est inférieure à 200 heures).
Les heures hors modulation ainsi effectuées sont, soit rémunérées avec le dernier salaire mensuel de la période, à raison de 1/151,67ème du salaire mensualisé lissé majoré de 25 %, soit reportées, en tout ou en partie, sur la période annuelle suivante sous forme de repos compensateur à raison d'une heure et quart de repos compensateur payé et le contingent annuel de 250 heures de modulation de la période annuelle suivante sera réduit du nombre d'heures ainsi reportées.

Les règles de décompte des heures supplémentaires dans les entreprises pratiquant une annualisation du temps de travail ont été précisées par la Cour de Cassation. Les heures effectuées au-delà de 1 607 heures annuelles constituent des heures supplémentaires, quand bien même le salarié n'aurait pas acquis l'intégralité de ses droits à congés payés. Le seuil de déclenchement des heures supplémentaires ne peut être supérieur au plafond de 1 607 heures de travail par an.

LAËTITIA CLERC, JURISTE DE LA FDSEA 89

Réunions sangliers

La FDSEA élabore un panorama du département et des plans d'action

120 agriculteurs ont participé aux 8 réunions sangliers animées par la FDSEA de l'Yonne. Leur travail a permis d'établir une cartographie des zones de pression et des dégâts, des plans d'action à court terme.


Les agriculteurs présents ont été acteurs des solutions à mettre en place.

Quand la FDSEA de l'Yonne a décidé de mettre en place les réunions de terrains sur les 22 secteurs de chasse du département, elle a imaginé une animation autour de ce que vivent les agriculteurs. Il fallait à tout prix objectiver au maximum les dégâts, localement, et comprendre pourquoi certaines zones étaient plus impactées que d'autres.

L'idée première était de travailler une cartographie des dégâts avec des cartes grand format sur lesquelles les agriculteurs pouvaient positionner différents éléments : dégâts, zones non chassées, zone de dégâts récurrentes, parcelles avec des dégâts non déclarés.
En effet, il est essentiel de commencer à travailler cette cartographie pour voir les évolutions à venir en termes de dynamique des populations de sangliers. Il a pu être observé cette année de nouvelles zones de dégâts car les bandes de sangliers se sont déplacées cet été à cause du sec. Les semis tardifs ont aussi ralenti les attaques mais malheureusement celles-ci repartent à la hausse.
Il était aussi important pour la FDSEA de connaître la proportion de dégâts qui ne font pas l'objet d'une déclaration. Ces surfaces pénalisent les agriculteurs. La peur de ne pas atteindre les 250 € ou les 3 % de dégâts freine les déclarations d'agriculteurs qui ont peur de devoir payer les expertises.

Établir un diagnostic précis pour chaque secteur

Une fois le diagnostic du territoire établi, les agriculteurs se sont concentrés sur les causes. *«Pourquoi en est-on arrivé à cette situation ?»* Sur ce point également, les territoires diffèrent. Si certaines causes sont communes à tout le département : accroissement de la prolificité des laies, surpopulations dans certains massifs forestiers, certaines causes sont plus locales. Là aussi, les agriculteurs se sont attachés à bien cibler les causes pour construire ensuite un plan d'action adapté à leur territoire.
Les agriculteurs présents ont ensuite travaillé en petits groupes pour imaginer des solutions concrètes à mettre en place dans les mois à venir. Il ressort très clairement de ces groupes de travail que les agriculteurs sont conscients qu'ils doivent devenir acteurs des solutions car les dégâts deviennent trop importants.

Des solutions locales concrètes

La FDSEA de l'Yonne est en train de réaliser les comptes rendus de chaque réunion. Ils seront envoyés à tous les adhérents des cantons concernés. L'animatrice rédigera une note de synthèse départementale qui servira de base de travail lors des rencontres avec l'administration et la Fédération départementale des chasseurs. Les agriculteurs venus sont très satisfaits de ces rencontres. Lors de chaque réunion, un plan d'action a été validé par les groupes avec des échéances à court terme. La FDSEA de l'Yonne en a déjà fait remonter une partie et de nouvelles rencontres seront faites sur la base du travail accompli.
La FDSEA n'est qu'au début de sa démarche et elle espère bien continuer sur la lancée de ces réunions très dynamiques. Certes la principale solution reste d'augmenter drastiquement les prélèvements de sangliers mais d'autres choses peuvent être mises en place, notamment pour collaborer avec les sociétés de chasse locales ou entre agriculteurs.

Marianne Ranque,
animatrice FDSEA 89

Action syndicale

1 200 tracteurs dans Paris : une manifestation inédite

Préparée dans un secret le plus total par 27 fédérations départementales de la FNSEA, cette manifestation a permis de ramener l'attention publique sur le débat agricole alors que depuis des semaines les mouvements sociaux mobilisent la presse. Décryptage d'une opération qui a permis des clarifications présidentielles.


Parmi les fédérations départementales qui sont montées à Paris, la FDSEA de l'Yonne était présente.

C'est devant quelques pizzas et un bon chablis que les protagonistes icaunais de la manifestation à Paris se sont retrouvés à la FDSEA jeudi dernier pour débriefer sur une manifestation inédite. Inédite par son organisation, inédite par ses enjeux, inédite face à un gouvernement aux abois.

Sur l'agribashing et les intrusions, le soutien gouvernemental sans faille aux agriculteurs face à la stigmatisation.

Un durcissement des sanctions pénales contre les entraves aux activités agricoles et une convention syndicalisme gendarmerie qui sera signée avec le ministre de l'Intérieur sont prévus.

Tout ça pour ça !

Sur les EGA : le ministre a réaffirmé sa volonté de mettre la pression sur les acteurs notamment dans le cadre du comité de suivi des relations commerciales pour forcer les acteurs à mieux redistribuer la valeur au sein de la chaîne alimentaire.

L'Élysée a affirmé que le gouvernement ne changerait rien à la loi avant la fin des expérimentations afin de donner toutes les chances de réussite à la construction du prix en marche avant.

Sur les contraintes et distorsions de concurrence, les discussions ont été vives sur le sujet des ZNT. En premier lieu, le ministre de l'Agriculture a affirmé que le délai de prévenance ne sera pas obligatoire et s'inscrira dans le cadre des bonnes relations entre agriculteurs et riverains notamment dans le cadre des chartes. En seond lieu, le Gouvernement examine en ce moment même la réduction du nombre de substances concernées par les dix mètres incompressibles.

En dernier lieu, le Ministre de l'Agriculture a affirmé que *«la position du Gouvernement est de s'appuyer sur la science rien que la science, toute la science. Ainsi, si la science dit zéro mètre, le Gouvernement dira zéro mètre»*.

Philippe Loussot,
directeur de la FDSEA 89

L'opération vue de l'intérieur

2h00 du matin, nos premiers tracteurs s'élancent de l'Yonne. 6h00, les 1 200 tracteurs sont sur les 123 points de rendez-vous à 50 km de Paris. 7h30, alors que nos convois des tracteurs s'écoulent doucement de la périphérie parisienne vers le cœur de Paris, nos bus et voitures de manifestants ont déjà rejoint le cœur de Paris. 9h30 alors que les tracteurs s'arrêtent sous les principaux tunnels du périphérique intérieur pour le bloquer, c'est sous une étroite surveillance policière que nos *«fantassins»* convergent vers le haut des Champs Élysées pour finalement bloquer la circulation sur l'avenue. 9h40, bousculades sur les Champs Élysées, cordons policiers et de CRS nous contraindrons toute la matinée à reculer du milieu de l'avenue vers la bordure, à l'angle de l'avenue Georges V devant des touristes chinois médusés, faisant la queue pour acheter de la maroquinerie de luxe. Dans l'attente d'un rendez-vous avec le ministre et la secrétaire générale adjointe, nous pique niquons face au Fouquet's. Devant le manque de réactivité de la Présidence, nos chauffeurs engagent un blocage du périphérique extérieur. 18h00, débriefing sur l'avenue Georges V. 19h00, débriefing avec les chauffeurs de tracteurs. C'est le début d'un long retour pour certains qui n'auront vu de Paris qu'un tunnel, des tables de pique-niques sur le périphérique, mais prêts à recommencer…

Législation

Vers la création d'un fonds d'indemnisation de victimes de phyto

Au milieu du brouhaha ambiant sur l'utilisation des produits phytosanitaires, un dossier particulier poursuit son *«bonhomme de chemin»* entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Il s'agit de la création d'un fonds d'indemnisation des victimes professionnelles aux pesticides. Le 16 octobre l'Assemblée a adopté l'article du PLFSS - le projet de loi de financement de la Sécurité sociale - prévoyant au 1er janvier 2020 la création de ce fonds. Que va-t-il changer ? Qui va le financer, et quelles maladies pourront être prises en compte ? Début de réponse...



Aujourd'hui lorsqu'une personne est victime lors de l'utilisation de pesticides, elle est prise en charge, soit de façon *«classique»* par l'assurance maladie, soit elle entre dans le dispositif de prise en charge au titre de la maladie professionnelle. Toutefois, obtenir une indemnisation au titre des maladies professionnelles ne va pas de soi. Il faut obtenir la reconnaissance du lien entre la maladie et l'exercice de certaines professions. L'association d'aide aux victimes des pesticides Phyto Victimes parle à ce niveau de *«véritable parcours du combattant»*. Un parcours que le projet de loi ne va pas totalement simplifier.

Quelle reconnaissance ?

La reconnaissance peut être *«automatique»* si votre maladie fait partie du tableau des maladies professionnelles, et que vous avez été exposé pendant un temps *«suffisant»* à ladite maladie. Le tableau pour les métiers liés à l'agriculture liste une cinquantaine de maladies : le charbon professionnel, la maladie de lyme, les brucelloses, des mycoses... et quelques cas d'utilisation de produits phytopharmaceutiques par exemple l'intoxication professionnelle par le bromure de méthyl, ou les affections provoquées par les hexane (solvant), les rayonnements ionisants. Ont été ajoutées plus récemment la maladie de Parkinson, et les hémopathies malignes, provoquées par les pesticides. La reconnaissance peut aussi se faire *«sur expertise individuelle»*. Dans ce cas un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles statue. On peut imaginer que dans les deux cas de figure il faut cumuler un certain nombre de certificats médicaux, d'expertises, et de contre-expertises, pour pouvoir prétendre à cette reconnaissance puis à éventuelle indemnisation.

La création d'un fonds pour qui ?

C'est ce processus de prise en charge dans le cas d'une maladie professionnelle provoquée par une exposition aux pesticides qui devrait être modifié par le texte en discussion à l'Assemblée nationale. Le texte prévoit de créer un fonds d'indemnisation des victimes des produits phyto pour améliorer l'indemnisation des exploitants agricoles qui sont aujourd'hui moins favorablement indemnisés que les salariés. Pour bénéficier du fonds il faudrait avoir contracté une maladie suite à une exposition aux pesticides dans le cadre de son activité professionnelle. Sont concernés les exploitants agricoles, les salariés du régime général, les anciens exploitants agricoles, leurs conjoints, et les membres de leur famille bénéficiaires d'une pension de retraite agricole, les enfants des professionnels, exposés. Ont ainsi été ajoutés lors d'un amendement les enfants *«exposés pendant la période prénatale du fait de l'activité professionnelle de leurs parents»*.

Qui finance ?

Le fonds doit être financé pour partie par les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles, et par la revalorisation du taux d'une taxe sur les ventes de pesticides, payé par les fabricants (donc probablement par l'utilisateur final). Son taux pourra augmenter en fonction des besoins du fonds. Ce fonds alimenté directement par cette taxe pourra être sollicité pour le financement d'indemnisations d'exploitants agricoles, les salariés du régime général continuant à être indemnisés par le régime dont ils relèvent. C'est la caisse centrale de MSA qui gérera ce fonds qui centralise et gère les demandes d'indemnisations, à partir du 1er janvier. En séance, les députés ont adopté un amendement fixant à six mois le délai dans lequel le fonds devra *«présenter une offre d'indemnisation au demandeur»*. Si, globalement, l'amélioration de l'indemnisation des victimes ne fait pas l'objet de débat, les avis sont plus partagés sur la façon d'y parvenir. La Fnath (association des accidentés de la vie) demande *«l'ouverture d'une réflexion globale sur l'indemnisation de toutes les victimes du travail, la création d'indemnisations spécifiques créant de fait les inégalités inexplicables entre les victimes du travail»*.
L'association Phyto victimes salue l'avancée que représente ce texte en préparation. Il *«traduit une amélioration de la prise en charge des maladies professionnelles des exploitants agricoles, et permet d'intégrer des catégories jusqu'à présent non prises en compte»*. Mais l'association souligne le fait que tous les travailleurs victimes des pesticides ne sont pas traités de la même façon, les agents territoriaux, les indépendants …

Réparation intégrale ?

L'autre point essentiel de débat porte sur le niveau de l'indemnisation. Phyto victimes souligne le fait que rien n'est prévu pour que les victimes malades des pesticides obtiennent la réparation intégrale de leur préjudice, alors que c'était un objectif de la création de ce fonds. Le fonds des victimes de l'amiante prévoyait de son côté cette réparation intégrale. Mais la ministre de la Santé Agnès Buzin interrogée sur ce parallèle pendant les débats à l'Assemblée avait répondu : *«L'analogie n'est pas possible. Les pathologies liées à l'amiante ne peuvent pas exister sans amiante. Ce n'est pas le cas pour les phytosanitaires»*.

Le débat n'est pas clos puisque le texte était présenté au Sénat à partir du 5 novembre. Face à un sujet - celui de l'utilisation des phytos - qui devient une question fondamentale de Santé publique, le texte constitue malgré ses manques une véritable avancée. La Fnath estime cependant à plus de 10 000 le nombre de cas concernés uniquement par la maladie de Parkinson, alors que selon cette association seules quelques centaines de personnes sont aujourd'hui indemnisées au titre des maladies professionnelles. Des chiffres qui donnent la mesure des enjeux à venir.

JEAN DUBÉ

Focus Biocides et antiparasitaires vétérinaires

Des maladies liées à des biocides et antiparasitaires vétérinaires seraient en l'état actuel du texte exclues du fonds. Les députés ont demandé et obtenu que "des travaux complémentaires" soient conduits sur le sujet, le débat est bien sûr technique, mais aussi financier.

Mais où est l'État ?

- Dominique Potier (député PS) rapporteur d'une proposition de loi sur le sujet en début d'année a salué *"l'engagement d'un processus"*, mais il a déploré que l'État soit *"absent de la réparation"* en matière de financement, d'autant qu'il y a pour lui "*une responsabilité politique*" de sa part.
- Même sentiment du côté de l'association rassemblant les industriels commercialisant des pesticides : l'UIPP, a estimé, dans un communiqué le 4 novembre, *"incohérent"* que l'État ne soit pas associé au financement du fonds d'indemnisation des victimes de maladies professionnelles liés aux pesticides, prévu par le PLFSS pour 2020. L'UIPP juge justifiée la participation de l'État du fait de son rôle dans *"la délivrance des autorisations de mise sur le marché"* des produits. Si l'UIPP affirme *"appuyer"* la mise en place d'un dispositif d'indemnisation, elle estime dans son communiqué que celui-ci "*doit reposer sur une participation réellement chiffrée, clairement paramétrée et tripartite entre l'État, le régime AT-MP et les metteurs en marché des produits concernés"*.
- La FNSEA a de son côté décidé d'intervenir auprès des sénateurs saisis la semaine dernière sur le texte. *"La participation de l'État est un point capital. Il y a responsabilité collective face aux risques créés par l'exposition aux produits pesticides et il doit donc y avoir solidarité collective à la prise en charge des éventuelles victimes. L'État doit contribuer au fonds c'est une position de principe"*. Pour Thierry Coué qui suit ce dossier à la FNSEA, la question du financement par l'État est centrale d'autant que le texte dans sa version actuelle fait courir deux risques : les bénéficiaires potentiels ne sont pas clairement identifiés, ce texte comporte donc un risque important de voir les coûts et donc la taxe exploser, d'autant que bien évidemment c'est l'utilisateur final qui réglera l'addition.

Communiqué

ALLAGNON reprend les chantiers de Girard Drainage



La société Allagnon, spécialisée dans le drainage depuis plus de 40 ans, est basée à Bayet (03) et intervient en Auvergne, ainsi que dans le Cher, la Creuse, la Saône et Loire et la Nièvre. L'entreprise familiale dirigée par Johan Allagnon et son oncle Dominique, compte 15 salariés et réalise ses chantiers grâce à 3 draineuses à roues Eurodrain ATR450, machines qui permettent de drainer jusqu'à 2m et avec une grande précision pantométrique.
En plein développement, la société Allagnon va désormais intervenir en Bourgogne Franche Comté en reprenant les chantiers de l'entreprise Girard Drainage et l'étude de nouveaux projets. Johan Allagnon sera aidé dans cette reprise de secteur par Alain Troussard, chargé du développement commercial.
L'entreprise de drainage auvergnate accompagne tous les projets dans leur intégralité grâce au bureau d'étude intégré : relevés topo, plan de recollement et financement et met un point d'orgue à respecter les délais. Si pour débuter, les chantiers seront regroupés pour limiter les déplacements depuis l'Allier, une implantation en Bourgogne est envisagée.

Pour tous renseignements :

Johan Allagnon 06 47 84 81 67 - Alain Troussard 06 07 78 11 95

Gazole non routier (GNR)

Une mesure de simplification, longtemps attendue par le monde agricole

Le projet de Loi de finance pour 2020 contient une mesure relative au gazole non routier. S'il prévoit la sortie sur trois ans du tarif réduit de TICPE pour le BTP par exemple, la mesure ne se transpose pas à l'agriculture. Pour Robert Verger, élu FNSEA en charge des questions sociales et fiscales, cette mesure est juste car les agriculteurs ne sont pas responsables des cours de leurs productions.

Alors que le projet de Loi de finances pour 2020 est en cours d'examen au Sénat, quel est votre sentiment sur la mesure relative au Gazole Non Routier (GNR) ?
Robert Verger : *«Le gouvernement a su entendre et comprendre la position particulière des agriculteurs, face à la problématique du carburant. La sortie sur trois ans du tarif réduit de TICPE pour des secteurs comme le transport ou le BTP, n'est pas transposable à l'agriculture, pour des raisons de marges trop faibles, et d'impossibilité de facturer au client le surcoût lié à la TICPE ; nous ne sommes pas maîtres des cours du blé ou de la viande ! La mise en place d'un gazole agricole, au 1er janvier 2022, avec un montant de TICPE, à la pompe, de 3,86 € l'hectolitre, est une mesure de sagesse et de simplification, longtemps attendue par le monde agricole».*

D'ici à 2022, une transition va être opérée, afin de laisser le temps, aux autres bénéficiaires actuels du GNR, de s'aligner sur les tarifs de TICPE du gazole blanc. Cette transition impactera-t-elle également les exploitants agricoles ?
RV : *«Cette transition, pour le monde agricole, se fera par la mise en place d'acomptes, à chaque fois qu'une hausse du tarif de TICPE impactera le prix d'achat du GNR. Il faut bien avoir en tête que le tarif de la TICPE du GNR augmentera d'ici à janvier 2022, pour tous les utilisateurs du GNR, exploitants agricoles compris. Quand nous payons aujourd'hui 18,82 € de TICPE par hectolitre de GNR lors de l'achat au fournisseur, nous paierons 37,68 €/hl au 1er juillet 2020, 50,27 €/hl au 1er janvier 2021 et 3,86 €/hl en 2022. Nous avons fait prendre conscience au gouvernement de l'impact très négatif de ces hausses sur la trésorerie des exploitants, pendant la période comprise entre l'achat du carburant et le remboursement partiel de TICPE, intervenant plus d'un an plus tard. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place un système d'acomptes, qui seront versés juste avant chaque hausse du tarif de TICPE, afin que les exploitants aient déjà en trésorerie ce qu'ils auront à débourser en plus à l'achat du GNR».*

Justement, sur ces acomptes, quelles seront leurs modalités de calcul et d'attribution ?
RV : *«Tout d'abord, nous nous félicitons que le versement des acomptes ne nécessite aucune démarche particulière des exploitants : ils seront automatiques. La seule condition de versement tient à la formule de calcul de l'acompte, qui suppose que la dernière consommation de GNR de l'exploitant soit connue de l'administration. Il s'agira de la consommation de 2018, pour l'acompte de juin 2020 et la consommation de 2019, pour l'acompte versé en janvier 2021. Autrement dit, tous les exploitants ayant fait une demande de remboursement au titre de l'année 2018 toucheront automatiquement un acompte en juin-juillet 2020. Il faut en effet une base de consommation connue de l'administration et fiable pour que l'acompte puisse être calculé au plus proche de la consommation réelle de l'exploitant. Pour l'acompte de 2020, la consommation de 2018 sera donc retenue. De ce fait, l'administration va étendre la campagne de remboursement au titre de 2018 à fin janvier 2020. Les exploitants auront donc jusqu'au 31 janvier 2020 pour déclarer leurs consommations de GNR 2018 via Chorus Pro, en ligne ou en format papier, faute de quoi ils n'auront pas d'acompte en juin 2020 et seront touchés de plein fouet par la hausse de TICPE du 1er juillet 2020. Nous invitons donc tous les exploitants concernés, et rencontrant des difficultés avec Chorus Pro, à se rapprocher de leur FDSEA ou de leur comptable. Le processus sera le même pour l'acompte versé en janvier 2021, suite à la hausse du 1er janvier 2021. Cette fois-ci, pour que l'acompte soit versé il faudra que l'exploitant ait déclaré, via Chorus Pro, ses consommations de carburant pour l'année 2019. Concernant le montant des acomptes, il sera donc dépendant de la consommation connue de l'exploitant, d'une part, et des montants des hausses successives de TICPE, d'autre part. Ainsi, pour l'acompte de juin 2020, l'acompte sera de 9,43 € par hectolitre consommé en 2018, soit la moitié du montant de la hausse de TICPE du 1er janvier 2020. Seulement la moitié, car la hausse de TICPE intervenant en juillet, les livraisons de GNR antérieures ne seront pas impactées par le surcoût. Par contre, l'acompte de janvier 2021 sera de 31,45 € par hectolitre consommé en 2019, soit l'intégralité de la hausse de TICPE du 1er janvier 2021, car il devra couvrir l'ensemble des achats de GNR de l'année 2021. Parallèlement, le remboursement partiel de TICPE, via Chorus Pro, continuera pour les consommations 2019, 2020 et 2021, afin de régulariser le montant de l'acompte : si l'acompte versé en juin 2020 n'a pas couvert l'ensemble du remboursement partiel dû au titre de la consommation 2020, il sera complété par un versement complémentaire, et s'il était trop important par rapport à la consommation réelle de l'exploitant, ce dernier devra rembourser le trop-perçu. La logique sera la même pour l'acompte de 2021, avec une régularisation en 2022. Et enfin, dès le 1er janvier 2022, il n'y aura plus d'acompte puisque le gazole agricole sera taxé à 3,86 €/hl de TICPE, dès l'achat, donc plus de remboursement à compter des consommations de l'année 2022».*

Quid des exploitants pour lesquels l'administration n'a pas de consommation connue pour 2018, du fait d'un changement de forme d'exploitation, ou simplement car nouveaux installés ?
RV : *«L'ensemble des situations pour lesquelles l'administration n'aura pas de consommation 2018 connue (nouveaux installés, absence de demande de remboursement, changement de forme d'exploitation, passage d'une forme individuelle à une forme sociétaire notamment) conduira au même traitement : une absence de versement d'acompte… Cette situation est d'autant plus regrettable qu'en présence d'un exploitant cessant son activité au 31 décembre 2019, un acompte lui sera versé en juin 2020, puis réclamé en 2021, quand l'administration s'apercevra que sa consommation réelle en 2019 est nulle, du fait de sa cessation d'activité ! Les nouveaux installés, ceux pour qui le besoin de trésorerie est le plus vital, sont donc les grands oubliés du système, au motif qu'il serait trop compliqué et coûteux techniquement pour l'État de mettre en place un acompte forfaitaire, basé sur la surface cultivée et le type de culture, alors même que le manque de finesse du traitement des données va amener à verser des acomptes à des exploitants en retraite ! De même, il pourrait être fait un lien entre le cédant et le nouvel installé afin d'estimer les consommations de l'exploitation du jeune installé ! La situation est d'autant plus incompréhensible que les données relatives à la date d'installation, via la déclaration à la MSA, sont connues de l'administration ! À l'heure actuelle, la seule réponse de l'administration serait d'avancer le début de la campagne de remboursement au titre des consommations 2020, à mars 2021 (plutôt que juin, habituellement ndlr), afin que les nouveaux installés n'aient à subir l'impact de la hausse de TICPE de juillet 2020 «que» pendant neuf mois ! C'est évidemment très insuffisant, surtout quand on a en tête qu'on ne parle ici que d'avances, qui seront régularisées, à l'euro près, dès la consommation réelle de l'exploitant connue, à savoir en mars 2021 ! Mais visiblement, l'État considère qu'une telle mesure mettrait plus en péril sa trésorerie, que celle d'un nouvel installé… Nous continuons de nous battre sur ce point, même si la bureaucratie semble déjà l'emporter sur le bon sens !»*

ACTUAGRI



Des drones pour traiter les vignes et les vergers

Dès l'année prochaine, le drone sera utilisé pour le traitement des vignes dans le Beaujolais, en Alsace, mais aussi en Guadeloupe pour les bananeraies.



Pour la prochaine campagne de traitement du vignoble, de mai à juillet 2020, le drone fera son apparition dans le ciel d'Alsace mais aussi du Beaujolais. *«La piste Juliénas est d'actualité. Si nous n'avons pas pu essayer cette méthode cette année, c'est en raison des décrets de la loi Égalim qui ont reporté son application»*, précise Robert Verger, vice-président de la commission viticole de la FNSEA.
Après avoir été adoptée par le Parlement le 2 octobre 2018, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, a été promulguée le 1er novembre 2018. Parmi ses objectifs, celui de renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits. Bien des années avant, en juillet 2010, la loi Grenelle 2 sur l'environnement a interdit tout épandage de pesticides par voie aérienne en France. *« Depuis l'interdiction de traitement par hélicoptère, le drone apparaît comme une bonne alternative, notamment pour les vignes en pente et les bananeraies en Guadeloupe. Cette campagne se fera sur les deux prochaines années, ce qui nous permettra d'établir les premières conclusions »*, commente toujours Robert Verger.
En effet, l'arrêté du 26 août 2019 autorisant l'expérimentation, sous conditions, de traitements phytosanitaires par drone pour les vignes en fortes pentes, est paru au Journal officiel du 8 octobre 2019.

Une campagne de traitement sur les deux prochaines années

Les conditions et modalités pour pouvoir mener des essais de traitements aériens par drone incluent notamment la pente des parcelles concernées, qui devra être supérieure ou égale à 30 %, ou encore la restriction sur les produits utilisables. Seuls ceux homologués en bio ou utilisés dans le cadre d'une certification HVE pourront l'être. Pour ces expérimentations, une demande d'autorisation préalable à l'essai, comprenant un dépôt de dossier, doit être réalisée auprès du ministère de l'Agriculture. Un rapport final devra aussi être remis, au plus tard six mois après la réalisation de l'essai et avant le 30 octobre 2021.
«L'objectif est de déclasser le drone comme outil aérien car le pilote est au sol», précise l'élu, avant d'ajouter que *«le feu vert attendu par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) devrait être donné d'ici la fin du mois»*.

Une méthode plus répandue à l'étranger

De l'autre côté de la frontière, notamment en Suisse, le traitement par drone est déjà très développé. *« C'est aussi le cas en Allemagne et en Autriche. Plus loin de nous, en Inde, Chine et Japon, la pulvérisation aérienne sur les rizières se fait aussi avec des drones. Cette pratique peut être également utile sur des parcelles de céréales trop mouillées, comme c'est le cas en ce moment. Cela peut aussi éviter les accidents et pallier les canons »*.
Preuve de l'intérêt pour le procédé, John Deere, spécialiste du matériel agricole, a conçu, en partenariat avec la start-up allemande Volocopter, un drone équipé d'un pulvérisateur destiné à la protection des cultures. L'engin volant est capable de traiter jusqu'à 6 ha/heure, à basse altitude et sur n'importe quel type de terrain.

CÉDRIC PERRIER

Zoom Une première approche expérimentale concluante

En mai 2019, sur une parcelle en forte pente à Rivolet, appartenant au château de l'Éclair, le domaine expérimental de la Sicarex Beaujolais, Xavier Delpuech, ingénieur agronome à l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) d'Occitanie et spécialiste en pulvérisation, a mené une expérimentation de traitement par drone. Ce premier essai réalisé au stade phénologique 3-4 feuilles a été renouvelé quelques semaines plus tard, en Alsace (vignes palissées) et à Cornas (vignes en échalas), toujours sur des vignes en pente égale ou supérieure à 30 % mais en situation de pleine végétation (juillet). *« Pour cette expérimentation, nous avions lancé des appels d'offres auprès des constructeurs de drone et de pilotes professionnels. Nous avons réalisé ces essais sur des parcelles éloignées des routes et des habitations en n'utilisant que des colorants alimentaires. Ils doivent nous permettre d'acquérir des références quant à la qualité de la pulvérisation, d'observer d'éventuelles dérives et pertes au sol et d'évaluer les conditions de mise en application »*, introduit Pierre Martini, ingénieur à l'IFV de Villefranche, en charge de la pulvérisation et des maladies, et référent du projet drone dans le Beaujolais.
Pour cette première année d'essais, les résultats observés sont intéressants. Ils ont été obtenus grâce à un maillage de collecteurs en PVC, posés tous les mètres à Rivolet et sur 9 ceps échantillonnés à Cornas et en Alsace (environ 25 collecteurs PVC par cep en fonction de la hauteur et de l'épaisseur). *« Le débit du traitement est stable et répétable, tout comme la vitesse d'avancement du drone. Grâce à la technologie tracker GPS et aux informations cartographiques enregistrées en amont, la trajectoire du drone est régulière. Même si ce dernier est automatique, il est nécessaire qu'un pilote garde les commandes du drone au cas où »*, rapporte l'ingénieur de l'IFV du Beaujolais.

Poursuite des essais en 2020 et 2021

À Rivolet, la qualité de pulvérisation a été bonne. À Cornas et en Alsace, en période de pleine végétation, les résultats ont été plus variables suivant les conditions de pulvérisation. *« Nous avons besoin de poursuivre ces travaux les deux prochaines années pour consolider ces premiers résultats, tout en ajoutant et étudiant d'autres éléments tels que les types de buse (classique ou anti-dérive), les rampes de pulvérisation, etc. »*, ajoute Pierre Martini. À noter que ce premier rapport n'inclut pas d'indicateurs technico-économiques. Mais l'IFV prévoit d'en acquérir et de les compiler à l'issue du projet en 2021.

DAVID DUVERNAY



Intégrale Drone, Nevers

L'état des parcelles en haute définition

Intégrale Drone, société fondée par Cédric Delbet propose des services d'images hautement résolues en 2D et 3D à l'aide de Drone. Cette start-up installée au sein du Village by CA de Nevers s'adresse au monde agricole mais aussi aux collectivités territoriales.



Contact :
Cédric Delbet Tél. 06 52 28 05 11
Inkub : 7 rue du 13ème de ligne
58 000 Nevers
cedric.delbet@integraledrone.com
https://www.facebook.com/integraledrone

C'est une start-up qui pourrait bien faciliter la vie de certains exploitants agricoles. Cédric Delbet a fondé en juin 2018 la société Intégrale Drone, spécialisée dans l'imagerie de très haute définition. Sa société est actuellement hébergée au Village by CA qui facilite l'installation et la croissance des jeunes pousses comme celle-ci. Il a eu l'idée de proposer au monde agricole deux services encore peu utilisés dans le département : la levée de doute en cas de suspicions de dégâts de gibiers, et l'estimation surfacique des dégâts. Les polyculteurs du département le savent bien, faire estimer ces parcelles est parfois long, fastidieux et source de polémique avec l'expert. Cédric Delbet propose donc à l'aide d'un drone de survoler la zone de culture potentiellement impactée par des dégâts de gibiers ou des aléas climatiques. L'avantage c'est que l'agriculteur peut en direct vérifier sur l'écran de contrôle avec un retour HD, la présence ou non de dégâts sur sa parcelle. La prestation est pour le moment disponible principalement dans un rayon de 50 km autour de Nevers. Si toutefois des dégâts sont avérés, le gérant d'Intégrale Drone propose d'estimer précisément la surface des dégâts. Estimation qui peut être très utile dans la construction d'un dossier d'indemnisation, *« ainsi, les clients sauront et pourront prendre les bonnes décisions »*.

Des services aussi pour les collectivités

Une orthoimage [1] est alors réalisée à l'aide du drone qui prend un cliché géolocalisé et dont la résolution est dix fois supérieure à un satellite. Un rapport de quatre pages est ensuite envoyé sous trois jours avec les informations précises : localisation de la parcelle, date du vol, photo aérienne du site, orthoimage et mensuration des surfaces totales et endommagées.



Le matériel utilisé par Cédric Delbet : un drone, une radiocommande équipée d'une tablette pour contrôler la trajectoire de l'appareil. La modélisation du travail est ensuite visible avec un simple ordinateur ou tablette connectée à internet pour n'avoir besoin d'aucune licence onéreuse.



Cédric Delbet est le fondateur d'Intégrale Drone.

Au-delà du monde agricole, Cédric Delbet a vocation à travailler avec tous types de clients : du particulier au grand compte, les entreprises en général et les collectivités. Il propose pour cela la réalisation de films institutionnels dont la qualité se rapproche de celui d'un reportage de télévision de type *Des racines et des ailes*. Son expertise lui permet aussi de modéliser des lieux en 3D pour offrir une visite virtuelle. Cédric Delbet l'a récemment réalisé pour le compte de l'Agropole du Marault. Ce qui permet aux clients qui souhaitent louer les lieux de faire la visite sans se déplacer, en 3D, à leur rythme de n'importe où, *« un gain de temps significatif »*. Cette solution est appelée Intégrale 3D. Enfin dernier service proposé par cet ingénieur : la production d'orthoimages 10 à 100 fois plus précises que celles produites par un satellite. *« L'intérêt est d'avoir des images récentes de très bonne qualité qui peuvent servir aux collectivités territoriales dans le cadre d'un projet d'un parc photovoltaïque par exemple. Les images peuvent ensuite être facilement montrées à l'ensemble des acteurs du projet, en 2D et même en 3D ensuite pour permettre une visite virtuelle du projet futur que nous allons intégrer dans l'environnement existant. C'est idéal pour embarquer les gens dans un projet »* estime Cédric Delbet. Enfin au-delà de ces services, cet ingénieur réalise des prestations sur demandes.

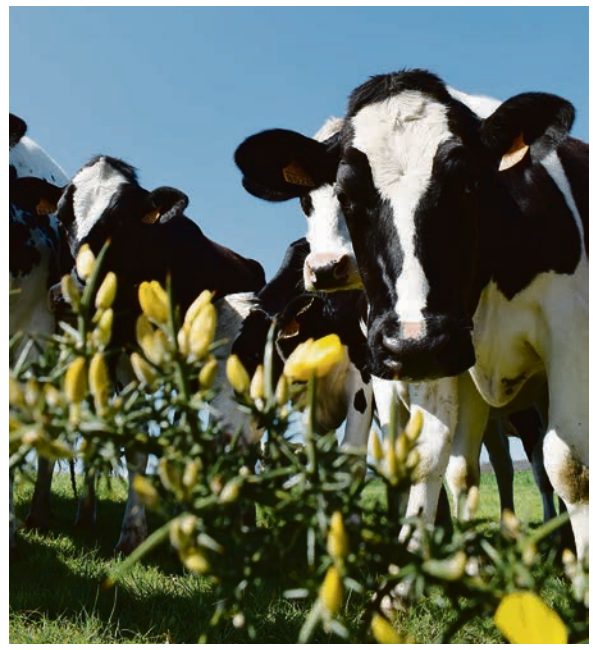
THÉOPHILE MERCIER

(1) Les orthoimages ou orthophotographies sont des images aériennes ou satellitaires de la surface terrestre rectifiées géométriquement et égalisées radiométriquement.

Perspectives

Un milliard de litres de lait bio à l'horizon 2020

Indéniablement, le marché du lait bio poursuit sa croissance. Malgré une stagnation de la collecte en 2019, celle-ci devrait dépasser le milliard de litres au premier semestre 2020.


Si la collecte a connu une hausse de 30 % en 2018, elle serait encore de 15 % en 2019.

La collecte laitière bio a *«changé de dimension»*, selon les termes de Benoît Baron, de l'Institut de l'élevage (Idele). Multipliée par 2,5 depuis 2011, elle a connu une croissance de plus de 200 000 litres en 2018. Elle représente 3,5 à 4 % de la collecte française totale réalisée par 3 400 producteurs (soit 6 % des producteurs de lait). L'explosion de la collecte de 2018 est expliquée par une forte vague de conversions en 2016. Si la collecte a connu une hausse de 30 % en 2018, elle serait encore de 15 % en 2019. L'interprofession a analysé la part de cessation (retour en conventionnel ou cessation d'activité), elle est constante, de 0,5 % environ chaque année, ce qui marque un dynamisme réel et continu de la filière.

Une collecte qui doit s'ajuster

Le niveau de conversions est en baisse sur le premier semestre 2019, *«mais toujours dans les standards élevés»*, selon Benoît Baron. Autre cause de la baisse de collecte cette année : la sécheresse. La collecte reste toutefois dynamique sur le premier semestre. Selon les résultats de l'enquête menée par l'interprofession (Cniel) auprès des laiteries, le milliard de litres de lait bio devrait être dépassé au premier semestre 2020. Pour Antoine Auvray, de l'interprofession laitière, le plus important est de ne pas déconnecter l'offre de la demande. *«Il faut être vigilant sur l'équilibre entre l'offre et la demande. La moindre hausse de l'offre peut affecter les prix»*.
Du côté de la demande, le marché des produits bio a quadruplé en dix ans, atteignant 9 694 milliards d'euros en 2018. L'enquête de l'Agence bio démontre que les grandes et moyennes surfaces (GMS) engrangent la plus grande part de cette évolution. Celles-ci représentent 49 % des ventes de produits bio en 2018.

Les GMS, poids lourds du bio

Selon la technicienne de l'Agence Bio, Eva Lacarce, la forte hausse résulte du *«développement du linéaire bio en GMS et l'importante diversification des gammes que les magasins ont su mettre en avant»*. L'Agence souligne aussi l'effort des industriels : *«Ils ont su s'adapter aux exigences de la bio et au besoin de diversification, mais aussi s'organiser pour l'approvisionnement»*. L'arrivée des majors laitiers nationaux a pesé dans cette diversification, comme le souligne Benoît Baron de l'Idele : la Vache qui rit bio, les yaourts bio de Danone ; ils offrent un équivalent bio à leur offre traditionnelle. Les GMS représentent 62 % de l'achat des produits laitiers et 82 % du lait. Les ventes sont en progression constante dans l'ensemble des catégories de produits laitiers bio et dans l'ensemble des magasins.

Des perspectives

L'ambition de la loi agriculture et alimentation (Égalim) de proposer 20 % de bio dans la restauration collective d'ici 2022, offre aussi un potentiel de développement dans la restauration hors domicile (écoles, hôpitaux, maisons de retraite).
Par ailleurs, la moitié des volumes est représentée par le lait liquide et le beurre, ce qui laisse une marge de progrès pour les autres segments (ultra-frais, fromage). Pour Ludovic Billard, président de Biolait, le fromage offre un réel potentiel (le fromage bio représentant aujourd'hui à peine 1,5 % du marché fromager global). Pour Bruno Martel, administrateur d'Agrial, des débouchés inédits pourraient également apparaître : le chocolat, la biscuiterie.

Faut-il craindre la segmentation ?

Les laits segmentés (de montagne, de foin etc.) entrent directement en concurrence avec le lait bio. Pour Christophe Audoin, directeur des Prés rient bio (Les 2 vaches), *«il faut se réjouir des approches concurrentes, car le consommateur fait un chemin vers plus d'exigence et donc vers le bio»*. Il estime qu' *«on a la chance d'avoir des distributeurs qui construisent des vraies logiques d'enseignes sur le bio avec des offres pointues. Tant qu'on les a, c'est bon signe pour se développer, les autres offres alternatives ne les ont pas»*. Mais pour se démarquer, les produits laitiers bio doivent-ils arborer les mentions «sans OGM» ou «lait bio de pâturage» ? Au risque de *«perdre le consommateur»*, craint Yannick Auffret, co-président de la commission lait bio de l'entreprise bretonne Sill. Pour le producteur breton Bruno Martel, le combat est cependant ailleurs : *«Il faut re-sécuriser le consommateur sur les pratiques de la bio : vie de la terre, bien-être animal, empreinte carbone, climat, etc. À un moment ou un autre, on va devoir rendre des comptes»*. L'éleveur craint une levée de boucliers contre la bio si elle ne sait pas communiquer. Cela passe par une communication directe avec le consommateur, via les réseaux sociaux et les portes ouvertes.



De gauche à droite : Christophe Audoin, directeur des Prés rient bio (Danone), Bruno Martel, producteur breton et administrateur d'Agrial, Yannick Auffret, coprésident de la commission lait bio de la Sill, et Ludovic Billard, président de Biolait.

Dorothée Briand

Réaction Ludovic Billard, président de Biolait

Éleveur dans les Côtes d'Armor, Ludovic Billard, est président de Biolait, le principal collecteur de lait biologique (30 % de la collecte de lait bio en France).

Il y a eu des craintes de surproduction début 2019 : lesquelles et comment Biolait y a fait face ?
Ludovic Billard : *« La croissance de la bio se fait par à-coups. On avait décidé, il y a trois ans, de baisser le volume de production en cas de risque. C'est ce que nous avons fait cette année. Cela nous a permis de beaucoup moins déclasser au printemps ».*

Est-on à un moment charnière dans le bio et notamment le lait bio : la relative stagnation de la collecte en 2019, les records de consommation de 2018, font-ils penser que l'on parvient à un palier ?
L.B : *« Concernant la collecte, on est à un moment où ça se*


calme sérieusement en matière de conversions. Il n'empêche qu'un potentiel existe, même s'il reste incertain. Cela a toujours été le cas dans le bio. Mais ça risque d'être plus difficile parce que l'écart technique entre les conduites conventionnelles et bio s'agrandit. Les conversions seront plus compliquées. L'avenir se situe peut-être du côté des jeunes. De nombreux candidats veulent s'installer en bio.
Du côté de la consommation, on a connu une croissance de l'ordre de 15 à 20 %. Mais le bio ne représente que 4 % de la consommation globale. On a largement de quoi doubler ce chiffre, a minima. L'augmentation de 32 % de lait de 2018 a été absorbée, celle de 15 % de 2019 va être absorbée aussi. Il me semble qu'on risque plus un manque de lait qu'un surplus à l'avenir ».



Emploi

Offrir des cadeaux à ses salariés

Nous approchons des périodes de fêtes et de fin d'année. Pour motiver son salarié et le fidéliser, il y a bien sûr la rémunération qui entre en jeu mais d'autres avantages et solutions existent…

Vous pouvez offrir à vos salariés des chèques cadeaux ou bons d'achat, toute l'année et lors des grands évènements fixés par la réglementation comme à Noël, pour une naissance, un mariage, un PACS, une retraite, la rentrée scolaire…
Ainsi, lorsque le montant global de l'ensemble des bons d'achat et cadeaux attribué à un salarié au cours d'une année civile n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale (soit 169 € en 2019), HYPERLINK «https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-prestations-liees-aux-activi/les-prestations-non-soumises-a-c/lattribution-de-cadeaux-et-de-bo.html», ce montant est non assujetti aux cotisations de Sécurité sociale.
Si ce seuil est dépassé sur l'année civile, il convient de vérifier pour chaque événement ayant donné lieu à l'attribution de bons d'achat, si les trois conditions suivantes sont remplies :

• L'attribution du bon d'achat doit être en lien avec l'un des événements suivants :
- la naissance, l'adoption,
- le mariage, le pacs,
- le départ à la retraite,
- la fête des mères, des pères,
- la Sainte-Catherine, la Saint-Nicolas, (pour les femmes de 25 ans et les hommes de 30 ans non mariés)
- Noël pour les salariés et les enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile,
- la rentrée scolaire pour les salariés ayant des enfants âgés de moins de 26 ans dans l'année d'attribution du bon d'achat (sous réserve de la justification du suivi de scolarité).

Les bénéficiaires doivent être concernés par l'événement. Par exemple, un salarié sans enfant n'est pas concerné par les bons d'achat remis pour la rentrée scolaire, pour le Noël des enfants, ou pour la fête des mères/pères.

• L'utilisation du bon doit être en lien avec l'événement pour lequel il est attribué
Le bon d'achat doit mentionner soit la nature du bien qu'il permet d'acquérir, soit un ou plusieurs rayons de grand magasin ou le nom d'un ou plusieurs magasins. Le bon d'achat ne peut être échangeable contre du carburant ou des produits alimentaires, à l'exception des produits alimentaires courants dits de luxe dont le caractère festif est avéré.
Lorsqu'il est attribué au titre du Noël des enfants, le bon d'achat devra permettre l'accès à des biens en rapport avec cet événement tels que notamment les jouets, les livres, les disques, les vêtements, les équipements de loisirs ou sportifs.

• Son montant doit être conforme aux usages
Un seuil de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale est appliqué par événement et par année civile.
Les bons d'achat sont donc cumulables, par événement, s'ils respectent le seuil de 5 % du plafond mensuel. Dans le cas particulier où deux conjoints travaillent dans la même entreprise, le seuil s'apprécie pour chacun d'eux.
Si ces trois conditions ne sont pas simultanément remplies, le bon d'achat est soumis aux cotisations de Sécurité sociale pour son montant global, c'est-à-dire en totalité et dès le 1er euro.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

Chronique juridique

Donation en avance sur la succession et renonciation de l'héritier : vigilance du donateur.

Chacun est libre d'organiser la transmission de son patrimoine par différents dispositifs tels qu'une donation-partage, des legs, des donations en avancement d'hoirie. Une limite existe : celle de l'égalité successorale entre les héritiers de même rang. La quotité disponible est la part du patrimoine du défunt qu'il peut librement disposer pour gratifier une tierce personne où l'un de ses enfants de manière plus importante. Il arrive que des biens ou sommes d'argent soit donnés en avance sur la succession ou avancement de part successorale. Ces biens donnés sont présumés rapportables sauf, clause du donateur de dispense de rapport. À l'ouverture de la succession, l'héritier légal doit en rendre compte en les rapportant, en valeur ou en nature, dans la masse successorale à partager. L'objectif est de calculer les droits revenant à chaque héritier au titre de la réserve héréditaire. Le legs quant à lui est présumé fait hors part successorale sauf disposition expresse contraire.
Or, il peut arriver qu'un des héritiers réservataires renonce à ses droits dans la succession. Une telle renonciation doit être expresse, par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu d'ouverture de la succession ou devant un notaire, qui en adresse copie au greffe (art. 804, al.2 C.civ), L'héritier renonçant est censé n'avoir jamais hérité et ce, de manière rétroactive. Par conséquent, avant la réforme de 2006, entrée en vigueur au 1er janvier 2007, un héritier réservataire qui avait reçu un bien en avance sur la succession, et renonçant, n'était plus héritier, il n'était donc plus, de principe, tenu au rapport. On arrivait ainsi à avoir des situations contraires à la volonté du défunt. Cette loi de 2006 est venue autoriser le principe de la représentation du renonçant (C.civ., art. 751) et par là même la recherche de l'égalité entre les souches. Elle est venue consacrer la clause imposant le rapport en cas de renonciation. Aussi, il convient d'être particulièrement vigilant dans l'organisation de sa succession en prévoyant expressément une clause de rapport en cas de donation en avance sur la succession dans l'hypothèse d'une renonciation et, notamment si cet héritier n'est pas représenté.

CATHERINE LECLÈVE

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ En bref

Dérogation de temps de travail vendanges : obligation d'envoyer les relevés d'heures

La dérogation relative à la durée maximale du travail a été accordée par la Direccte, le 5 août 2019, pour la période des vendanges. Les exploitations viticoles doivent fournir à l'Inspection du Travail, un bilan des horaires effectués sur la période durant laquelle cette dérogation a été octroyée, au plus tard le 15 mars 2020. Ce bilan doit être envoyé à la Direccte Bourgogne Franche-Comté sis 5 place Jean Cornet, 25041 Besançon.
La remise de ce bilan est primordiale car il conditionnera les octrois de dérogations et les plafonds de dépassement des durées du travail pour les années à venir. Ces bilans sont là pour permettre à l'Inspection du Travail de savoir si les 60 heures hebdomadaires sont nécessaires ou s'il y a un besoin moindre.
Pour rappel, la dérogation prévoit, concernant les relevés d'heures, que les employeurs devront tenir un registre ou une fiche horaires pour chaque salarié individuellement avec l'heure de début et de fin de chaque journée de travail (on ne peut pas faire un relevé avec le nombre total d'heures réalisées durant la semaine) et devront faire figurer clairement le jour de repos hebdomadaire.

LAËTITIA CLERC, JURISTE DE LA FDSEA 89



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 10/12/2019	Bourg-en-Bresse 3/12/19	St-Christophe-en B. 4/12/2019	National 4 au 10/12/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,81 € →	3,81 € ↘
	R	3,30 € →	3,35 € →	3,60 € →	3,45 € ↘
	O	3,05 € →	2,85 € →	-	3,07 € →
Vaches mixte (M)	R	2,80 € →		-	2,80 € →
	O	2,80 € →	2,70 € ↘	-	2,89 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,45 € →	-	-	2,46 € →
	P	2,30 € →	2,20 € →	-	2,25 € →
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,40 € →	4,14 € ↗
	R	3,25 € →	3,45 € →	3,80 € →	3,52 € ↘
	O	3,05 € →	3,00 € →		3,10 € →
Taureaux VML	URO	2,65€ →	2,40 € →	3,00 € →	2,72 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **10/12/2019**

Effectif total: 991 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
		U	250-300	2,78 €	2,96 €	2,86 €	-0,05
			300 -350	2,63 €	2,91 €	2,77 €	-0,02
			350-400	2,54 €	2,72 €	2,65 €	=
			400-450	2,45 €	2,59 €	2,52 €	=
			450-500	2,39 €	2,55 €	2,51 €	+0,08
		R	200 -250	2,93 €	3,12 €	3,02 €	-
			250-300	2,66 €	2,79 €	2,68 €	-0,01
			300-350	2,59 €	2,64 €	2,61 €	+0,02
			350-400	2,37 €	2,57 €	2,49 €	-0,10
			400-450	2,35 €	2,47 €	2,42 €	-0,02
	F	U	250-300	2,63 €	2,81€	2,70 €	+0,09
			300-350	2,54 €	2,64€	2,60 €	+0,01
			350-400	2,47 €	2,68€	2,62 €	-
		R	200-250	2,43 €	2,67€	2,61 €	-
			250-300	2,57 €	2,61€	2,59 €	+0,09
			300-350	2,36 €	2,56€	2,45 €	-
			350-400	2,36 €	2,44€	2,40 €	-

BROUTARDS : Vente quasi totale malgré des apports plus importants. Les cours sont facilement reconduits dans les lots bons et extras. L'écart de valorisation se creuse avec des lots de second choix dont les cours fléchissent légèrement.

LAITONNES : Présentation de meilleure qualité. Cours fermes.

Effectif total: 83 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
CHAROLAIS	F R	300-350	2,06 €	2,14€	2,07 €	-
		350-400	2,19 €	2,19€	2,19 €	-

Effectif total: 327 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
TAUREAUX	M U	+ 500 kg	1,76 €	1,87€	1,82 €	+0,32
VACHES CHAROLAISES	M R	+ 500 kg	-	-	-	-
	M E	5 à 10 ans	2,23 €	2,72€	2,56 €	+0,18
	F U	- 5 ans	1,78 €	2,33 €	1,91 €	+0,03
		5 à 10 ans	1,75 €	2,08 €	1,85 €	+0,04
		+ 10 ans	1,69 €	1,97 €	1,76 €	+0,06
	F R	- 5 ans	1,69 €	1,86 €	1,75 €	+0,04
		5 à 10 ans	1,62 €	1,77 €	1,71 €	+0,05
		+ 10 ans	1,49€	1,70 €	1,61 €	-0,03
	F O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	1,18 €	1,57€	1,40 €	+0,02
	F E	24 à 36 mois	2,53 €	2,76€	2,63 €	-
	F U	24 à 36 mois	2,03 €	2,38€	2,23 €	+0,15
	F R	24 à 36 mois	1,72 €	1,96 €	1,83 €	=

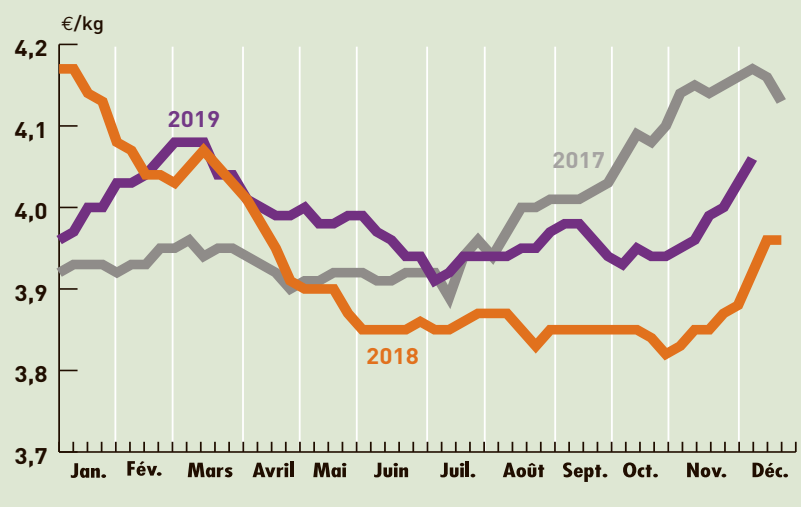
VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Apports moins conséquents par rapport au précédent marché. Les acheteurs sont au rendez vous ce qui traduit une demande supérieure cette semaine. En effet les vaches maigres reprennent quelques centimes, dans les vaches d'état les cours sont maintenus. La qualité des sujets présentés est correcte et la marché se déroule dans une bonne ambiance commerciale.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 2/12/19 au 8/12/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,06 €	3,83 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,47 €	3,44 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,79 €	3,69 €	3,39 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,94 €	3,77 €	3,67 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,02 €	3,91 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,05 €	2,97 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	2,77 €	2,57 €	2,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,39 €	4,16 €	3,94 €	-	-	-	-

Tendance : Commerce calme, moins d'offre en vache laitière.

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 2/12/19 au 8/12/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,05 €	4,01 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,68 €	4,02 €	3,85 €	3,47 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,80 €	3,69 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,06 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,60 €	2,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,61 €	4,37 €	4,11 €	3,74 €	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 9/12/2019

Bovins (216)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
350 à 415 kg Broutards	890 - 1050	2,42 - 2,62
425 à 460 kg Laitonnes	1000 - 1130	2,35 - 2,54
310 à 365 kg Génisses 24-36 mois	810 - 890	2,45 - 2,60
485 à 775 kg Taureaux	-	-
975 - 1060 kg Vaches	-	-
Vaches légères	690 - 1000	
Vaches entre deux	1100 - 1260	
Vaches lourdes	1270 - 1600	

En broutards les sujets de bonne qualité et valablement vaccinés se commercialise plus rapidement à des tarifs plus porteurs. Quelques lots légers et non vaccinés trouvent difficilement preneurs.
Peu d'apports en femelles. La demande s'oriente toujours sur les animaux de plus de 300 kg et vaccinées.
Commerce toujours difficile en vaches maigres non qualifiées IBR. Seules les vaches lourdes et viandées voient leurs tarifs maintenus.
Bovins gras : 12
Vaches de viande : 3,60 à3,85 Đ kg de viande.

Demande sélective en vaches grasses.

Prochain marché le lundi 16 décembre aux horaires habituels.

Tendances SEM. 50/2019

Bovins de boucherie

L'activité commerciale ne fait pas apparaître de grand changement. Les abatteurs concentrent leur activité sur l'abattage des animaux de concours dont il faut prendre le plus grand soin, mais également sur l'activité des jeunes bovins avec de grosses expéditions sur l'Italie pour les fêtes de fin d'année. Les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère sont moins présentes après les concours ce qui permet un maintien des cours dans les bonnes Limousines ou Charolaises. L'activité commerciale est en revanche très calme dans les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire avec moins de besoins pour cette semaine. Les animaux de moindre conformation restent faiblement valorisés. En laitières, les industriels ne font plus pression sur les prix, mais l'offre demeure largement suffisante à la veille des vacances scolaires. En jeunes bovins, l'activité des abattoirs est assez chargée pour cette semaine d'expédition sur l'Italie. De nombreux engraisseurs ont ciblé cette période pour sortir leurs animaux ce qui conduit à une stabilisation des prix.

Broutards

L'activité commerciale est un peu plus régulière, avec des opérateurs qui commencent à se couvrir en prévision de la rupture d'activité de fin d'année. La demande est plus régulière dans les bons mâles de 330/380kg vaccinés FCO 4/8 à plus de 60 jours pour le Maghreb. Les expéditions sur l'Italie restent modestes, mais le recul de l'offre permet une tenue des prix dans les 400/450 kg vaccinés à 10 jours. Dans les plus légers, si la bonne marchandise est mieux demandée pour la repousse, le placement se montre toujours très compliqué dans le bétail de second choix souvent non vacciné qui ne trouvent preneur que sur l'Espagne à des tarifs réduits. En laitonnes, les gros volumes de sorties pendant les pluies de ces dernières semaines ont saturé ponctuellement le marché italien. Les échanges restent tendus dans les ordinaires même si l'export a repris vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La demande est plus régulière dans les bons veaux viandés pour l'export. Les intégrateurs maintiennent leurs prix dans les prim'Holsteins, Abondances ou Montbéliards d'engraissement. Les veaux maigreux restent sans valeur commerciale. La tendance est à la stabilisation des prix dans les croisés laitiers ou Blanc Bleus ordinaires. Dans les bons croisés viandés U de conformation, l'offre se tasse avec des tarifs facilement reconduits.

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/12/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 163 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards :	M	U	250 - 300	2,78 €	3,02 €	2,92 €	-0,07
	M	R	250 - 300	2,58 €	2,84 €	2,67 €	-0,02
			300 - 350	2,47 €	2,72 €	2,61 €	-0,03
			350 - 400	2,28 €	2,54 €	2,50 €	-0,01
			400 - 450	2,39 €	2,49 €	2,42 €	-0,02
Laitonnes :	F	U	250 - 300	2,48 €	2,72 €	2,55 €	-
			300 - 350	2,44 €	2,62 €	2,48 €	-
	F	R	250 - 300	2,41 €	2,65 €	2,46 €	+0,02
			300 - 350	2,28 €	2,55 €	2,42 €	+0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/12/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 259 - Taux de vente : 100%

		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches : Commerce bien plus calme cette semaine, les animaux maigres non démarrés peinent à trouver preneur en ce début d'hiver.	F		5 à 10 ans	-	-	-	-
	F	R	- 5 ans	1,74€	2,13 €	1,81 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,52€	1,88 €	1,75 €	=
			+10 ans	1,51€	1,78 €	1,64 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,02€	2,38 €	2,18 €	+0,04

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/10/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 128 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Cours reconduits en bonnes lourdes. Tassement des cours dans les lots inférieurs	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	0,97 €	1,12 €	1,05€	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,99 €	0,88€	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,69 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)				
Effectif total: 650 - Taux de vente : 98%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : L'offre se tasse sensiblement et permet de retrouver un niveau de tarifs plus raisonnables pour les vendeurs, en dépit du fait que les besoins restent très mesurés.	M	U	32 - 38 kg	2,74 €	3,11 €	2,93 €	
			38 - 44 kg	2,56 €	3,08 €	2,86 €	-
			44 - 50 kg	2,30 €	3,02 €	2,74 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
	F	R	32 - 38 kg	2,59 €	2,75 €	2,68 €	
			38 - 44 kg	2,41 €	2,83 €	2,67 €	-
			44 - 50 kg	2,39 €	2,48 €	2,45 €	-
Effectif total: 18 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	72 €	97 €	85 €	
Effectif total: 3 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O	-	16 €	26 €	21 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 9/12/2019**

Ovins : 185	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	75 - 90	2,03 - 2,81
Agneaux	100 - 154	2,40 - 3,31
Brebis	35 - 91	0,52 - 1,08

Marché toujours actif en agneaux à des cours très fermes avec seulement deux lots invendus. Vente globale en brebis à des tarifs facilement maintenus en brebis supérieures. **Prochain marché: 16 décembre 2019, aux horaires habituels**

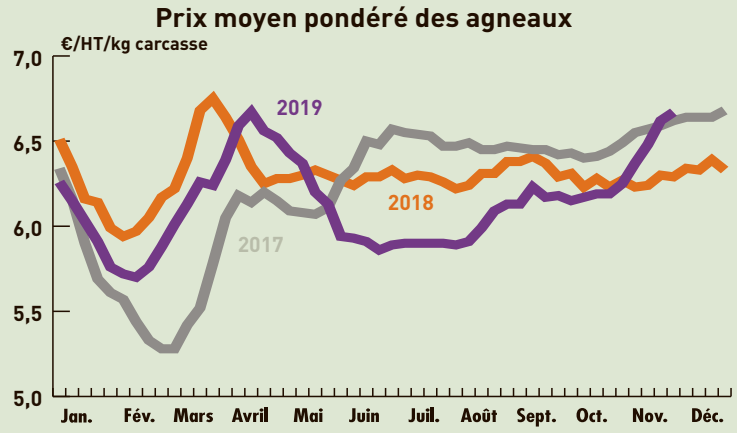
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 2/12 au 8/12/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	7,04 €	6,54 €
Couvert	16 -19 kg	7,06 €	6,88 €	6,20 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	6,06 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 2/2 au 8/12/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,67 €	6,74 €	0

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 02/12/2019 au 08/12/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,29	7,22	6,70	-	-	-	-
	Var.		0,15	0,17	0,62				
	R	6,88	6,89	6,85	-	6,94	6,68	-	-
	Var.	0,22	0,15	0,17		0,08	0,04		
	O	-	-	-	-	6,11	6,02	-	-
	Var.					0,05			
3 (couverts)	U	-	7,38	7,20	6,18	-	7,06	6,83	-
	Var.		0,23	0,17	0,10		0,04	0,01	
	R	6,96	6,91	6,75	5,99	7,04	6,88	6,53	5,798
	Var.	0,31	0,17	0,04	-0,03	0,04	0,01	-0,09	0,26
	O	6,17	6,27	6,31	-	6,54	6,20	6,03	-
	Var.	-0,05	0,02			0,01	-0,02	0,12	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	6,06	-	-	-
	Var.					0,06			
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Néant.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

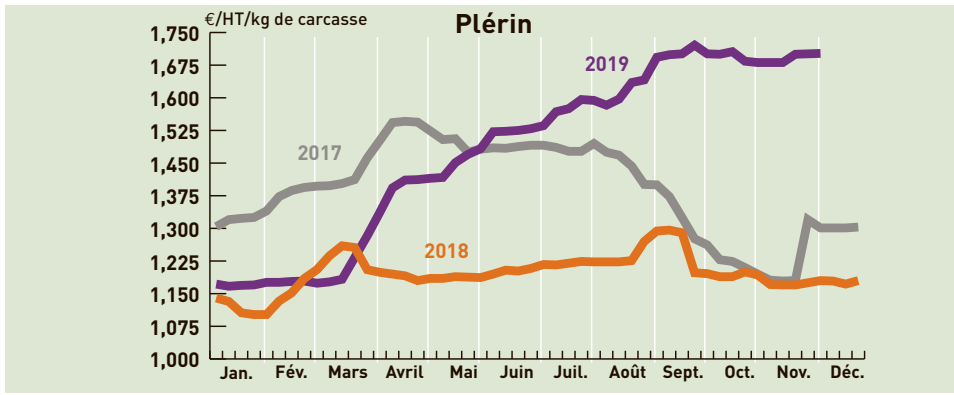
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 9 décembre 2019) :

« Les cours sont reconduits et le marché est facile sur les bons sujets. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 230 porcs présentés) *Cotations du lundi 9 décembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,702 €**



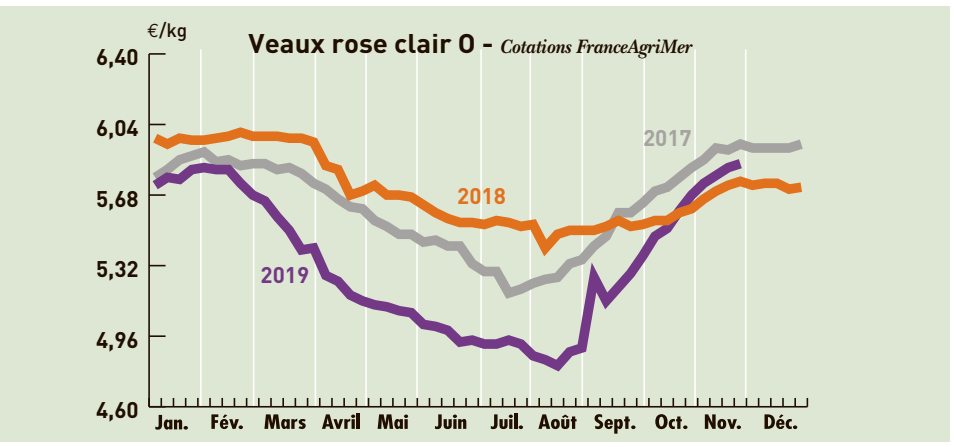
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 29/11 au 05/12/2019*

1,81 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 2/12 au /8/12/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,20 €		-
U	-	7,76 €	6,37 €	-
R	-	6,33 €	4,75 €	3,71 €
O	-	5,84 €	4,75 €	4,11 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 2/12 au 8/2/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	462	Moins d'apports,cours reconduits,la marchandise legere trouve difficilement preneur.
La Talaudière	476	Moins d'apports, vente stable.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	150	(=)
Femelles	87	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	79	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 2/12 au 8/12/2019*

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	4,07	0,90	22,11 %

Céréales

Marché du 03 DÉCEMBRE 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	janv.-mars	165,50	V	C
	BPMF	avr.-mai	164	V	C
	fourrager	janv.-mars	160,50	V	C
	fourrager	avr.-mai	159	V	C
Sud Côte d'Or	meunier	janv.-mai	166	V	C
	fourrager	janv.-mai	163	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	janv.-mai	166	V	C
	fourrager	janv.mai	163	V	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-juin	146 à 147	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	janv.-mai	145	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	janv.-mai	145	V	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50 kg/hl	déc.-déc.	165	A	C
Cote d'Or/Haute Saone	50 kg/hl mini	janv.-mai	155	N	C

MAIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Cote d'Or/Saone-et-Loire	-	janv.-mai	162	V	C
Aube	-	janv.-juin	160	N	C

POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	janv.-mars	205	A	C
Yonne	fourrager	janv.-mars	205	A	C
Côte d'Or	fourrager	janv.-mars	200	A	C

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf

✆ **06 07 61 82 64**

21 - Cause retraite vend : - Case Maxxum 110 EP, 2 100 h, - herse plate Lachaud 5 m., - lève sac Khun IT, - cuve engrais Duraplast, 8 000 l. (réf. 500E)

✆ **06 44 07 49 74**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends pneus 13-6/38 roues pour IH, 19-5/44 pièces pour Ford 7910 pont avant pour 4610 Ford tracteur IH Cub Cadet à réviser.

✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends botteleuse 430 IH andaineur et pirouette 4 toupies très bon état

✆ **04 38 72 93 87**

70 - A vendre Camion Mercedes ATEGO 818 bétaillère 7,5 tonnes, année 2002, 602 000 kilométres, ensemble bon état, prix: 9500 euros.

✆ **06 07 68 28 70**

71 - Vds cause retraite tracteur John Deere 6630 premium, 4.200 h, relevage avt, TBE.

✆ **06 88 59 16 46**

73 - Vends tracteur articulé Pasquali V780, 80CV LAR106 740h cabine poste réversible - nombreuses options.

✆ **06 19 34 05 37**

Travail sol

38 - Combine-semis 3m herse-rotative Pottinger-Lion 301 porte à court packer planche niv. semoir amazone rotec 21 rangs herse flex doigt roue appuie amalog. TBE 13 000Ð/HT

✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vibro-Quivogne 6m double rouleaux 4500€/HT TBE, Vibro carré 6m double rouleaux 4500€/HT TBE, semoir maïs Ribouleau PNU 4 rangs disque tournesol traceur hydro 1500€/HT

✆ **06 83 48 17 25**

73 - Vends griffe réglable L100-I35 sous soleuse L125 charrue vigneronne à disque L160-140.

✆ **06 19 34 05 37**

Récolte

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 500B)

✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends presse balles rondes 5950 1997 très bon état 8000 bottes 5500 HT révisée ets Parron

✆ **06 72 54 89 28**

Traitement

38 - Pulve Hardy Master 1000L 15m, rampe hyd. correcteur devers incorporateur trijets rince main attelage auto 5 tronçons élec parfait état 4500Ð/HT

✆ **06 83 48 17 25**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - recherche d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)

✆ **03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99**

Forestier

26 - Vends fendeuse électrique AMR triphase 12T 2 vitesses TB état. Peu servi.

✆ **06 08 86 70 54**

Agri. divers

01 - Vends ces retraite plateau 8m + tracteur MF + pulvé 1000l + cellule grain + herse rotative 3m

✆ **06 60 81 36 65 ou 04 74 30 21 68 après 20h**

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros

✆ **07 87 05 20 20**

38 - Vends groupe électrogène 12kwh 380 - 220, 48 volt moteur Lombardini diesel démarrage électrique 2400 heures 1500 euros

✆ **06 76 83 16 04**

38 - Cse retr vend 1 presse John Deere 336, 1 élévateur à tapis Richon 9 mètres, 1 charrue Bisoc HBO le tout en bon état

✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends cause cessation lait : tank à lait 1150 litres, salle de traite De Laval 5 postes, 1 vache Montb.

✆ **06 15 40 55 18**

Remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

38 - Recherche presse hydraulique, pirouette 5 m Khun hydraulique, faucheuse conditionneuse 2,5 m.

✆ **06 88 36 91 53 le soir**

55 - Vends 2 silos tour 1.081 m3, 811 t en blé 7.000 euros - salle de traite BouMatic 2x4 démontée avec décros à chaîne type 2.100, 1.800 euros - 7 cornadis à veaux 3 m, 6 places, 700 euros

✆ **06 72 54 56 74**

71 - Cse maladie, vend fauch. Claas 3,50 m, Rd baller Claas 46, moulin à farine sur coffre, monosem 4 rgs, Keenan, 14 m3. Mont-Saint-Vincent.

✆ **06 25 69 09 92**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



74 - Vends MB New Holland 8070 4,57 cabine clim chariot broyeur TBE + tracteur Ford 5000 1972 + camion bétaillère - Mercedes 9 places.

✆ **06 07 82 52 11**

89 - Vends séparateur 50 qx Denis avec 4 grilles, vis Denis 8 mètres, ventilateur 6 CV Dupuis, le tout en bon état. Livraison possible.

✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends benne Brimont 8 tonnes, rehausses à ensilage, pneus 49x17, benne IH, 7 tonnes, pneus 49x17, livraison possible.

✆ **06 81 82 73 32**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



Elevage

71 - Cause cessation vend caméra de télésurveillance Detecvel toute équipée + onduleur bon état.

✆ **06 72 07 41 07**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vends roues neige : 2 pneus 165 13 Gislaved 50Ð, 2 pneus 195 70 15C Michelin 100Ð, 2 pneus 195 70 14 Michelin 100Ð

✆ **06 07 57 45 70**

70 - A vendre Camion Mercedes ATEGO 818 bétaillère 7,5 tonnes, année 2002, 602 000 kilomètres, ensemble bon état, prix: 9500 euros.

✆ **06 07 68 28 70**

71 - Vends Renault Master DCI 150, bétaillère alu, année 2008, 101.000 km, 1ere main, entretien Renault, pneus 1 an, sol antidérapant, très bon état, 250.000 Ð ht.

✆ **06 77 37 27 89**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 1ère et 2ème coupe enrubannée très bonne qualité 60 % de MS

✆ **06 80 10 95 44**

01 - Vends foin 2019 prairies naturelles du Revermont - paille de blé et triticale - balles rondes stockées sous hangar.

✆ **06 73 43 54 50 ou 06 30 82 38 60 ou texto**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur

✆ **06 73 92 81 55**

42 - Prod vend maïs ensil foin de luzerne et trefle + enrub luzerne trèfle - poss livr

✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vends maïs épis ou ensilage plante entière en 8 bottes- poss. livraison

✆ **06 27 20 80 64**

69 - Vends potimarrons et Butter Nuts à St Martin en haut.

✆ **04 78 48 58 86 ou 06 14 47 76 18**

Fourrage

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 70 euros HT tonne départ ferme.

✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.

✆ **06 23 87 29 52.**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf. 470C)

✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

71 - Vends foin bottes rect., bonne qualité, poss. livrais. dépt limitrophes 71.

✆ **06 09 97 91 59**

Pépinière

07 - Scion abricotier S/Rubira et Montclar greffe haute + filet pour châtaignier

✆ **04 75 23 27 98 ou 06 68 21 61 53**

38 - Producteur fruit vends plants : Pommiers, poiriers, pruniers variétés anciennes et rustiques (différents portes-greffe)

✆ **06 42 90 75 43**

Propriété

42 - Vends maison ancienne, rénovée, 5 pièces tout confort avec combles aménageables et bâtiments agricoles en parfait état, 42430.

Ecrire au journal Paysans de la Loire, Annonce n° 761, 43 av. Albert Raimond, BP 30031, 42272 St-Priest-en-Jarez cedex

Location

Agricole

66 - Ferme ovin - fromager - montagne - vente directe + livraison - autonomie fourragère - Vente cheptel + Matériel. Convient à 2 - 3 UTH. Voir RDI 66.

✆ **06 46 42 48 54**

69 - Recherche prés à louer pour mettre des poulains d'un an en pension.

✆ **06 80 18 70 32**

Divers

21 - Vends curage à fumier Albert Doucet pour pièces (réf. 5001)

✆ **06 42 33 79 91**

38 - Vends paille de qualité stocké à l'abri balle carré 75Ð/T possibilité livraison

✆ **06 83 48 17 25**

38 - Mag producteurs vend mobilier bois : présentoire fruits + 1 légumes, vitrines froid LS groupes froids

✆ **06 07 57 45 70**

Voyant médium DAOUD
Résous tous vos problèmes. Même mal qui circule dans votre corps. Je l'enlève dans deux jours devant vous. Donne de la chance dans la semaine. Travail entre homme et femme sous quelques jours. Succès, réussite dans tous les domaines. Travail solide, résultats efficaces.
Téléphonez sans tarder : **06 07 07 20 76**
Paiement après travaux



38 - Semoir à blé Sulky, remorque Gilibert 4 roues 5 tonnes transformée Westfalia, tank à lait Japy 1000l

✆ **06 88 92 71 74**

42 - Vends cause retraite tracteur JD 6230 Premium, 2007, 7 900 h, roue étroite. Pulvérisateur JD 510 2009, 1 000 l, 18 m, tbe.

✆ **06 84 18 38 10**

42 - Vends fuel super BP, cause changement de chauffage, 0,70 euros le litre.

✆ **06 08 26 85 22**

Offre

Emploi

01 - Recherche salarié pour exploitation agricole polyculture élevage porcin - temps plein - permis B exigé

✆ **06 99 70 99 71**

01 - Rech. salarié polyvalent Grandes Cultures : semis pulvé récolte irrigation mécanique CDI

✆ **06 76 03 14 55**

18 - GE des Moulins, Etréchy, Nohant en Gout, cherche salarié agricole pour une exploitation polyculture et une autre polyculture élevage charolais. Niveau Bac pro mini ou expérience, polyvalent, autonome pour travail du sol, semis, épandage engrais, entretien, bricolage, soin aux animaux. Permis B. 6 janvier 2020. Lettre de motivation + CV.

✆ **06 88 12 72 11**

38 - CDD Technicien(ne) Sanitaire Le GDS recrute un(e) Technicien(ne) Sanitaire MISSIONS : - Gérer administrativement et techniquement différents programmes sanitaires - Accompagner et conseiller les éleveurs - Assurer le relationnel avec nos différents partenaires. - Construire des outils de communication. PROFIL : Diplôme agricole de niveau III (Bac + 2) avec expérience en élevage - Permis B - Capacités organisationnelle et rédactionnelle - Capacités d'analyse et de synthèse - interactivité avec l'équipe Expérience en élevage - Agilité en informatique - Maîtrise du Pack Office CDD 10 mois - Temps Plein - Activité exercée essentiellement en bureau - Rémunération selon profil - Périphériques (prévoyance santé, tickets restaurant, chèques vacances...) Poste à pourvoir début 2020 Candidature (CV + lettre motivation) à adresser par mail : **gds38@reseaugds.com (à l'attention de N.MANGIONE**

Service

42 - Offre service : ramassage de volailles, équipe de jeunes du milieu agricole.

✆ **06 40 08 83 59**

69 - Boucher propose ses services pour la découpe de vos viandes (boeuf, veau, Porc, Agneau...).

✆ **06 82 38 20 11**

Demande

Emploi

42 - Cse retraite empl. salarié agricole connaisss. meca. agric.- 23 ans même exploit. certi phyto 2024 - recherche CDI

✆ **04 74 87 32 88**

Animaux

Bovin

01 - Vends 3 vaches blonde d'aquitaine suitées inscrites HB

✆ **06 35 57 41 83**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.

✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends reproducteurs HBC, veaux 18 mois et 1 adulte VF, certains issus IA. GAEC de Lepaud.

✆ **06 68 68 24 94 ou 02 48 76 23 41.**

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30
ENTREPRISE FAMILIALE ALSACIENNE DEPUIS1976
OFFRE EXCEPTIONNELLE ! HT=TTC* www.beiser.fr
NICHE À VEAUX 5 PLACES ISOLÉE "4 ÉTOILES" POUR L'ACHAT DE 2 PIÈCES MIN.
Toit coulissant monté sur rail
Caillebotis PVC : litière sèche
Résistante au U.V.
STATION FUEL 2000L MODÈLE CONFORT + SÉCURISÉE
EXISTE EN 750L, 1000L, & 1500L
Double paroi PEHD
Sans odeur
Résistance au feu
BALAI POUSSEUR 2,50M HAUT DE GAMME
Structure 100% galvanisée
Passage de fourches et prise type «pélican»
2 rangées de balais brosse et une bande caoutchouc
PAYEZ EN 11 FOIS SUR 1 ANNÉE À TAUX 0*! ET EN + LA LIVRAISON EST GRATUITE*
* Offre soumise à conditions. Livraison gratuite en France Métropolitaine (hors Corse) à partir de 800 € HT d'achats, sauf pour les demandes de transport express.
© Beiser Environnement - 12/2019. Photos non contractuelles.

VENDS TAUREAUX CHAROLAIS issus IA
pour génisses ou vaches,
améliorant aptitude vêlage, lait, potentiel croissance, fils de Castor, Artois, Emira, Colonnel, Cabrel.
Elevage Charolais DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63
06 86 61 32 22

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends tx limousins, issus IA/TE, 1 de 25 mois, nombreux 15 mois, nombreuses origines, sans cornes.
✆ **06 65 68 06 68 ou 02 48 96 09 80.**

18 - EARL Breton vds un taureaux charolais de 18 mois, HBC, né le 30 avril 2018, développé avec de la viande, docile, petit cornage blanc et avec une très bonne mère RR4S.
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - Elevage HBC vend 11 taureaux 12 - 14 mois dont 5 pour vaches, père Espagnol, Chablis, Vigny, Falcon, - 6 pour génisses père Dumas, Natur, Cabrel, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100 % IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 460C)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

38 - A vendre génisses Salers HBS: 3 prêtes à la Reproduction, 2 de 14 mois. Très dociles
✆ **06 64 54 45 96**

38 - Vends génisses limousines vêlage janvier/février cause surnombre
✆ **06 30 80 13 38**

38 - Vends broutard Charolais mâle pour reproduction 9 mois issu d'insémination dociel, habitué au cornadis étable indemn IBR.
✆ **07 80 06 98 04**

42 - Vends taureaux Charolais 18 36 mois bonnes origines IBR A docile
✆ **06 73 62 68 81**

42 - Élevage bio vend génisses P'Holstein 3 semaines troupeau sélectionné boucles BVD tgs
✆ **06 74 69 05 18**

42 - Vends vaches au lait et génisses prêtes PH gaec Chomarat
✆ **06 86 81 31 81**

42 - Vends veaux, génisses, vaches charolaises, cause cessation.
✆ **06 75 39 54 15**

55 - Vends cause arrêt production laitière 9 génisses de 24 mois 900 euros, 6 génisses de 15 mois 800 euros, Prim'Holstein, à inséminer, origine la, dont 4 avec robe rouge.
✆ **06 72 54 56 74**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Cause cessation définitive vend - 5 génisses pleines, vac. FCO, TGS, HBC, - 5 taureaux 18 mois et 2 taureaux adultes. GAEC Guillien - Epiry (réf. 440B)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, TGS. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 4903)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - Vends 25 vaches et génisses Charolaises pleines, vêlage avril (réf. 500A)
✆ **06 74 80 80 17**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 13 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distance (réf. 500D)
✆ **06 70 34 71 84**

63 - AV laitonnes et génisses ferrandaise poudrées pure race.
✆ **06 58 44 73 47**

63 - Elevage charolais HBC vend génisses 2 ans, taureaux 22 mois issus parents vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

69 - Vends 3 génisses Montbéliardes pleines. Terme décembre.
✆ **06 22 86 47 53**

69 - Vends 1 broutard Limousin 12 mois pour la reproduction IA
✆ **04 78 81 85 79 HR**



69 - Vends jeunes vaches Limousines pleines avec Broutards mâles et femelles.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 460B)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 40 taureaux 20 mois, 15 génisses 18 mois, 40 laitonnes. Le tout HBC. Vidéo sur www.simongenetic ou gaec.bonnot.free.fr. GAEC Bonnot 71220 La Guiche
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends génisses HBC pleines d'un sans corne, IBR A, BVD, non IPI. SCEA Pichard Hugues.
✆ **06 08 95 93 72**

71 - Vends cause retraite vaches aubrac et charolaises, garanties plaines et 2 bons taureaux aubrac 18 mois, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - St-Yan, vend veaux reproducteurs limousins, 12 mois, indemne IBR, très dociles.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vends taureaux 4 et 3 ans Génotypés, origine IA, Bully - Cluedo - Dalhia sans cornes et veaux Liban PP sans cornes Bombix, IBR A, TGS. Livraison. EARL Plantard - Cuzy (réf. 4902)
✆ **06 17 35 43 02**



71 - Vends 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

74 - Vends cause retraite 15 vaches charolaises, vêlage facile, dociles - Garanties sanitaires.
✆ **06 83 07 05 77**

Ovin

21 - Vends cause retraite taureau Charolais, très bonne origine, toutes garanties sanitaires (réf. 4904)
✆ **06 78 80 88 68**

42 - Vends brebis présumées pleines + agneaux pour boucherie ou reproduction.
✆ **06 27 78 38 61**

58 - Vends 50 brebis charolaises (réf. 4905)
✆ **07 80 39 68 24**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvre pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

26 - Vends petit cochon Bio race Duroc.
✆ **06 46 03 27 67**

42 - Vends une trentaine de porcelets 25 kg en un ou plusieurs lots.
✆ **06 88 95 16 18**

Volaille-Lapin

38 - Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ **06 07 57 45 70**

Chien

58 - Vends chiots Kelpie 3 mâles et 3 femelles nés 14/10/19, Lof, parents visibles troupeau, n° mère 250268731644074, n° SIRET : 84264168000017 (réf. 500C)
✆ **06 58 96 39 36**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

GARNET CONSULTING

EURL au capital de 1500,00 EUROS 1 RUE DE LA NOUE BAT 7B 93170 BAGNOLET RCS BOBIGNY 832 189 195 Par décision de L'AGE en date du 15/10/2019, le gérant a décidé le transfert du siège social au 43 RUE DE MULHOUSE 21000 DIJON à compter du même jour. Président : Mme. JEAN-PHILIPPE CICCARDINI demeurant au 43D RUE DE MULHOUSE 21000 DIJON AGREMENT : La cession des parts sociales des actionnaires est libre. La société sera radiée du RCS de BOBIGNY et sera ré immatriculée au RCS de DIJON.

AL215025432

MODIFICATION DE CAPITAL

INVENTIVA

SA à conseil d'administration au capital de 223.721, 77 €

Siège social : 50, rue de Dijon 21121 DAIX

537 530 255 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 18/01/2019, des délibérations du conseil d'administration du 18 septembre 2019, de la décision du Président Directeur Général du 30 septembre 2019 et des décisions du Directeur Général du 18 novembre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital de 41.599, 99 € pour le porter de 223.721, 77 € de 265.321, 76 €, puis de 3.139, 36 € pour le porter de 265.321, 76 € à 268.461, 12 €.

AL215025428

PRUNIER-DAMY

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Rue du Pont Boillot
21190 AUXEY DURESSES
822 450 763 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 437 700 euros, pour le porter de 8 000 euros à 445 700 euros, par apport en nature. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis.

AL215025439

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

LEGATIS NOTAIRES | DIJON / QUETIGNY www.legatis.fr

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me ROQUEL, Notaire Associé de la SELAS «LEGATIS DIJON QUETIGNY», titulaire d'un Office Notarial à QUETIGNY (Côte d'Or), 2 bis rue du Cap Vert**, le 02/12/2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

M. Jean Charles René **MARQUET**, retraité, né à MOUTHE (25) le 05/05/1934 et Mme Mauricette Claude Alice **BEAUMONT**, retraitée, née à DUGNY (93) le 16/07/1936, son épse, dmt à QUETIGNY (21800) 45 rue Saint Fiacre.

Mariés sans contrat à DIJON (21) le 01/09/1956.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me Thomas ROQUEL

AL215025419

MODIFICATION DE STATUTS

ISO'COM

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, Impasse Pierre LANVIN
21 000 DIJON

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
ET AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Novembre 2019, il a été décidé les caractéristiques suivantes :

-**Transfert de siège social et Extension-Modification de l'objet social**

Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination sociale : ISO'COM

Siège social : 8, Impasse Pierre LANVIN – 21 000 DIJON.

Capital social : 1 000 €uros

Numéro de SIREN : 838 883 841 au RCS de DIJON

1)Par décision en date du 18 novembre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à compter du 18 novembre 2019 qui était à « 6, rue Marc VERDIER 10 150 Pont Sainte-Marie » à l'adresse suivante « 8, Impasse Pierre LANVIN » 21 000 DIJON.

L'article n°4 des statuts a été modifié, en conséquence.

2) Par décision en date du 18 novembre 2019, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 18 novembre 2019, à « Travaux de Plâtre, Isolation ».

L'article n°2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Mr Jorge REIS demeurant 15, Rue Mazure LANGUET 10 150 FEUGES demeure toujours Président de la Société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de TROYES et au RCS de DIJON.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON et sera radiée au RCS de TROYES.

Pour avis

Le Président

AL215025364

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

DIJON (21) - Surface sur la commune : 3 ha 92 a 83 ca

- 'Pre chaudois': HS- 17- 18- 19- 22[F1]-139[F1]

Parcelles de terre à vigne - AOC Bourgogne

Classification Urbanisme : PLU Zone Av

PLOMBIERES-LES-DIJON (21) - Surface sur la commune : 3 ha 89 a 64 ca

- 'Pre chaudois': AX- 6- 7- 8- 9- 10- 12

Parcelles de terre à vigne - AOC Bourgogne

Classification Urbanisme : PLU Zone A

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 06/01/2020** à Safer , où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215025453

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUVILLARS-SUR-SAONE : Ensemble de parcelles en nature de landes, terres, bois taillis.

Classification urbanisme : Zone non constructible de la carte communale

1 ha 35 a 77 ca - Au verneau : ZH-159-160 - Bief d avancon: ZH-150-151-152 - La cruchere: ZH-32 - La virotte: A-103-104-106-107-108 - Le journal d argent: ZH-54 - Les creux barrat: A-174

BAGNOT: Ensemble de parcelles en nature de terres, bois taillis.

Classification urbanisme : Zone non constructible du PLU,

1 ha 23 a 85 ca - Le buisson la chevre: ZA-45 - Les coteaux: C-69-80-81-82-83-84

DIJON: Ensemble de parcelles en nature de landes.

Classification urbanisme : Zone Av du PLU et en aire viticole AOC BOURGOGNE

35 a 72 ca - En eaux: DT-242[17]-243[17]

GLANON: Ensemble immobilier composé d'une ancienne habitation, hangar et dépendances.

Ensemble de parcelles en nature de landes, prés, terres, bois taillis.

Classification urbanisme : RNU

11 ha 37 a 46 ca - Au grand meltot: A-602 - Du creux de la noue: AB-143[47] - En voliere: B-110-115-123-126-1027[129](*)-1028[118](*) - Grande rue: AB-154[506] - La cote de rougeot: A-114-115 - La croix blanche: AB-184[525][F1]-184[525][F2] (avec bâtiments)

- La fontaine des pauvres: B-628[234] - La voie d argilly: A-236-239-240-241-1095[226](*) - Le bas de molon: B-1036[870] ZB-58-59-60 - Le champ naras: B-172-175-178-602[220]-603[221]-604[221]-890[219]-892[165]-1029[177](*)-1032[176](*) ZB-27-29-30

- Le dos d ane: ZB-71(A)-71(B)-73-74 - Le rougeot: A-72 - Les champs du moulin: A-552-553-556-559-562-563-564-565-575-1081[557] - Les plantes: B-72-1037[94] - Les vignes de derriere: A-306 - Les vignes du pre levrette: B-130-131-132-133-134-135-138

141-144-154-156-1021[136](*)-1022[157](*) - Village: AB-144[914] - Village de glanon: AB-44[749]-155[505]

POUILLY-SUR-SAONE: Ensemble de parcelles en nature de bois taillis.

Classification urbanisme : Zone A du PLU

36 a 50 ca - En bergy: ZC-14

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/01/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215025454

SCI JANASEBAM

Société civile immobilière au capital de 53 357,16 euros Siège social : Avenue du Général de Gaulle 21320 POUILLY EN AUXOIS 434 353 439 RCS DIJON L'AGE en date du 6 novembre 2019 a décidé de nommer en qualité de gérant Hubert de CHIREE dmt Marseille (13000), 163, rue du Paradis en remplacement de Madame Bernadette GACHON démissionnaire, transférer le siège social au 37 rue Paul Saïn 84000 AVIGNON et de modifier la dénomination société qui sera désormais CREANCEY 2019 à compter du 6 novembre 2019 et a modifié les statuts conséquence - La société, sera désormais immatriculée au R.C.S. d' AVIGNON. Pour avis, le Gérant.

AL215025425

SARL SYLOUIS

Au capital de 3 000 euros
Siège social :
7 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
494 686 306 RCS DIJON

L'A.G.E. du 30/11/2019, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son capital, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Quel que soit le nombre d'actions détenues par un associé, ce dernier ne dispose que d'une seule voix lors des décisions collectives

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par décision collective des associés.

Monsieur Jean-Louis HUMBERT et Monsieur Didier HUMBERT, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président : M. Jean-Louis HUMBERT, demeurant 7 Bd de la Trémouille - 21000 DIJON

Directeur Général : M. Didier HUMBERT, demeurant 1 Route de Martigny - 88320 VILLOTTE

Pour avis

Le Président

AL215025449

FUSION

URGO GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 107 259,50 € Siège social : 42, rue de Longvic 21300 Chenôve 434 009 155 RCS DIJON Suivant procès-verbal en date du 29/11/2019, les associés ont approuvé le projet de fusion signé le 23/09/2019, avec la société HOLDING GROUPE VIVA SANTE SAS, 15 avenue d'Iéna 75116 Paris, 479 273 872 RCS PARIS, aux termes duquel la société URGO GROUP fait apport à titre de fusion à la société HOLDING GROUPE VIVA SANTE de l'intégralité de son actif, moyennant la prise en charge par la société absorbante de la totalité de son passif, soit un actif net apporté qui ressort à 349 800 563,41 € et ont approuvé les apports effectués à titre de fusion, ainsi que l'évaluation et la rémunération qui en ont été faites. Du fait de la décision des associés de la société HOLDING GROUP VIVA SANTE en date 29/11/2019 d'approuver la présente fusion, celle-ci est devenue définitive le 29/11/2019 la société se trouvant dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation. La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL215025433

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA PHILIPPE DELANNOY

SCEA PHILIPPE DELANNOY, au capital de 37 654,90 euros, siège social : 1 Rue Chante Pinot 89800 MALIGNY, 399 956 572 RCS AUXERRE, AGO du 03/12/2019 : Démission de M. Philippe CHARLOPIN des fonctions de gérant et nomination de M. Yann CHARLOPIN (17 Grande Rue 21220 MOREY SAINT DENIS) à effet du 20/12/2019. Pour avis

AL215025434

LE ROUPNEL

SARL au capital de 8 000 euros, siège social : 16 route de Dijon 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 424 502 672 RCS DIJON, AGO du 03/12/2019 : Nomination M. Yann CHARLOPIN (17 Grande Rue 21220 MOREY ST DENIS) gérant en remplacement de M. Philippe CHARLOPIN démissionnaire, à effet du 20/12/2019.

Pour avis

AL215025435

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MAGNY-SUR-TILLE: Terre - Objectif : Maintien de l'occupant sur les parcelles - RNU

17 ha 77 a 75 ca - La corvee: ZL-27 - Le grand pre: ZN-11 - Les grandes allies: ZO-26 - Sur le bief: ZL-4

58 a 40 ca - Les grandes allies: ZB-31

CERILLY: Maison d'habitation, jardin, lande, bois - Objectif : Maintien de l'occupant sur les parcelles occupées. RNU

1 ha 31 a 26 ca - Champ sur la reserve: YI-31 - Grande rue: G-338[260] - Le village: G-158-339[260] - Les orceys: YD-3 - Morigny: D-125

ETROCHEY: Bois - Objectif : Maintien de l'occupant. RNU

38 a 99 ca - La grande combe: ZH-7

CHOREY-LES-BEAUNE: Vigne AOC Chorey - Zone A du PLU

7 a 86 ca - Les beaumonts: AX-2[2]

ECHEVRONNE: Maison d'habitation - RNU

17 a 99 ca - De marey: AA-19[816][P1]

LA BUSSIERE-SUR-OUCHE: Terre - RNU

- Objectif: Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

15 a 08 ca - La bussiere: AS-32

SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE: Lande, pré, bois - Terre - PLU, zone A et/ou N - Objectif: Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

2 ha 06 a 96 ca - En danevy: C-28 - La charme: C-531 - Larrey macon: B-148-171-173-174 - Les etournelles: B-346-348 - Les vignes: B-449 - Ruere: B-259-260-261

SAVIGNY-SOUS-MALAIN: Pré- RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

19 a 34 ca - Champ fragne et pre omer: ZC-57

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 31/12/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215025455

DOMAINE PHILIPPE CHARLOPIN-PARIZOT

SCEA au capital de 158 350 euros, siège social : 31 rue des Barraques, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, RCS DIJON 334 354 859, AGE du 03/12/2019 : nomination gérant de M. Yann CHARLOPIN (17 Grande Rue 21220 MOREY ST DENIS) en remplacement de M. Philippe CHARLOPIN et Mme Sonia CHARLOPIN démissionnaires, à effet du 20/12/2019. Pour avis

AL215025436

EARL DE LA COLOMBIERE

Par assemblée générale des associés de la société EARL DE LA COLOMBIERE, Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 258.492,55 euros, dont le siège social est situé Ferme de Sèche Bouteille à Prusly sur Ource (21400) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 332 481 555, les associés ont décidé de désigner en qualité de co-gérant exploitant Monsieur Vincent Paul Henry FERRY, né le 6 avril 1994 à Semur en Auxois, au 5 place de la Ville du Puy domicilié à Châtillon sur Seine (21400), qui a accepté ses fonctions, pour une durée indéterminée

AL215025437

HOTEL DES VENTES DE BEAUNE

SARL au capital de 127 200 euros 23, Rue Richard 21200 Beaune 442 630 448 RCS DIJON AVIS DE PUBLICITE Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2019, il résulte que: - La collectivité des associés de la société a pris acte de la démission de Monsieur Daniel HERRY de ses fonctions de gérant à compter du 01/10/2019 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Monsieur Grégoire MUON 23, Rue Richard 21 200 BEAUNE reste seul gérant pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS Pour avis.

AL215025444

NON DISSOLUTION

ATC SARL

ATC SARL au capital de 10 000 € Siège 16 Rue des Caillettes 21420 ALOXE CORTON 753559368 RCS DIJON Décision du 28/06/2019 l'associé unique statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL215025421

DISSOLUTION LIQUIDATION

CR CONSEIL ET COURTAGE TRAVAUX

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social
14E, rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
803 714 682 RCS DIJON

Par décision du 31 août 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Christelle ROUSSOTTE, demeurant Grande rue – 21910 SAULON-LA-CHAPELLE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14E, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL215025117

CR CONSEIL ET COURTAGE TRAVAUX

Société à responsabilité
en liquidation limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social
14E, rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
803 714 682 RCS DIJON

Par des décisions de l'associée unique en date du 31 août 2019, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Christelle ROUSSOTTE, demeurant Grande rue – 21910 SAULON-LA-CHAPELLE et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL215025119

J.L.A.P

Société à responsabilité limitée au capital de 14.000 euros Siège social : 67, avenue Victor Hugo 21 000 DIJON 803 679 133 RCS DIJON L'AGE du 15/03/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Adrien PERRIGOT demeurant 25bis rue des Marmuzots 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 67, avenue Victor Hugo 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS. Pour avi s Le Liquidateu

AL215025376

J.L.A.P

Société à responsabilité limitée en Liquidation au capital de 14.000 euros Siège social et siège de liquidation : 67, avenue Victor Hugo 21 000 DIJON 803 679 133 RCS DIJON L'AGO du 30/09/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Adrien PERRIGOT demeurant 25bis rue des Marmuzots 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL215025377

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

CONDUITE
SARL Unipersonnelle en liquidation
au capital de 10.000 euros
Dont le liquidateur est
M. Ismaël DOS SANTOS
Siège de liquidation :
25 boulevard François Pompon
21000 DIJON
753 394 436 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 31/10/19, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis. Le liquidateu

AL215025431

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

ILE AUX TRES'OR SARL

En liquidation au capital social de 500 Euro.
Siège social : 2A RUE JEAN MOULIN 21310 MIREBEAU SUR BEZE. SIREN 794 534 271 R.C.S. DIJON

Le 30 novembre 2019, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.07.2019.

Madame RAVERA Carole, 31 bis route de Dijon 21310 Magny Saint Médard.

Le 30 novembre 2019 au 2 A rue Jean Moulin 21310 MIREBEAU SUR BEZE.

La société sera radiée au RCS de DIJON.

Pour avis

AL215025440

KAPA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : Rond-point Francis Carco
21400 CHATILLON SUR SEINE
Siège de liquidation :
4 Rue de la Libération
21400 CHATILLON SUR SEINE
499 399 400 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 4/11/19 a approuvé le compte définitif de liquidation au 31/05/2019, déchargé Mme Penda DIOUF, demeurant 20 rue Bordier - 93300 AUBERVILLIERS, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis - Le Liquidateur.

AL215025443

SCI OIKIA

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bernard LEVY, demeurant 8 Rue Esperanza - 21121 Hauteville les Dijon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.

Le siège de la liquidation est fixé 13 Bld de Troyes - 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Dijon.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL215025447

AVIS DE CONSTITUTION

IMMOPRO

Par acte ssp du 03/12/2019, il a été constitué la société suivante : Forme: SARL. Dénomination: IMMOPRO. Siège: 3bis av Junot 21000 DIJON. Objet: activité de promoteur rénovateur de biens immobiliers, en sous-traitance, de marchand de biens, à savoir achat de tous biens immobiliers bâtis ou de terrains, puis la revente desdits biens en totalité ou en lots ; rénovation en sous-traitance desdits biens immobiliers. Durée : 99 ans. Capital: 7 500 € . Gérant : M. Cihan ONAL 3bis av Junot 21000 DIJON). Immat. au RCS de DIJON.

AL215024669

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 21/11/2019 : forme : SCI, dénomination : PEACLP, siège social : 81 Route de Dijon, 21470 BRAZEY EN PLAINE, objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur

de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, capital : 1 000 euros, gérance : M. Pierre-Emmanuel VIELLARD (81 Rte de Dijon 21470 BRAZEY EN PLAINE), cession : agrément en AGE, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL215025350

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Timnohé Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Siège social : 10 rue Charles le TEMERAIRE, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur. Capital : 100 € Durée : 99 ans Gérance : Mme MASSON EMMANUELLE, demeurant 10 rue Charles le TEMERAIRE, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, M. MASSON SEBASTIEN, demeurant 10 rue Charles le TEMERAIRE, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas de figure Immatriculation au RCS de Dijon

AL215025360

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REMILLY SUR TILLE du 25/11/19, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS- Dénomination : DP PARTICIPATIONS GESTION & CONSEILS - Siège : 1, rue des Marronniers, 21560 REMILLY SUR TILLE- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS- Capital : 10 000 euros. -Objet : la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur des participations ; l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières ; toutes activités de conseil en gestion et management d'entreprises et notamment en stratégie et organisation, audit, formation, coaching et toutes activités connexes ou complémentaires ; toutes opérations concernant le conseil en management, gestion, développement stratégique des entreprises, création de structures, de réseaux de production et de distribution, création de produits et services, organisation et conseil en ressources humaines, la réalisation d'études de marchés, publicité et animation et toutes opérations connexes ou complémentaires ; la réalisation de prestations de services (administratives, comptables, informatiques, techniques, management, etc ...) au profit de toutes sociétés ou structures ; la gestion et la centralisation de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe susceptible de favoriser le développement de la société ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective - Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, conjoints, ascendants ou descendants d'associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : David PINSON, demeurant 1, rue des Marronniers, 21560 REMILLY SUR TILLE. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS. Le Président.

AL215025368

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 02/12/2019 il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : COLLECTIONS

Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.

Siège social : 32, rue du Bourg 21000 DIJON

Objet : Exploitation de fonds de commerce de Commerce de détail d'habillement, de prêt à porter, de chaussures, maroquinerie, lingerie et accessoires.

Durée : 99 ans.

Gérante : Madame Malika CROCCO demeurant à SENS (89100), 61 rue Eugène Delaporte

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL215025392

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Dijon, de la SASU, dénommée INFINATOME, au capital de 30 euros, dont le siège social est fixé 11 rue de la fraternité - 21160 Marsannay-la-Côte, ayant pour objet l'activité d'intermédiaire mandataire spécialisé du commerce de la vente à domicile auprès des particuliers et professionnelles pour le compte de plusieurs clients, distributeurs ou artisans qualifiés. Prise de participation. >> Monsieur AHMED Farouk, demeurant 11 rue de la Fraternité - 21160 Marsannay-la-Côte, a été nommé en qualité de Président. La cession des actions par l'associé unique est libre en cas de pluralité la cession entre associés ou à un tiers est soumise au droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associés aura le droit de participer aux décisions collectives.Chaque action donne droit à une voix.

AL215025416

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/11/2019 il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination: PIPAUL Siège: Hameau de Charmoy, 21540 GRENANT LES SOMBERNON Objet: acquisition par voie d'achat ou d'apport, prise à bail, location, administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, mise en valeur de ces immeubles par tous travaux; Durée: 99 ans Capital: 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Pierre KONCZEWSKI demeurant Hameau de Charmoy 21540 GRENANT LES SOMBERNON Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas, agrément des associés à l'unanimité Immatriculation au RCS de DIJON.

AL215025424

KALY HOME DESIGN

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros Siège social : 2 bis Avenue du Drapeau 21000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 27/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : KALY HOME DESIGN Siège : 2 bis Avenue du Drapeau, 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 20 000 euros Objet : toute activité d'étude, de conception standard et sur mesure, de vente, de livraison, de pose et de pose en sous-traitance de mobiliers, équipements et accessoires de cuisine, de salle de bains, de dressing et de fourniture des appareils électroménagers, - l'agencement, l'aménagement et la décoration intérieure, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Sandra VIALERON, demeurant 32 Cours du parc, 21000 DIJON Directeur général : Monsieur Alain ANGLADA, demeurant 32 Cours du parc 21000 DIJON La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS La Présidente

AL215025426

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 28/11/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dénommée ANNE-LINE CUNIN - CABINET D'AVOCATS, dont le siège social est situé 4 B, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice de la profession d'avocat telle que définie par la loi et la réglementation applicable. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Mme Anne-Line CUNIN, demeurant 52, rue Henri Gérard - 21121 FONTAINE-LES DIJON, assure la gérance sans limitation de durée.

AL215025427

BLACK LION

Aux termes d'un acte SSP en date à NUITS ST GEORGES du 03/12/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : BLACK LION - Siège social : 17 rue Crébillon, 21700 NUITS ST GEORGES - Objet social : restauration rapide sur place, avec préparation et vente de plats à emporter, et en livraison, épicerie - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 5 000 euros - Gérance : Yoann MOINGEON, demeurant 11 rue des seuillets 21700 NUITS ST GEORGES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL215025429

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 04/12/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dénommée Vincent Cuisinier - Cabinet d'Avocats, dont le siège social est situé 4 B, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice de la profession d'avocat telle que définie par la loi et la réglementation applicable. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Vincent CUISINIER, demeurant 8, rue de la Résistance - 21000 Dijon, assure la gérance sans limitation de durée.

AL215025430

INTERIEUR 21

Par acte SSP à QUETIGNY du 06/12/2019 constitution de la Société par actions simplifiée : Dénomination: INTERIEUR 21 - Capital social : 50 000 euros - Siège social : 1 rue du Platane 21800 QUETIGNY - Objet : commerce de tous meubles - Président : M. Dimitri ERRARD demeurant 27 avenue du Stand 21000 DIJON - Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS DIJON. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AL215025446

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret,
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 05/12/2019, il a été constitué une société civile de moyens au capital de 2 000 euros, dénommée Docteurs Florent BONNET et Philippe RIZZI, chirurgiens esthétiques, dont le siège social est situé 2 bis, avenue de la Première Armée Française - 21000 DIJON, qui a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions, même au profit du conjoint, d'ascendants ou de descendants, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Florent BONNET, demeurant 43, rue Chabot Charny - 21000 DIJON, et M. Philippe RIZZI, demeurant 3, boulevard Thiers - 21000 DIJON assurent la gérance sans limitation de durée. Pour avis et mention.

AL215025448

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/11/2019, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination: ESPRIT BOTANIQUE Siège: 32 Rue de l'Aule, 21410 FLEUREY SUR OUCHE Objet: Achat revente, fabrication, pose et entretiens de gabions végétalisés, murs végétalisés, panneaux végétaux Durée: 99 ans Capital: 10 000 euros Gérance : Mickaël HINAULT demeurant 32 Rue de l'Aule 21410 FLEUREY SUR OUCHE Immatriculation au RCS de DIJON.

AL215025450

NIÈVRE

➜ DÉSIGNATION

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

TRANSPORTS RESSAT

SAS au capital de 189.000 €
Siège social : Lieudit «Maison Rouge»
58240 LANGERON
482 066 487 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 02 décembre 2019 a désigné, M. Thibaut RESSAT dt 42 A, rue du Râpé – 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS, et M. Lucas RESSAT dt 8 Clos Chevigny – 58240 LANGERON, en qualité de directeurs généraux.

Pour avis, Le Président

AL585025622

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

GS PRO

sasu au cap. de 5000€, 15 rue gustave courbet 95370 Montigny les cormeilles. Rcs n°853948826. Par Dau du 18/11/19, le siège a été transferé au 51 bd du mal de lattre de tassigny 58000 Nevers.

AL585025550

SCI PRET A VIVRE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 €
Siège social : 16-18 Rue Duguet
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
447 551 581 RCS NEVERS

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2019, il a été décidé de transférer le siège social situé 16-18 Rue Duguet – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), au 26 Rue des Vignes - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), et ce à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis, le gérant, Christophe POITRENEAU.

AL585025583

UNE CIGOGNE SUR LE TOIT

SARL au capital social de 500 Euros
Siège social : 27 rue Jean Desvaux
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 812 555 894

Décision du 20.09.2019 :

Ancienne mention :

Siège social : 27, rue Jean Desvaux 58000 NEVERS

Nouvelle mention :

Siège social : 16, Place Saint Sébastien 58000 NEVERS

Pour avis.

AL585025606

SCI BALLET

Société Civile
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 6 Rue des Batignolles,
75017, Paris
453 906 356 RCS Paris

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social du 6 Rue des Batignolles, 75017, Paris au 18 Rue Hoche, 58000, Nevers, et ce, à compter du 13/11/2019. L'objet demeure : l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion et l'administration, l'exploitation directement ou par le bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

La durée reste fixée à 99 ans.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers.

AL585025609

MULTIVULCA

SARL au capital de 300 000 €
6-8 Rue du Plateau de la Bonne Dame
58000 NEVERS
RCS NEVERS 500 144 969

Assemblée Générale Extraordinaire du 24/10/2019 : Transfert du siège social du 6-8 Rue du Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS au 70 Rue Guy Moquet 58640 VARENNES-VAUZELLES à compter du 01/11/2019, et modification en conséquence de l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL585025613

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

B.M SALENGRO
Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : 18 rue de Charbonnière
58160 SAUVIGNY LES BOIS
RCS NEVERS 489 299 271

L'AGE du 25.11.2019 a décidé de transférer le siège social du «18 rue de Charbonnière, 58160 SAUVIGNY LES BOIS» au «16 rue de Lourdes 58000 NEVERS» à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis La Gérance

AL585025615

ATELIER CREA-TIFS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 9 000 € Siège social : 20 rue de Villemenant 58130 GUERIGNY 830 528 980 RCS NEVERS. Suivant décisions de l'associée unique du 04/11/2019, le siège social a été transféré, à compter du 04/11/2019 à 44 Grande Rue - 58130 - GUERIGNY. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, la gérance.

AL585025620

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SC LIMENBELLE

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Cassiers
11 rue du Coin Chardon 58150
Saint Andelain
RCS NEVERS - 850 303 868

Aux termes d'un acte SSP du 01/11/2019, le capital social a été augmenté de 207 540 euros pour être porté à 208 540 euros, par voie d'apport de titres. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis

AL585025603

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 29 novembre 2019 concernant la société :

NICOLAS MEUGNOT

Il a lieu de lire :

Par acte sous seing privé en date du 20 novembre 2019, constitution de la SAS :

MEUGNOT NICOLAS TRAVAUX PUBLICS par abréviation MNTP

Pour avis.

AL585025605

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MS IMPERIAL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 306 000 € Siège social : 98 rue de Marzy 58000 NEVERS 750 310 898 RCS NEVERS. Aux termes d'un PV d'AGE du 12/11/2019, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après : FORME : société par actions simplifiée ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les associés. NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : - la société SSMH, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège est à MARZY (Nièvre) 8A rue de Loire, immatriculée au RCS de NEVERS N°851970889 ; Directeur général : - la société WPC, SAS au capital de 50 000 euros, dont le siège est à NEVERS (Nièvre) 24 rue de Nièvre, immatriculée au RCS de NEVERS N°811292010; Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL585025612

SCI CHARRIN

EURL au capital de 45000€. Siège: 25 rue des Ecoles 58300 SAINT-LÉGER-DES-VIGNES, 483 289 831 RCS NEVERS. L'AGE du 04/12/2019 a transformé la société en SARL Unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau, et changeé la dénomination pour: PIERRE FRANCOIS IMMOBILIER. Gérance: M. JEAN FRANCOIS MANCION, 25 rue des Ecoles, saint leger des vignes 58300 SAINT-LÉGER-DES-VIGNES. RCS NEVERS

AL585025616

AVIS DE TRANSFORMATION

HOLDING DE JEAN Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 187 200 euros Siège social : Place du Vieux Marché 58220 DONZY 389 161 027 RCS NEVERS Aux termes d'une délibération en date du 27 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 187 200 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Pierre DE JEAN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Pierre DE JEAN demeurant 65 bis Rue Emile Combes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL585025632

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL MIDI MINUIT

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 7 PLACE ST JUST
58300 DECIZE
RCS NEVERS 477 716 138

Décision du 01/11/2019 : l'Associé unique a pris acte de la démission de M. Stéphane OUNAIES de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant non associé M. Salah OUNAIES, dt 2 Chemin du Petit clou 58300 DECIZE, pour une durée illimitée à compter du 01/11/2019.

Pour avis

AL585025614

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/12/2019 à LORMES (58) et du 05/12/2019 à ST-ETIENNE (42), la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, S.A.S. au capital de 106 801 329 euros, siège social ST-ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST-ETIENNE, a donné en location-gérance à Monsieur André MABILLE, en cours d'immatriculation en qualité de personne physique auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels à LORMES (58140) 11 Place François MITTERAND, pour une période d'un an à compter du 02/12/2019 sans RPTR

AL585025623

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCEA BERLO

Société civile en liquidation
Au capital de 60 580 euros
Coeuzon - 58230 OUROUX EN MORVAN
RCS Nevers - 453 432 924

Suivant acte SSP du 1er novembre 2019, les associés de la SCEA BERLO ont décidé la dissolution de la société à cette même date. Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. et Mme BERLO Jean-Paul et Florence et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. Le siège de liquidation est fixé à Coeuzon - 58230 OUROUX EN MORVAN. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis

AL585025602

AGRO MARKET INTERNATIONAL - A.M.I.

Société Anonyme en liquidation au capital de 40 000 euros Siège social : Le Bourg 58270 SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES (Nièvre) 802 387 902 RCS NEVERS. L'AGO du 19/11/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 19/11/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Radiation au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL585025610

ATHENESBIOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social :
1 Place Maubert - 58000 NEVERS
845 193 929 R.C.S. Nevers

Par ASSP du 29/11/2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du29/11/2019, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause de cessation d'activité.

Le gérant, Monsieur Simon KADOCHE 5 A route des Barres 58440 La celle sur Loire , est nommé aux fonctions de liquidateur en vue de réaliser l'actif et d'acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé 5 A route des Barres 58440 La celle sur Loire

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL585025618

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci: Ema, 43 rue moliere 58000 Nevers. Cap.: 100€. Obj.: immobilier. Grt: Marie Bluzat, 43 rue moliere 58000 Nevers. 99 ans au rcs de Nevers.

AL585025579

Notaires

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE
(Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 29 novembre 2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EARL CHABANNE

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée

Capital : CENT SOIXANTE DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE CINQ EUROS (170.245,00 EUR).

Siège : SAINT ANDELAIN (58150), 1 Route de l'Abbaye, « Le Bouchot »

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles, effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : Monsieur Yves CHABANNE, associé exploitant, réalise un apport en nature avec prise en charge de passif, pour un montant net de CENT SOIXANTE DIX MILLE CENT QUARANTE CINQ EUROS (170.145,00 EUR) Et Monsieur Hugo CHABANNE, associé exploitant, réalise un apport en numéraire pour un montant de CENT EUROS (100,00 EUR) entièrement libéré

Gérance : Monsieur Yves CHABANNE, demeurant à SAINT ANDELAIN (58150), 1, route de l'Abbaye, «Le Bouchot», né à SANCERRE (18300), le 2 mai 1968, célibataire, non soumis à un partenariat,

Et Monsieur Hugo CHABANNE, demeurant à SAINT ANDELAIN (58150), 1, route de l'Abbaye, Le Bouchot, né à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 17 avril 1998, célibataire, non soumis à un partenariat, tous deux de nationalité française, sont désignés gérants pour une durée illimitée.

Parts sociales - clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Me PAILLARD, notaire.

AL585025607

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, au sein de la SCP JP JACOB, le 14/11/2019,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société civile Immobilière

- Dénomination : QUETSCHE

- siège social : COLMERY (Nièvre) La Cour, 8 rue de la Mouchotte

- Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que tous les biens et droits immobiliers en question, et généralement toute opération civile pouvant se rattacher audit objet.

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

- Apports en numéraire : les sommes globales de 68..000 euros

- Capital social : 68.000 euros divisé en 680 parts de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 680 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

- Gérance : Sont nommés comme premiers gérants pour une durée illimitée : Mme KERTEKIAN Laurence, épouse de Mr BERNARD Sylvain, dt à PARIS 20è, 10 villa St Fargeau, ET Mr MATHONET Laurent, dt à PARIS (12è) 291 rue de Charenton.

Ladite société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL585025608

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Fourchambault en date du 02/12/2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI PERVENCHE

Forme : Société civile immobilière.

Siège : 22 Rue Combeau 58600 FOURCHAMBAULT

Objet : L'acquisition, la cession, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Gérance : Mr Stéphane DELZAIVE et Mme Stéphanie DELZAIVE demeurant ensemble 22 Rue Combeau 58600 FOURCHAMBAULT

Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation de la société au RCS de NEVERS

AL585025611

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2019 à BOUHY, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : HG BATIMENT Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Couverture, maçonnerie, isolation, carrelage et second-œuvre. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 10 Cesseigne, 58310 BOUHY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Grégory HALGRAIN, demeurant 10 Cesseigne, 58310 BOUHY. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre). Pour avis et mention, le gérant

AL585025621

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/12/2019 il a été constitué une **SARL à associé unique dénommée:**

ROY EDDY

Siège social: 6 lotissement des chanterelles 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS

Capital: 3.000 €

Objet: L'installation, pose et dépannage chauffage, entretien dépannage plomberie, sanitaire, pose de salle de bain et cuisine, activité de ramonage et travaux de couverture et de zinguerie.

Gérant: M. ROY Eddy 6 Lotissement des chanterelles 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL585025624

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 04/12/2019 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI DU CHANOINE ROCHE

Siège social : 7 Bis Rue Maubois 58400 MESVES-SUR-LOIRE Capital : 500 € Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Gérance : M. HOUARD MICKAEL demeurant 7 Bis Rue Maubois 58400 MESVES-SUR-LOIRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585025627

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination :

FINANCIERE CHARLOIS

Capital social : 105.010 €

Siège Social : Le Bourg 58700 MURLIN

Objet : L'acquisition (notamment par voie de souscription), la détention et la gestion (notamment par voie de vente, d'apport ou de transmission de patrimoine), sous quelque forme que ce soit, de valeurs mobilières émises par Oak Nation (les «Titres Oak Nation») et/ou toute filiale de Oak Nation, (…).

Durée : 99 années

Président : Mme Sonia CHARLOIS, demeurant 38 Rue de la Chapelle 58000 Challuy

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Conformément à la Loi et aux dispositions statutaires.Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les Cessions de titres de la société sont libres sous réserve des stipulations mentionnées dans les statuts.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

AL585025629

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI AMIRO ; Siège social : Zone Industrielle « Les Taupières » - 134, rue Francis Garnier – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : M. Yannick MORETTE dt à VARENNES-VAUZELLES (58) – 10, rue Roger Tiphaine ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL585025630

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05 décembre 2019, il a été constitué une Société Civile dénommée :

DCH

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens meubles et immeubles, de tous droits mobiliers ou immobiliers et de participation dans toutes sociétés.

Siège social : 12 Ter, rue des Chèvres 58180 MARZY

Capital : 1 000 euros

Gérance : Mme Caroline CELLUCCI demeurant 12 Ter, rue des

Chèvres 58180 MARZY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585025631

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

DIVERS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Société ACTI - POSE
SAS au capital de 8 000 euros
Siège social : 15 Rue des Entrepreneurs
ZI de la Petite Ile, 89300 JOIGNY
415 316 009 RCS SENS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 25 novembre 2019, il résulte que les mandats de la société CASTELNEUVIENNE DE COMMISSARIAT - CASTELCOM, CAC titulaire, et de la société SOLOGNE AUDIT CONSEIL-CAC suppléant, sont arrivés à expiration et qu'iln'est pas désigné de nouveau CAC.

AL895026158

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1
Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à LIGNY LE CHATEL du 28 septembre 2002 révoquant toutes dispositions antérieures déposé au rang des minutes de Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 02 décembre 2019, Mme Ginette Odette JOUSSOT, née à MERE (89), le 16 novembre 1928, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89), 8 rue Reine de Sicile, Maison de retraite, veuve de Monsieur Raymond Henri HAVETTE, décédée à LIGNY LE CHATEL (89), le 21 octobre 2019, a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.

Pour avis. Le notaire.

AL895026102

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à EPINAY SUR ORGE du 19 juin 2009 déposé au rang des minutes de Me Marie-Caroline BARRUT, notaire à EPINAY SUR ORGE (Essonne) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 28 novembre 2019, M. Jean Louis VIREMOUNEIX, demeurant à CHABLIS (89800), 12 rue du Foulon, EHPAD de la Bretauche, né à PARIS 13EME ARRONDISSEMENT (75013), le 02 janvier 1932, veuf en uniques noces de Mme Colette Marie DUPUY, décédé à CHABLIS (89800), le 27 mai 2019, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (89800), chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.

Pour avis.

Me Laurent TOPIN

AL895026103

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 février 2018,

Monsieur Jean Georges Pierre Fernand RAQUET, en son vivant Retraité, demeurant à PONT-SUR-YONNE (89140) Maison de retraite, 27 rue du Fond du Ravillon, né à AMIENS (80000), le 25 novembre 1933, Veuf de Madame Monique Louise Désirée TASSEL est décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 18 mai 2019, a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas DUVAL, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SENS (Yonne), 9 Boulevard Maupéou, le 28 novembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas DUVAL, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jean-Jacques GENET et Nicolas DUVAL », titulaire d'un Office Notarial à SENS, 9 boulevard Maupéou, référence CRPCEN : 89071, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI de SENS (89) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, à savoir le 3 décembre 2019.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL895026134

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS SAS HOSTELLERIE DU MOULIN DES RUATS** 23 rue des Isles Labaume 89200 Avallon. RCS Auxerre 399337146. CIP 3992.

AL895026117

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Manuel DA CONCEICAO PIRES** 21 rue des Bruyères VOLVENT 89240 DIGES. RCS Auxerre 450535778. CIP 3784.

AL895026118

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Elise MALLINGER** 3 rue des Lilas Varennes cidex 89144 LIGNY LE CHATEL. RCS Auxerre 523431922. CIP 4204.

AL895026120

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS FCCF Maison Éclusière**, route de Lucy 89480 Coulanges Sur Yonne (négoce de jouets). RCS Auxerre 798133203. CIP 4295. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026107

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique SOCIETE DE MANAGEMENT ICAUNAISE ET DE GESTION** 5 rue Harry 89160 Sennevoy-le-Bas (Conseil en gestion). RCS Auxerre 497633271. CIP 4296. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026108

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique 3STI** 19 boulevard Davout 89000 Auxerre (Installation de structure métallique). RCS Auxerre 817692999. CIP 4297. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026109

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique LE MAZAG** 85 rue du Pont 89000 Auxerre (bar licence 4). RCS Auxerre 531521698. CIP 4298. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026110

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl COMETCOM** Château de FESTIGNY 89480 Coulanges-sur-Yonne (communication, publicité). RCS Auxerre 379057623. CIP 4299. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026111

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl BAR SAINT SIMEON** Centre Commercial «AS-ECO» ZAC ST SIMEON 89000 Auxerre (Bar brasserie cafeterias). RCS Auxerre 323300384. CIP 4300. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL895026112

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ETS GATHELLIER** 5 route Nationale 89160 Lézinnes (station service). RCS Auxerre 302220843. CIP 4301. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026113

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl PAQUITA** 2 rue de Biau 89000 Auxerre (crêperie). RCS Auxerre 310691845. CIP 4302. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026114

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique VTP SERVICES** 33 B Rue Beausoleil 89240 POURRAIN (terrassement). RCS Auxerre 791799364. CIP 4303. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026115

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique SAUTREAU CONSTRUCTION** La Folie Mérat 89240 Villefargeau (maîtrise d'œuvre). RCS Auxerre 824468714. CIP 4304. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895026116

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant, conformément aux dispositions de l'article L.631-16 du Code de Commerce, la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de **Sàrl WAQAS** 12 rue de la Fraternité 89000 Auxerre. RCS Auxerre 450812466. CIP 4061.

AL895026119

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée de Puisaye (Yonne)
5, rue André Martin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 juillet 2016,

Monsieur Jean-Claude André BALLANGER, en son vivant retraité, époux de Madame Lidia Maria Emilia MEQUIO, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 6 rue Gaston Chausson CHEVILLON. Né à ORMES (45140), le 1er décembre 1951. Marié à la mairie de VITRY-SUR-SEINE (94400), le 13 janvier 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE) 5 avenue de la Fontaine

Sainte-Marguerite, où il se trouvait momentanément, le 17 septembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 30 novembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE 5 rue André Martin, référence CRPCEN : 89097, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL895026161

NOMINATION

LE BAMM'S

SAS au capital de 500 € Siège social : 17 AVENUE DE L EUROPE C.C. ARMANCE, 89600 SAINT-FLORENTIN 825 112 816 RCS d' Auxerre L'AGE du 01/10/2019 a nommé en qualité de président-directeur général M. BENTOURGQI HICHAM, demeurant 6 AVENUE DE L'EUROPE, 89600 Saint-Florentin en remplacement de M. BOUJNANE MOURAD, à compter du 01/10/2019. Modification au RCS d' Auxerre

AL895026104

TRANSFERT DE SIÈGE

PC CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 26, avenue du 8 Septembre - 21200 BEAUNE 824 909 733 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 26 avenue du 8 Septembre à BEAUNE (21200) au 53 rue du Bief à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) à compter du 1er janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 824 909 733 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS. Président : Monsieur Patrice CARILLON, demeurant 53 rue du

Bief à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500). Pour avis Le Président

AL895025904

SCI SFAC

Dénomination : SFAC

Forme juridique : SCI

Capital social : 1 000.00 €

Siège social : 7 RUE Pierre Reckel 89000 AUXERRE

Objet : Transfert de siège social

Gérant : Madame Anne CHAUVOT – Mr Sébastien CHAUVOT – Mme Céline Pourantru et Mr Franck POURANTRU

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2019 décide du changement d'adresse du siège social qui se situe au 54 Bis avenue de Saint Georges 89000 AUXERRE

519 642 870 RCS D'AUXERRE

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Société d'Auxerre

AL895026058

HIGH INTELLIGENCE SECURITY

SAS au capital de 1000 € Siège social au 13 rue Jules Ferry 89000 AUXERRE R.C.S. AUXERRE 843 428 921. Par décision de l'AGE du 02/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 101 Avenue du Général Leclerc 75685 PARIS CEDEX 14. La société sera immatriculée au RCS de Paris et sera radiée du RCS d'Auxerre.

AL895026097

ADB INVEST

SCI au capital de 1.000 €
Siège social :
76 rue de la Pompe- 75116 PARIS
798 237 079 R.C.S. Paris

Selon procès verbal de l'AGE du 5 novembre 2019 il a été décidé :

- De transférer le siège social au 14 rue Joubert- 89000 Auxerre

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence

Rappel Gerant : Monsieur Olivier SABIN demeurant 23 avenue Pasteur- 89330 Saint-Julien-du -Sault

Radiation au RCS de Paris et immatriculation au RCS d'Auxerre

AL895026129

AUDIT CONSEIL PARTENARIATS IMMOBILIER

SARL au capital de 25.000 €
Siège social :
76 rue de la Pompe
75116 PARIS
833 099 070 R.C.S. Paris

Selon procès verbal de l'AGE du 10 Octobre 2019 il a été décidé :

- De transférer le siège social au 14 rue Joubert- 89000 Auxerre

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence

Rappel Gerant : Monsieur Olivier SABIN demeurant 23 avenue Pasteur- 89330 Saint-Julien-du -Sault

Radiation au RCS de Paris et immatriculation au RCS d'Auxerre

AL895026130

ADB HOLDING

SARL au capital de 1.300.000 €
Siège social :
76 rue de la Pompe
75116 PARIS
824 682 470 R.C.S. Paris

Selon procès verbal de l'AGE du 10 Octobre 2019 il a été décidé :

- De transférer le siège social au 14 rue Joubert- 89000 Auxerre

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence

Rappel Gérant : Monsieur Olivier SABIN demeurant 23 avenue Pasteur- 89330 Saint-Julien-du -Sault

Radiation au RCS de Paris et immatriculation au RCS d'Auxerre

AL895026131

Etude de Maître
Anthony VACCARO, notaire
à VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne),
52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE MODIFICATION DE SIÈGE SOCIAL

SCI BDIFFUSION immatriculé au RCS de SENS sous le n° 789 931 359

Société Civile Immobilière au capital de 24.000,00 €

Ancien siège social : 3 Rue des Prés de Pâques 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD

Nouveau siège social : 5 Route de Presou 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 Juin 2019, il a été pris acte de changer le siège social à compter de ce même jour.

Mention au RCS de SENS.

Pour avis. Le notaire.

AL895026145

EARL BROUSSEAU

EARL au capital de 281 100,00 €, Siège social : 22 rue des Puits - 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS, 819 877 648 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2019, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société à FONTENAY PRÈS CHABLIS (89800), 18 rue des Puits. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, la gérance.

AL895026151

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

FIDUCIAL SOFIRAL

AUBERT - MARTIN

Société à responsabilité limitée au capital de 7 774,90 euros

Siège social : 1 quai du Général Leclerc 89300 JOIGNY

RCS SENS 333 513 521

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AUBERT - MARTIN a décidé de transférer le siège social du 1 quai du Général Leclerc, 89300 JOIGNY au 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 333 513 521 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL895026165

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCM KINE JOIGNY Société civile de moyens au capital de 100 euros Siège social : 5 Boulevard du Nord - 89300 JOIGNY 839 295 847 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 2 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 Boulevard du Nord, 89300 JOIGNY au 4 Avenue Roger Varrey – 89300 JOIGNY, à compter du 1er janvier 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL895025632

MODIFICATION DE CAPITAL

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : ATELIER DE SOUS TRAITANCE GENERALE. Forme : SARL. Siège social : 10 Avenue DE LA CIE MOREAU, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. 414201822 RCS Tribunal de Commerce de Sens. Aux termes de l'AGE en date du 6 novembre 2019, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 10000 euros à 200000 euros. Modification articles 6 et 7 des statuts. Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce de Sens.

AL895026099

EDE SARL
Capital de 1 000 €
Siège social :
2, rue des Rouges Gorges
89470 MONETEAU
RCS Auxerre n° 752 529 727

REDUCTION DE CAPITAL

Par délibération de l'AGE du 05/12/2019, il a été décidé de réduire le montant du capital social de 980 €, pour le porter de 1 000€ à 20€, par voie de diminution du nombre de parts sociales.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.

AL895026162

S.J.B. Société d'Avocats

DEMISSION DE CO-GERANT

LE CAVEAU DE CHABLIS Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros Siège social : 10 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 89800 CHABLIS 502 426 067 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Baptiste CHAPERON de ses fonctions de co-gérant et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Monsieur Fabien COURTOIS demeure seul gérant. Pour avis

AL895026170

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE SEIGNELAY

Le public est averti qu'en exécution :

du code de l'environnement, de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-550 du 18 novembre 2019, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Seignelay, déposée par la SARL Sablières et Entreprise COLOMBET, sera ouverte du lundi 9 décembre 2019 (14h00) au samedi 11 janvier 2020 (12h00) inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs à la mairie de Seignelay.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, Mme Geneviève GARCIA, directrice générale adjointe de la mairie de Reims en retraite.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de

l'enquête du 9 décembre 2019 au 11 janvier 2020, à la mairie de Seignelay, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 9 décembre 2019 au 11 janvier 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Seignelay, Beaumont, Bonnard, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit au Préfet par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante :

pref-carriere-seignelay@yonne.gouv.fr

soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Seignelay,

ou

- par courrier adressé à la mairie de Seignelay (siège de l'enquête) à l'attention de Mme le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, Mme le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Seignelay, les :

- lundi 9 décembre 2019
de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 18 décembre 2019
de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 7 janvier 2020
de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 11 janvier 2020
de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Seignelay, Beaumont, Bonnard, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Jean-Baptiste COLOMBET - SARL Sablières et Entreprise COLOMBET - 9 Rue des Ponts - 89250 BEAUMONT - Tél. 03.86.47.83.34.

AL895025947

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE VARENNES

Le public est averti qu'en exécution :

* du code de l'environnement, * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0551 du 18 novembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage de 70 000 poules pondeuses sur la commune de Varennes, déposée par l'EARL Vincent POMMIER, sera ouverte du vendredi 13 décembre 2019 (9h00) au jeudi 16 janvier 2020 (17h00) inclus, soit une durée de 35 jours consécutifs en mairie de Varennes (commune d'implantation) et de Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré (communes du plan d'épandage).

Est désigné M. José JACQUEMAIN en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'autorité environnementale, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020 inclus dans les mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020 à la mairie de Varennes aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Carisey, Dyé, Villiers-Vineux sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique:

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1807

- (ou) à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1807@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)

soit par écrit:

- sur les registres « papier » déposés dans les mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré

- (ou) courrier adressé à la mairie de Varennes (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Varennes, les :

- Vendredi 13 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,- Samedi 21 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,- Mercredi 8 janvier 2020 de 15 h 30 à 18 h 30,- Lundi 13 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,- Jeudi 16 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Carisey, Dyé, Villiers-Vineux, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M.Vincent POMMIER, Responsable du projet de l'EARL Vincent POMMIER - 67 Grande Rue 89144 VARENNES - mail : earlvpommier@orange.f

AL895025949

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINT-JULIEN-DUSAULT,

12, Faubourg de la Croix , le 2 décembre 2019, a été reçu le changement de régime

matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Michel Daniel MERCIER, retraité, et Madame Monique Suzanne Germaine

BRETILLE, retraitée, son épouse, demeurant à VILLEVALLIER (89330) 5 rue du Carême Prenant.

Monsieur né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 28 janvier 1947,

Madame née à PUTEAUX (92800) le 23 mars 1947.

Mariés à la mairie de MAISONS-LAFFITTE (78600) le 4 novembre 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois

mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL895026138

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 C. civ..)

Suivant acte reçu le 6.12.2019 par Me Gérard LEGUY Notaire à AVALLON (89), 4 Rue de Lyon, soussigné office notarial n° 89031, M. Gérard SOULLARD et Mme Josette GOIN, son épouse, demeurant ensemble à AVALLON (89) 35 Avenue des Chaumottes mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CORVOL L'ORGUEILLEUX (58) le 12.09.1964, ont aménagé leur régime matrimonial pour y adjoindre une clause de préciput.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me LEGUY, Notaire, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL895026166

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE MODIFICATION

FRANCOIS RAVENEAU
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 9 Rue Chichée
89800 CHABLIS
399 508 555 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2019, il a été décidé de supprimer l'activité de courtage, à effet du 31 décembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL895026071

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis

25 ha 44 a 43 ca - Garenne sardy: ZS-40 - Le tramblay: YC-113-114(J)-114(K) - Les brulies: C-1106

zonage : zone N du PLU

ETAIS-LA-SAUVIN - bois-taillis et terre

60 ha 03 a 21 ca - Garenne sardy: AS-16 W-9[1] - La petite boulardiere: AS-14 - Le cotat borgne: AS-31-32-33-34-42[31] - Le cotat louzon: AS-40[35]

zonage : carte communale - zone non constructible

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30 décembre 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL895026175

SOCIETE DE LA MAISON JULES RATHIER

Société en nom collectif au capital de 8 000,00 euros Siège social : 14 rue Jules Rathier, 89800 CHABLIS RCS AUXERRE 440 215 853 Aux termes d'une délibération en date du 26 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire : - a transféré le siège social au 1 rue Porte Noël, 89800 CHABLIS, - a constaté le retrait de la société et la fin des fonctions de gérant de M. William FEVRE, décédé le 19 juin 2019, - a nommé en qualité de gérant et a constaté l'entrée au sein de la société de : Madame Aurèle FEVRE demeurant 102 avenue du Général Leclerc, 75014 PARIS. Pour avis. La Gérance.

AL895026123

SOCIETE FERMIERE DU VIGNOBLE WILLIAM FEVRE

Société civile au capital de 1 500 euros Siège social : 14 rue Jules Rathier, 89800 CHABLIS RCS AUXERRE 419 840 095 Aux termes d'une délibération en date du 26 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire : - a transféré le siège social au 1 rue Porte Noël, 89800 CHABLIS, - a constaté la démission de Madame Helga HINCKS de ses fonctions de gérante, - a nommé en qualité de gérant : Madame Aurèle FEVRE demeurant 102 avenue du Général Leclerc, 75014 PARIS. Pour avis. La Gérance.

AL895026124

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

VITAL'O 89

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros Siège social : 57 bis avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE 821 567 807 RCS AUXERRE. Suivant délibération en date du 3 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros, divisé en 200 parts sociales de 100 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Madame Mathilde CASADO, demeurant 2 bis rue Saint-Germain, 89000 AUXERRE Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Mathilde CASADO, demeurant 2 bis rue Saint-Germain - 89000 AUXERRE. Pour avis, le Président

AL895026128

AVAL

SARL transformée en SNC au capital de 8.000 €

Siège social : 03 avenue du 11 Novembre

89200 AVALLON

432 339 083 RCS AUXERRE

Aux termes d'un PV d'AGE du 12/11/2019, les associés de la société ont décidé :

-de transformer la société en Société en Nom Collectif sans création d'un être moral nouveau ;

-de nommer en qualité cogérants pour une durée illimitée : Mme Rozenn GAUTRAIS demeurant 10 rue Ibaïa 64200 BIARRITZ ; les sociétés TRAINER & CO (834 901 837 RCS LAVAL), TOP BOOSTER

(802 636 498 RCS LAVAL) et IMPULSE & CO (834 889 354 RCS LAVAL), SNC ayant toutes trois leur siège fixé à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 rue de Corbusson - ZA le Châtellier II.

Ce à compter du 12/11/2019.

Les associés de la société sont : BANYAN (B76957 RCS LUXEMBOURG), SA au capital de 246.000 € ayant son siège 15 Rue Glesener L-1631 Luxembourg ; ALTEKAMA (B226188 RCS LUXEMBOURG),
SA au capital de 31 000 € ayant son siège 10 rue Beaumont L-1219 Luxembourg ; BIMOTA FINANCES S.A. (B212122 RCS LUXEMBOURG) SA au capital de 31 000 € ayant son siège 10 rue Beaumont L-1219 Luxembourg.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

AL895026136

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

R.T.P - Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros - Siège social : Parc d'activité de la Chapelle - 89470 MONETEAU - 484 806 872 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 2019, l'Assemblée Générale Mixte a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Thierry LEDROIT, demeurant 36 Rue de la Vau Derrière – 89240 CHEVANNES, pour une durée illimitée à compter du 1er décembre 2019. Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé de transférer le siège social du Parc d'activité de la Chapelle - 89470 MONETEAU au Zone Artisanale des Champs Casselins – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE à compter du 1er décembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL895026139

WATEREND

SCI au capital de 1 000 Euros, Siège : 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON, 878 643 741 RCS SENS

D'un PV d'AGE du 19/11/2019, il résulte que l'objet social de la société a été modifié, à compter de ce jour, les missions suivantes ont été supprimées du premier alinéa de l'article 2 : « professionnel, commercial ou industriel, »

Dépôt légal au RCS de SENS.

AL895026140

SARL ART ET MENUISERIE

SARL au capital de 20500 euros
Siège social : 13 Rue du stade
89400 BRION

Aux termes du procès-verbal en date du 05/12/2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de travaux de serrurerie, vitrerie, ainsi que la vente de fournitures diverses ;

- de transférer le siège social, à compter du 05/12/2019, du 13 Rue du stade, 89400 Brion (yonne) au 1 chemin de Villevallier 89300 Villecien (yonne). En conséquence, l'article des statuts 4 a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le représentant légal.

AL895026149

WILLIAM FEVRE DEVELOPPEMENT

Société civile au capital de 1 372 041,16 euros Siège social : 14 rue Jules Rathier, 89800 CHABLIS RCS AUXERRE 419 839 964 Aux termes d'une délibération en date du 26 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire : - a transféré le siège social au 1 rue Porte Noël, 89800 CHABLIS, - a nommé en qualité de gérant en remplacement de Monsieur William FEVRE, décédé le 19 juin 2019, Madame Aurèle FEVRE demeurant 102 avenue du Général Leclerc, 75014 PARIS. Pour avis. La Gérance.

AL895026153

PHILIPPE JALOUZOT AUTOMOBILES

SAS au capital de 10 000 Euros
19 Rue du Colonel Rozanoff
89 000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 808 304 117

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 décembre 2019, il résulte que :

- Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 06 janvier 2020, à l'activité d'entretien, réparation, remise en état, mécanique, dépannage, de tous véhicules

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis.

AL895026169

CESSION

Maître Roxane BARDE-DEHENRY
Notaire 1 place des Héros -
89100 SENS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, Notaire à SENS (Yonne), le 19 octobre 2019, enregistré le 24 octobre 2019 au SIE-AUXERRE 1, Dossier 2019 00033307 référence 8904P01 2019 N 01213, a été cédé un fonds de commerce de «SALON D'ESTHETIQUE - VENTE D'ACCESSOIRES» sis à SENS (89100) 156 rue des Déportés et de la Résistance, par :

La Société DOMYABEL Cosmétique, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 €, dont le siège est à SENS (89100), 156 rue des Déportés de la Résistance, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 529 543 985.

A : La société BEAUTY FULL, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 3.000,00 €, dont le siège est à SENS (89100), 156 rue de Déportés et de la Résistance, immatriculé au RCS DE SENS sous le numéro 852 761 238

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40.000,00 EUR, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 35.200,00 EUR,

- au matériel pour 4.800,00 EUR.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Roxane BARDE-DEHENRY, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

AL895026137

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

COMMUNIK & VOUS

SARL au capital de 2 000 €

Résidence Champleroy 8 rue de Belfort 89000 AUXERRE

831 062 039 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 21/10/2019, l'associé unique à décidé de nommer Morgane LE FUR épouse DUPUIS 30 les Barrats 89240 DIGES en qualité de co-gérante pour une durée expirant à l'issue de l'AG appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 30/06/2020.

AL895026135

FIDUCIAL SOFIRAL

JCMS

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : Chemin de la Croix Blanche 89420 CUSSY LES FORGES

RCS AUXERRE 842 195 745

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Jean-Christophe MASSAY, demeurant 15 rue Fleury – Bierry 89200 SAUVIGNY LE BOIS, pour une durée illimitée à compter du 14 novembre 2019.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL895026141

SCI CROIX BLANCHE

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège social : Cabinet Vétérinaire

Chemin de la Croix Blanche

89420 CUSSY LES FORGES

RCS AUXERRE 522 493 543

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants, pour une durée illimitée à compter du 14 novembre 2019 :

- Monsieur Marc ARBONA, demeurant 8 rue du Manoir 89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS

- Monsieur Jean-Christophe MASSAY demeurant 15 rue Fleury – Bierry 89200 SAUVIGNY LE BOIS

- Madame Camille BROUARD demeurant 14 rue des Prés – Porte B 89200 AVALLON

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis

La Gérance.

AL895026142

viseeon

EC2 CONSEILS 6 bis rue Denis Papin 89000 AUXERRE THANELLIS SPA SARL au capital de 25000 € Siège social : 5 avenue de Worms, 89000 Auxerre 519 327 902 RCS d' Auxerre L'AGE du 30/11/2019 a nommé en qualité de co-gérant Mme COEUGNIET Soraya, demeurant 26 rue de la Gare, 89110 Chassy, à compter du 30/11/2019. Modification au RCS d' Auxerre.

AL895026144

SJFC SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

TERPRO
Société civile immobilière
au capital de 30 489,80 euros
Siège social : Lieudit Richebourg
89510 PASSY
411091648 RCS SENS

AVIS DE FIN DE MANDAT DU COGÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 04 octobre 2019, l'Assemblée Générale extraordinaire a pris acte de la fin du mandat de cogérant de Monsieur René LEMAITRE suite à son décès intervenu le 29 mai 2019 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS

Pour Avis

La Gérance

AL895026171

NON DISSOLUTION

WB AUXERRE

Société par actions simplifiée

au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 AVENUE DE WORMS

89000 AUXERRE

798 736 617 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 7 mai 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS, Le Président

AL895026101

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : AU VRAI CHABLIS. Forme : EURL. Capital social : 36000 euros. Siège social : PLACE DU GENERAL DE GAULLE, 89800 CHABLIS. 333463909 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2019, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL895026168

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL MONNOT LUDOVIC

EARL en liquidation au capital de 236 000 €, Siège social : 24 rue du Faubourg – 89310 CHÂTEL-GÉRARD, 494 493 778 RCS AUXERRE. Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, le liquidateur.

AL895026100

DEUCE AVENUE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social :
6 rue des Vignes
89200 THORY
519 660 468 R.C.S. Auxerre

Par décision du 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M Frédéric HOUDAILLE, 8 rue Jean Baptiste Dumay, 75020 PARIS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 6 rue des Vignes 89200 THORY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL895026105

DEUCE AVENUE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social :
6 rue des Vignes
89200 THORY
519 660 468 R.C.S. Auxerre

Par décision du 15/01/2019 l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Frédéric HOUDAILLE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL895026106

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA BERGERIE D'AMILHAC

GFA au capital de 1 524,49 euros. Siège social : 2 allée du Château – 89800 COURGIS 420 433 633 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant et M. Christian ADINE demeurant à COURGIS (Yonne), 12 rue Restif de la Bretonne, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, au 2 allée du Château, 89800 COURGIS. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, la gérance.

AL895026122

FM E.G.I.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social et siège de liquidation:
Les Drillons - 8 route de Beugnon
89570 BEUGNON
813 500 105 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 25/10/2019 à Beugnon, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Francis MOINE, demeurant Les Drillons - 8 route de Beugnon à Beugnon (89570), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL895026125

BR TRANSBOURGOGNE

SARL au capital de 14 000€, 4 Imp Rue Du Thureau, 89250 Seignelay, 831 647 482 RCS Auxerre. L'AGO a approuvé, le 31/12/2017, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr HAFFAF Kamal, 4 Imp Rue Du Thureau, 89250 Seignelay pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 31/12/2017. Mention au RCS de Auxerre

AL895026143

DISSOLUTION

SARL EXPORTADORA SAN LUIS FRANCE Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros Siège social : 10 rue Jules Rathier, 89800 CHABLIS RCS AUXERRE 424 297 760 Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 novembre 2019, les associés ont constaté la fin des fonctions de gérant de M. William FEVRE, décédé le 19 juin 2019, et ont décidé la dissolution anticipée de la société. A été nommée liquidateur, pour la durée de la liquidation : Madame Aurèle FEVRE demeurant à PARIS 14ème arr. (75014), 102 avenue du Général Leclerc. Toute correspondance et notifications seront à effectuer à l'adresse suivante : 1 rue Porte Noël, 89800 CHABLIS, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis. La Gérance.

AL895026156

AVIS

ANNABELLE-NATEO
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation :
18 rue Pierre Larousse
AILLANT SUR THOLON,
89110 MONTHOLON
RCS SENS 478 495 518

Le 30 septembre 2019, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus et a prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL895026163

HONEYCRAFT

Société par actions simplifiée en liquidation. Au capital de 20 000 euros. Siège social : 01, chemin des Genièvres Ruères, 89630 ST LEGER VAUBAN. Siège de liquidation : 1 chemin des Genièvres Ruères 89630 ST LEGER VAUBAN 798 775 847 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 30/11/2019 au siège de liquidation, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Denis MIELLE, demeurant 10, rue Michel Servet 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt légal au RCS de AUXERRE et radiation de la société dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

AL895026164

EARL MONTENAT

EARL en liquidation au capital de 186 400 €, Siège social : 2 Grande-rue – 89200 LUCY-LE-BOIS, 489 544 163 RCS AUXERRE. Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, le liquidateur.

AL895026167

→ AVIS DE CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en ate à AUXERRE (Yonne) du 3 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins Dénomination sociale : DOCTEUR LARAKI Siège social : Polyclinique Sainte Marguerite - 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE Objet social : l'exercice en commun, à titre exclusif, de la profession de Médecin Anesthésiste-Réanimateur, y compris le traitement et l'évaluation de douleurs chroniques Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Abdelhamid LARAKI, demeurant 2 Ter Boulevard Davout - 89000 AUXERRE

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL895026121

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ S.A.R.L. CCJS

Suivant acte sous seing privé en date du 01/12/2019, à Roffey, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : S.A.R.L. CCJS

Capital social : 4000€, divisé en 400 parts de numéraire libérées entièrement de leur valeur nominale de 10 €.

Siège social : 5 Rue Blanche – 89700 ROFFEY

Objet : la location de logements meublés professionnels ou non professionnels, l'hébergement touristique et autres hébergements de courte durée, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers, la distribution et la vente de tous biens et services destinés à contribuer directement ou indirectement à l'aménagement, au confort et à l'agrément des immeubles loués ou gérés et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : M. TRUCHY Cédric, demeurant 5 Rue Blanche 89700 ROFFEY, nommé pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

AL895026127

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maitre Marie-Christine MILLOT-SONNET, notaire à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190), en date du 19 novembre 2019

Dénomination : SCI SOFILS.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 6 rue Enfumée, 89190 LAILLY.

Objet : Acquisition, administration et gestion de tous biens immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 816020 euros

Montant des apports en numéraire : 20 euros.

Apports en nature : Immeuble situé à PARIS (75014), 160 rue du Château d'un montant de 816000 euros.

Cession de parts et agrément : Les statuts contiennent une clause s'agrément.

Gérant : Madame Sophie GOUVERNE, demeurant 6 rue Enfumée, 89190 LAILLY

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL895026132

KAIRÔS RH

Avis est donné de la constitution de la société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : KAIRÔS RH

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 1, boulevard des Noyers Pompon – 89100 SENS

OBJET : dispense de formation ;

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1.000,00 (MILLE) euros

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Président de la Société : BLA Amélie demeurant 2 b, rue de la Tour d'Auvergne – 89000 AUXERRE

La société sera immatriculée au RCS de Sens. Pour avis.

AL895026133

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 novembre 2019, à Hery.

Dénomination : BF BOIVEAU.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 14 Grande Rue, 89550 Hery.

Objet : Réparation de véhicules de toutes marques, d'engins agricoles, aériens, maritimes, engins de motocultures et plus généralement tout engin roulant; Achat et vente de véhicules d'occasion.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Bertrand BOIVEAU 9 rue de Shilbottle 89550 Hery.

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

AL895026146

Pierre Guillet
Avocat au Barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
Tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 6 décembre 2019, il a été constitué, sous la dénomination TEAM EMPLOI 45, une société par actions simplifiée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE.

Objet social : agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

Durée : 99 années.

Capital social : 50.000 Euros

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Clauses restreignant la transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers autres que les associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant plus des deux tiers du capital.

Président : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL895026147

Pierre Guillet
Avocat au Barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
Tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 6 décembre 2019, il a été constitué, sous la dénomination TEAM EMPLOI 101, une société par actions simplifiée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE.

Objet social : agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

Durée : 99 années

Capital social : 50.000 Euros

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Clauses restreignant la transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers autres que les associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant plus des deux tiers du capital.

Président : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL895026148

Pierre Guillet
Avocat au Barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
Tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 6 décembre 2019, il a été constitué, sous la dénomination TEAM EMPLOI 102, une société par actions simplifiée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE.

Objet social : agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

Durée : 99 années

Capital social : 50.000 Euros

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Clauses restreignant la transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers autres que les associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant plus des deux tiers du capital.

Président : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL895026150

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 novembre 2019 à SAINT-VALERIEN, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI LE BAS DE LA MESANGERIE. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 2 000 euros. Siège social : La Champagne, 89150 SAINT-VALERIEN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 2 000 euros. Gérants : M. Thierry MATIGNON et son épouse Mme Janine MIREUX demeurant La Champagne, 89150 SAINT-VALERIEN. Cessions de parts : Les cessions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL895026152

AVIS DE CONSTITUTION

TAXI BRECHOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : LE MOUSSEAU
89240 POURRAIN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27 novembre 2019 à Pourrain, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TAXI BRECHOT

Siège social : Le Mousseau à Pourrain (89240)

Objet social :

- Le transport de personnes par taxi et l'activité de taxi, messagerie et transport express de colis,
- Le transport par conduite,
- Le transport personnalisé et adapté pour personnes à mobilité réduite, le transport scolaire,
- Le transport de marchandises non réglementées, avec tous véhicules de moins de trois tonnes cinq, produits solides et liquides,
- Le transport de véhicules ou marchandises tractées,
- Concentrateur télétransmission de facturation taxi auprès de la Sécurité Sociale et Mutuelles,
- Sous-traitance de toute affaire qui a une relation directe ou indirecte avec le transport,
- Le transport public routier de voyageurs

en activité accessoire.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 500 euros

Gérance : Monsieur Marc BRECHOT, demeurant Le Mousseau à Pourrain (8240), assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

Pour avis, La Gérance

AL895026154

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à VILLENEUVE LA GUAYRD du 04.12.19, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes : Forme : SASU Dénomination : RAPTOR O.G.C. OIL & GAS CONSULTING Siège : 17 Chemin de la Bottière 89340 VILLENEUVE LA GUYARD Durée : 99 ans Capital : 5 000 € Objet : Toutes prestations de services, d'études, d'ingénierie et de suivi de travaux dans le domaine de l'énergie et notamment dans celui du gaz et du pétrole Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas. Président : M. Antonio DOS REIS DE ALMEIDA, demeurant 17 Chemin de la Bottière 89340 VILLENEUVE LA GUYARD Immatriculation RCS Sens. POUR AVIS Le Président

AL895026157

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Volailles
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE



PUY-DE-DOME (63)

Paroles *de jeune*



RECONVERSION

A Sugères, aux portes du Livradois-Forez, Eugénie Schaff a troqué à 30 ans sa chemise de cadre dans l'industrie agroalimentaire contre celle de chevrière.

De cadre à productrice de fromages, il n'y a qu'un pas

À 30 ans, Eugénie Schaff a réalisé son rêve d'enfant. Après sept années en tant que cadre dans l'industrie agroalimentaire, elle est aujourd'hui à la tête d'un troupeau de chèvres dont elle transforme le lait quotidiennement.
Une reconversion professionnelle et un changement de vie radicale sur lesquels elle ne reviendrait pas.

Un nouveau départ

La Ferme d'Eugénie se cache quelque part au-dessus de Sugères, aux portes du Livradois-Forez. C'est dans une vieille ferme entièrement rénovée qu'Eugénie Schaff élève ses quarante chèvres de race Alpine, et deux boucs, depuis maintenant un an. Ingénieur agroalimentaire de formation, elle a abandonné son métier pour devenir éleveuse et réaliser son rêve d'enfant. *« J'ai grandi à la campagne et je passais beaucoup de temps avec mes cousins, chevriers en Savoie, avec qui je fabriquais les fromages. »* L'élevage, elle dit en avoir toujours rêvé, mais *« partir de rien n'est pas évident »*. Elle abandonne donc plus ou moins cette idée jusqu'au jour où *« la vie d'entreprise est très intéressante, j'ai beaucoup appris, mais il était temps pour moi de partir, de faire d'autres choses et d'avoir un autre rythme de vie »*. Son ambition d'antan refait alors surface et ne lui paraît plus aussi impossible. Tant et si bien que tout s'enchaîne. En juin 2018, elle réalise un Bac Pro CGEA par correspondance tout en suivant plusieurs stages auprès de sa cousine chevrière en Savoie, d'une éleveuse près d'Ambert ou encore à La Rochelle. *« Je voulais apprendre le plus de techniques de fabrication possible. »* Elle fait également le tour des meilleurs élevages de chèvres Alpine pour acquérir son troupeau.

« Des petites princesses »

« J'ai choisi les chèvres parce que c'est ce que je connais le mieux. Elles sont très douces et demandeuses de contacts. C'est vraiment très sympa. » L'animal a aussi le bénéfice d'être plus petit qu'une vache et donc d'être manipulé plus facilement par une seule personne. Les chèvres possèdent également bien d'autres qualités insoupçonnées. *« Ce sont des petites princesses ! Elles n'aiment pas la pluie, pas la neige, pas le vent, mais elles sont très propres. Elles ne font jamais leurs besoins dans la salle de traite. »*
D'après Eugénie Schaff, l'élevage caprin demande également moins d'investissements et d'infrastructures. *« Nous avons aménagé d'anciens box à chevaux pour faire une chèvrerie et la salle de traite. La fromagerie et le magasin ont été installés dans un ancien garage. »*
Bien que son élevage ne compte qu'une quarantaine d'animaux, Eugénie Schaff ne laisse rien au hasard. *« Le but est d'avoir une exploitation qui tourne ! »*

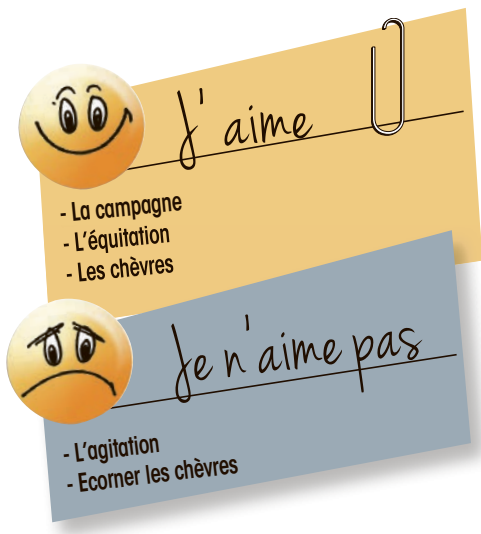


Eugénie Schaff a quitté son métier de cadre pour devenir éleveuse de chèvres à Sugères et transformer ses fromages. © M.C.

> *« Je travaille deux fois plus pour gagner très certainement deux fois moins mais ce n'est que du bonheur parce que je peux profiter de ma famille et de ma campagne. »*

Plus de travail, mais de meilleure qualité

La production laitière quotidienne oscille autour de 65 litres. Eugénie Schaff trait matin et soir et transforme une fois par jour. Au total, elle fabrique 13 variétés de fromages allant du fromage sec au fromage frais en passant par le fromage blanc.
L'éleveuse, et ancienne ingénieure, s'essaie même à quelques originalités. *« Je réalise des recettes spéciales Noël comme ce fromage frais aux épices et aux figues. Depuis peu, je fabrique même un camembert de chèvre moulé à la louche. »*
Elle vend sa production sur le marché de Sauxillanges uniquement, puis principalement à la ferme, chez trois crémiers et dans deux magasins de producteurs.
Eugénie Schaff témoigne : *« je travaille deux fois plus pour gagner certainement deux fois moins, mais ce n'est que du bonheur »*. La jeune femme a trouvé son équilibre et un rythme de vie non plus calés sur les exigences de son employeur, mais sur celles de sa petite fille. *« Le matin, je me lève avant elle et mon conjoint pour pouvoir déjeuner avec eux avant qu'ils partent. Le soir, je termine aussi plus tôt pour aller la chercher chez sa nounou. Cela n'aurait pas été possible avec mon ancien poste. »*



Son exploitation

- Installation en octobre 2018
- 40 chèvres Alpine inscrites (non écornées)
- 2 boucs
- 15,5 ha de prairies naturelles
- Production laitière quotidienne d'environ 65 litres
- 2 traites/jour
- 1 transformation/jour
- 13 variétés de fromages

Aller plus loin

Après seulement un an de production, la jeune éleveuse s'apprête à passer à la vitesse supérieure avec la construction d'une chèvrerie digne de ce nom. *« Je n'aurai plus à descendre les bottes de foin du grenier ni à transporter le lait de la salle de traite à la fromagerie. Ce sera nettement plus confortable. »* Elle ambitionne alors d'augmenter son troupeau pour aller jusqu'à une cinquantaine de chèvres en production.

Mélodie Comte

Solidarité

Les Pères Noël verts du Secours populaire français

Depuis 1976, le Secours populaire français se mobilise et multiplie ses activités solidaires afin de permettre aux plus démunis de célébrer les fêtes de fin d'année dans la dignité.



Le Secours populaire français peut s'appuyer sur plus de 80 000 bénévoles pour proposer de nombreuses animations, collectes et autres manifestations au profit des personnes en difficulté.



SPF

Les Pères Noël verts du Secours populaire parcourent la France et le monde depuis 1976 pour offrir un esprit de fête aux enfants et familles démunies.

Et si le Père Noël était vert cette année ? C'est en tout cas la couleur que portent les Pères Noël du Secours populaire français, qui, depuis plus de quarante ans, sillonnent la France et le monde pour venir en aide au traditionnel Père Noël vêtu de rouge. *«Les Pères Noël verts»* est une action menée par les bénévoles du Secours populaire français afin que les enfants, familles en difficulté, migrants, réfugiés et personnes isolées, reçoivent, pour les fêtes de fin d'année, des cadeaux, livres, jouets, colis alimentaires et autres présents. *«Le vert est la couleur de l'espérance. Mais il n'y a pas de concurrence avec le Père Noël rouge. Le Père Noël vert aide le Père Noël rouge à passer partout, pour que Noël n'oublie personne»*, avait déclaré Julien Lauprêtre, président fondateur du Secours populaire français, décédé en avril dernier. Le 20 novembre, l'association de solidarité a donné le coup d'envoi de sa campagne nationale des Pères Noël verts à l'occasion de l'avant-première du spectacle du cirque Phénix *«Les étoiles du cirque de Mongolie»*, en présence de 5 000 enfants et parents, venus de tous les départements franciliens mais aussi, entre autres, des départements de l'Ain, des Alpes-Maritimes, de la Marne et de l'Aube.

Pour que Noël n'oublie personne
Une date toute significative puisqu'il s'agissait ce jour-là des trente ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, pour défendre la cause de l'enfance chère au président Julien Lauprêtre. *«C'est une raison supplémentaire pour rappeler que les enfants ont des droits et qu'il faut les respecter»*, souligne Marc Célestin, secrétaire général départemental adjoint du Secours populaire français à la fédération de la Drôme. *«La fin d'année est une période critique pour les personnes en situation de difficulté temporaire ou durable. En hiver, les difficultés sont accrues par le climat mais aussi par l'ensemble de la société qui est en fête à l'approche de Noël. La misère et la solitude sont encore plus compliquées à supporter dans ces cas-là»*, poursuit-il.
Alors que certains se ruent dans les magasins de décoration et de jouets, d'autres n'ont pas les moyens de fêter Noël dignement. *«Nos actions permettent d'apporter un soutien non négligeable aux familles en cette période»*. Partout en France, dans toutes les fédérations du Secours populaire français, et jusqu'à la fin du mois de décembre, les Pères Noël verts multiplient les initiatives de solidarité. Les bénévoles collectent de l'argent, notamment à travers des opérations paquets-cadeaux dans les galeries marchandes des supermarchés.

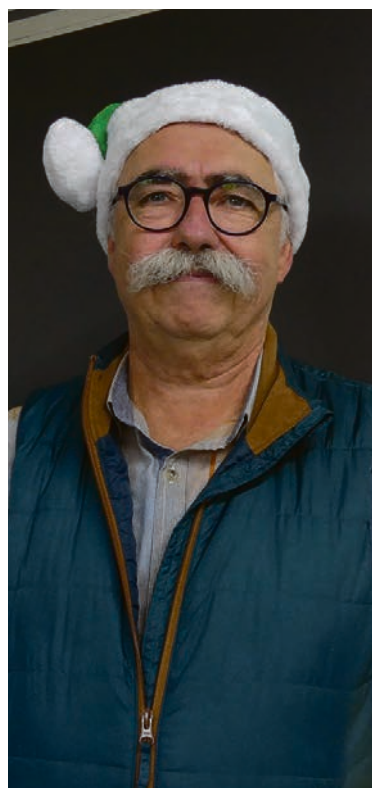
Une mobilisation générale

Ils réunissent également des produits alimentaires festifs afin de distribuer des colis alimentaires de fête aux plus démunis. Des collectes de jouets sont aussi organisées avec de nombreuses enseignes partenaires, telles que les agences Century 21, la Fnac, la Ligue nationale de basket-ball, Gifi, etc. À Valence notamment, plusieurs magasins s'associent à notre cause pour récupérer des jouets neufs - ou presque neufs. *«L'objectif est de redistribuer des colis de jouets aux familles dans le besoin, qui offriront elles-mêmes les cadeaux à leurs enfants pour Noël. Je tiens à souligner le bel élan de solidarité des citoyens et des entreprises »*, rajoute Marc Célestin, bénévole depuis quatre ans. *«Dans la préfecture de la Drôme, ce sont près de quatre-vingts familles qui vont recevoir ce soutien en 2019. L'an passé, les Pères Noël verts ont permis à 433 490 personnes en difficulté de profiter des fêtes de fin d'année en France et dans le monde. 56 actions de solidarité avec les Pères Noël verts ont été menées dans 23 pays d'Europe et du monde et 2 territoires d'Outre-mer, au profit de 10 405 personnes»*.

En France et dans le Monde

Mais cela ne serait pas possible sans l'appui et l'investissement sans faille des nombreux bénévoles de l'association, soit plus de 80 000 personnes réparties sur le territoire national. Revêtus de leurs costumes verts, les Pères Noël du Secours populaire français proposent diverses activités solidaires afin de faire profiter de l'ambiance de Noël aux plus démunis et de leur permettre de célébrer les fêtes de fin d'année dans la dignité. À Valence par exemple, une après-midi récréative et festive est proposée le samedi 7 décembre, avec la participation de la MJC du Grand Charran. Au programme, activités ludiques avec création de décorations de Noël à l'aide de matériaux de récupération, improvisation théâtrale, goûter, etc. Dans le Rhône, les Pères Noël verts organiseront diverses manifestations : stand à la Fête des Lumières à Lyon les 6 et 7 décembre, journée festive à la Cité des congrès le 14 décembre, défilé des Pères Noël dans le centre de Lyon avec les mineurs isolés aidés par le Secours populaire français le 21 décembre, fête avec DJ le 27 décembre, etc. Des actions qui se déroulent aussi partout en Europe et dans le monde grâce au Secours populaire et ses partenaires. En Éthiopie par exemple, en collaboration avec la structure Family service association, une journée festive sera organisée en fin d'année pour 200 enfants des écoles d'Addis-Abeba, autour du chant, de danses, de jeux et de friandises.

AMANDINE PRIOLET



Marc Célestin est bénévole au Secours populaire français depuis quatre ans, après avoir effectué sa carrière dans le milieu social. Il est aujourd'hui secrétaire général départemental adjoint du SPF à la Fédération de la Drôme.

Appel à la solidarité

Déclarée Grande cause nationale en 1991, l'association reconnue d'utilité publique, le Secours populaire français, est habilitée à recevoir des dons et des legs. Les personnes et les entreprises qui désirent soutenir les initiatives du Secours populaire peuvent devenir bénévoles ou adresser des dons financiers aux comités et fédérations dans tous les départements à l'adresse suivante : Secours populaire français, 9/11 rue Froissart, BP 3303, 75 123 Paris Cedex 03. Toutes les informations sur le site www.secourspopulaire.fr.

Les chiffres clés du Secours populaire français

97 fédérations - 662 comités
1 256 permanences d'accueil, de solidarité et relais santé
80 162 bénévoles / collecteurs / animateurs
1 103 451 membres
7 736 *«médecins du Secours populaire français»*
Plus de 100 mécènes solidaires
3 265 030 personnes en difficulté accueillies et aidées en France et dans le monde en 2018.
Plus de 200 actions d'urgence et programmes de développement.